

BURKINA FASO

**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION**

COMMISSION EUROPEENNE

**DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE
AU BURKINA FASO**

**RAPPORT ANNUEL CONJOINT
2003**

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COOPERATION
DANS LE CADRE DES**

CONVENTIONS ACP- UE

AU

BURKINA FASO

**VERSION FINALE
FEVRIER 2005**

AVIS AUX LECTEURS

Le présent rapport fait état de la situation économique et sociale et de la mise en oeuvre des actions de coopération dans le cadre des conventions ACP-UE (Convention de Lomé IV et IV bis et Accord de Cotonou) au BURKINA FASO à fin 2003.

Cette version finale est basée sur le projet de rapport présenté par l'Ordonnateur National à la Commission européenne en date du 03/03/2004 dans sa lettre n°2004 / 409 / MFB / SG / DGCOOP / D DCM / OC.

Il a été modifié principalement dans ses parties 5 « Perspectives de programmation » et n°6 « Conclusions » suite :

- à l'avis favorable du Comité du FED le 24 novembre 2004,
- à la décision de la Commission européenne du 30 décembre 2004 concernant l'adoption de l'addendum au document de stratégie de coopération et au programme indicatif national entre la Communauté européenne et le Burkina Faso
- à la conduite de la revue opérationnelle le 28 janvier 2005 et de la revue à mi-parcours les 7 et 8 février 2008, au cours de laquelle l'addendum cité précédemment a été signé.

1	RESUME.....	5
2	POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.....	8
2.1	<i>Les grands principes et objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2000-2003.....</i>	8
2.2	<i>Orientations stratégiques du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2000-2003.....</i>	9
2.2.1	Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité.....	9
2.2.2	Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base.....	11
2.2.3	Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres.....	12
2.2.4	Promouvoir la bonne gouvernance.....	14
2.2.5	Intégration économique régionale.....	15
2.3	<i>Principales leçons de la mise en œuvre et perspectives de révision du CSLP.....</i>	16
3	SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	18
3.1	<i>Données générales.....</i>	18
3.2	<i>Présentation succincte de la situation politique.....</i>	19
3.3	<i>Analyse de la situation économique et sociale.....</i>	19
3.3.1	Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité.....	19
3.3.2	Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base.....	21
3.3.3	Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres.....	24
3.3.4	Promouvoir la bonne gouvernance.....	24
4	EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE A FIN 2003.....	26
4.1	<i>Généralités à fin 2003.....</i>	26
4.2	<i>Secteurs de concentration du 9^{ème} FED à fin 2003.....</i>	27
4.2.1	Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire.....	27
4.2.2	Secteur des transports (infrastructures routières).....	30
4.2.3	Développement Rural / Sécurité alimentaire.....	31
4.3	<i>Secteurs hors concentration dans le cadre de la stratégie 9^{ème} FED à fin 2003.....</i>	32
4.3.1	Hydraulique, gestion et adduction d'eau potable.....	32
4.3.2	Etat de droit et Justice.....	33
4.3.3	Education.....	34
4.3.4	Environnement.....	34
4.3.5	Initiatives Culturelles.....	34
4.3.6	Appui institutionnel.....	35
4.3.7	Secteur privé.....	35
4.4	<i>Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques à fin 2003.....</i>	36
4.5	<i>Utilisation de l'enveloppe B du 9^{ème} FED (70,7 Mio €) à fin 2003.....</i>	36
4.6	<i>Autres instruments à fin 2003.....</i>	37
4.6.1	Banque européenne d'investissement (BEI).....	37
4.6.2	Sysmin.....	37
4.6.3	Stabex.....	37
4.6.4	Coopération Régionale.....	38
4.6.5	Fonds Tous ACP : Financement de l'initiative de l'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés ...	39
5	PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR 2004-2007.....	41
5.1	<i>Intégration des nouvelles politiques et des nouveaux engagements de la Commission européenne (CE) et de l'Union européenne (UE).....</i>	41
5.2	<i>Décision dans le cadre de la revue à mi-parcours du Document de stratégie de coopération 2001-2007.....</i>	43

5.2.1	Contexte de préparation de la revue à mi-parcours.....	43
5.2.2	Décision de la Commission européenne dans le cadre de la revue à mi-parcours du 9 ^{ème} FED	44
5.3	<i>Programmation des décisions de financement pour 2004 – 2005 y compris les ressources délivrés dans le cadre de la revue-à mi-parcours.....</i>	45
5.3.1	Au titre de l’enveloppe A du 9 ^{ème} FED (275 Mio €) et reliquats des FED antérieurs.....	45
5.3.2	Au titre de l’enveloppe B du 9 ^{ème} FED (portée de 70,7Mio € à 10,7) et des aides non programmables des FED antérieurs (hors prêts BEI).....	46
5.3.3	Au titre des prêts de la Banque européenne d’Investissement.....	46
5.3.4	Au titre du Budget de la Commission européenne.....	46
6	CONCLUSIONS.....	47
6.1	<i>Revue opérationnelle.....</i>	47
6.2	<i>Revue à mi-parcours.....</i>	47
7	ANNEXES.....	48
Annexe A	Addendum au document de stratégie de coopération 2001-2007 et au programme indicatif national 9 ^{ème} FED signé le 08/02/2005	49
Annexe B	Les conclusions de la revue à mi-parcours du 08/02/2005.....	51
Annexe C	Les conclusions de la revue opérationnelle du 208/02/2005.....	56
Annexe 1A-1	Cadre d’intervention du secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »	70
Annexe 1A-2	Indicateurs concernant le secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »	73
Annexe 1B-1	Cadre d’intervention du secteur « Transport – Infrastructures routières »	81
Annexe 1B-2	Indicateurs concernant le secteur « Transport – Infrastructures routières »	82
Annexe 1C-1	Cadre d’intervention du secteur « Sécurité Alimentaire »	87
Annexe 1C-2	Indicateurs concernant le secteur « sécurité alimentaire »	88
Annexe 2	Chronogramme prévisionnel des principales étapes relatives aux décisions de financement 2004-2005 du 9 ^{ème} FED.....	94
Annexe 3a	Prévisions des décisions de financement, des engagements et des décaissements pour 2004-2005	95
Annexe 3b	Liste des projets financés sur les lignes budgétaires de Commission européenne avec un démarrage en 2003	96
Annexe 4	Matrice des donateurs	97
Annexe 5	Résumé du Rapport sur l’Etat de l’Environnement au Burkina Faso.....	98
Annexe 6	Exécution financière du Programme Indicatif National 9 ^{ème} FED en 2003.....	99
Annexe 7	Exécution financière du Programme Indicatif National 8 ^{ème} FED en 2003.....	100
Annexe 8	Exécution financière du Programme Indicatif National 7 ^{ème} FED en 2003.....	102
Annexe 9	Exécution financière du Programme Indicatif National 6 ^{ème} FED en 2003.....	105
Annexe 10	Exécution des opérations financées par la Banque Européenne d’Investissement en 2003	107
Annexe 11	Exécution de la Coopération régionale 8 ^{ème} , 7 ^{ème} et 6 ^{ème} FED en 2003.....	108
Annexe 12	Liste des projets financés sur les lignes budgétaires de la Commission européenne en cours d’exécution en 2003	111
Annexe 13	Situation des appuis budgétaires au 31/12/2003	112



1 RESUME

Le Burkina Faso est un pays sahélien, enclavé, qui compte une population d'environ 12 millions d'habitants sur une superficie de 274.000 Km². Il dispose de peu de ressources naturelles dans un environnement qui se dégrade, et subit les aléas d'une pluviométrie insuffisante et mal répartie. L'économie est très vulnérable aux chocs externes, notamment en raison de sa dépendance de l'agriculture de rente ; les finances publiques comme l'équilibre extérieur dépendent fortement de l'aide au développement. Le pays figure parmi les plus pauvres du monde, et tous les indicateurs sociaux demeurent à des niveaux très bas, malgré les progrès réalisés au cours des cinq dernières années.

Sur le plan politique, le pays poursuit une transition vers l'Etat de droit et la démocratie, qui se fait sans heurts majeurs ; les résultats obtenus sont appréciables : pluralisme politique, élections régulières, respect des libertés publiques et individuelles. Cependant, la gouvernance démocratique et économique demeure fragile et imparfaite et son amélioration fait partie des objectifs du Gouvernement : réforme du système judiciaire, réforme de l'administration et décentralisation, renforcement de la gestion des finances publiques, lutte contre la corruption.

L'économie est basée sur une agriculture dépendante des aléas climatiques, qui occupe plus de 80% de la population active et représente plus de 35% du produit intérieur brut (PIB) ; le secteur tertiaire en croissance constante mais largement informel atteint près de 50% du PIB. Les coûts de l'énergie et des transports sont des obstacles à la compétitivité, et la diversification de l'économie, surtout des exportations (coton, bétail, or...), reste très limitée. L'enclavement du Burkina Faso constitue un élément de vulnérabilité, dont l'importance a été rappelée lors de la crise ivoirienne en fin 2002 /début 2003.

Malgré une croissance moyenne annuelle proche de 5% depuis 1995 et une stabilité relative des flux d'aide extérieure importants et réguliers (entre 10 et 15% du PIB), y compris les allègements de dette consentis dans le cadre de l'initiative PPTE, les résultats enregistrés sur le plan social restent très limités : le PNB par an par habitant, proche de 250 USD, est un des plus bas du monde ; néanmoins, il progresse lentement en raison notamment de la structure de la population (58% des Burkinabé ont moins de 18 ans), de la forte croissance démographique (+2,4% par an). Près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, les indicateurs de santé et surtout d'éducation sont parmi les plus faibles du monde et le Burkina est chaque année classé parmi les cinq derniers pays selon l'indice de développement humain (Indice de Développement Humain 2003 : 173^{ème} sur 175 pays), en raison notamment des faibles taux de scolarisation et d'alphabétisation.

Face à cette situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité, le Gouvernement met en œuvre depuis 2000, une stratégie de réduction de la pauvreté, fondée sur quatre axes : (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base, (iii) élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et (iv) promouvoir la bonne gouvernance. Cette stratégie qui est devenue le cadre de référence de la politique de développement et des politiques sectorielles ainsi que de l'aide extérieure, est en cours de révision et sera associée à un plan d'actions prioritaires 2004-2006. La mise en œuvre de cette stratégie depuis 2000, considérée comme satisfaisante par la Communauté internationale, s'est traduite par un accroissement des ressources financières en faveur des secteurs sociaux et une évolution favorable de plusieurs indicateurs dans ces secteurs, tels que certains indicateurs de résultats en Santé (taux de couverture vaccinale) et en Education (taux de scolarisation), intégrés au suivi du CSLP ; néanmoins, l'incidence de la pauvreté ne s'infléchit pas et demeure supérieure à 46%.

La récente crise intervenue en Côte d'Ivoire a rappelé la précarité des résultats économiques et sociaux obtenus et leur instabilité face à des chocs extérieurs d'envergure, même si elle a aussi révélé les capacités d'adaptation de l'économie burkinabé. Cette crise a bien montré les effets négatifs de l'instabilité régionale sur les efforts pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

La visite de Romano Prodi a marqué un temps fort des relations politiques entre l'Union européenne et le Burkina Faso en novembre 2003 dans le cadre d'une visite régionale au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

Cette visite a permis un dialogue accentué entre les partenaires sur les défis de la stabilité et du développement.

En matière de coopération UE - Burkina Faso, la première revue annuelle dans le cadre du 9^{ème} FED s'est tenue à Ouagadougou en novembre 2003, et a permis de dégager un bilan globalement satisfaisant de la coopération dans les secteurs de concentration et de pré identifier un certain nombre d'actions à financer sur le 9^{ème} FED en 2004-2005.

Stratégie de coopération pour 2001-2007 initialement adoptée en mars 2002

Pour mémoire, la politique d'intervention de l'Union européenne dans le cadre du 9^{ème} FED définie dans la Stratégie de Coopération pour la période 2001-2007 signée le 21 mars 2002 s'insère pleinement à l'intérieur de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et entend parallèlement répondre aux grands principes de la coopération au développement de l'Union Européenne.

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et d'assurer une cohérence et une complémentarité avec les interventions communautaires passées (7^{ème} et 8^{ème} FED) et celles des autres bailleurs, notamment européens, les trois principaux domaines d'intervention retenus sont :

- ♦ l'appui au cadre macro-économique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire,
- ♦ l'appui au secteur des transports, en particulier des infrastructures routières,
- ♦ l'appui au développement rural, centré sur la sécurité alimentaire.

Dans cette nouvelle phase de la coopération UE – Burkina Faso, le soutien communautaire reste conditionné par : (i) la mise en place effective par le gouvernement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, (ii) une gestion des dépenses publiques suffisamment transparente, efficace et fiable et (iii) le respect par les autorités burkinabé des valeurs essentielles définies par l'Accord de Cotonou relatives aux droits de l'homme, aux principes démocratiques et à l'état de droit.

Une enveloppe de 275 Mio € (enveloppe A) est mise à la disposition des autorités Burkinabé pour assurer la mise en œuvre de la stratégie succinctement décrite ci-dessus.

Par ailleurs, une enveloppe de 76 Mio € ramenée à 70,7 Mio € en 2003 – pour une contribution à la Facilité de la Paix pour l'Afrique - (enveloppe B) est destinée à couvrir les besoins imprévus.

Le volume global d'aide déboursé en 2003 au Burkina Faso s'élève à plus de 67 Mio € (sous forme de subventions) dans le cadre des différents programmes indicatifs nationaux des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED tous instruments du FED confondus, hors opérations de la BEI. Les montants provisoires donneraient un montant équivalent en 2004.

Au titre des aides programmables, les décisions de financement en fin 2003 sur les programmes indicatifs nationaux représentent pratiquement 100% des montants alloués dans le cadre du 7^{ème} et du 8^{ème} FED et 92% de l'enveloppe A du 9^{ème} FED.

Les principales décisions de financement en 2003 sont, (i) dans le second secteur de concentration du PIN 9^{ème} FED Transport, un appui au programme sectoriel transport II (PST-II) consacré à des infrastructures routières (9 ACP BK 01 - 115 Mio €) en décembre 2003 et (ii) hors concentration, une seconde phase du Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles / PSIC II (8 ACP BK 45- 1,9 Mio €).

Les travaux d'identification et d'instruction de nouveaux programmes en 2004 et 2005 se limiteront à ceux programmés dans le 9^{ème} FED et lors de la revue annuelle 2003, dont le nombre est relativement limité du fait des ressources disponibles et de la concentration des secteurs d'intervention. Il s'agit essentiellement des programmes d'appuis institutionnels dès 2004 et du programme d'appui à la société civile (15 Mio €) en 2005, auxquels s'ajoutent sur base des conclusions de la revue à mi-parcours plusieurs nouveaux programmes, en particulier un nouveau programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté pour 2005-2008.

¹ Ces données ne comprennent pas les appuis financés dans le cadre des Programmes Indicatifs Régionaux (mais incluent les composantes nationales des appuis régionaux) et les prêts gérés par la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que les financements obtenus à travers les lignes budgétaires de la Commission européenne

En fin 2003, les crédits délégués au niveau de l'aide programmable, s'élèvent pour les 7ème, 8ème et 9ème FED respectivement à 95%, 85% et 50% des décisions de financement. Les paiements, quant à eux, représentent en fin 2003 respectivement 97%, 62% et 41% des crédits délégués et de 91%, 82% et 18,6% des dotations.

En fin 2004, les crédits délégués au niveau de l'aide programmable, s'élèveraient tous FED confondus à 79% des décisions de financement. Les paiements, quant à eux, représenteraient en fin 2004 respectivement 80% des crédits délégués et 65% des dotations.

Les principaux programmes engagés au niveau des secteurs de concentration se sont poursuivis dans des conditions satisfaisantes et ont représenté la majeure partie des crédits délégués et des paiements de l'année 2003. Ces programmes concernent particulièrement les domaines suivants : (i) Appuis budgétaires pour la réduction de la pauvreté avec le programme triennal ABRP 2002-2004 (125 Mio €), (ii) Infrastructures routières avec la poursuite de l'appui au Programme d'Ajustement du Secteur Transport (PASEC-T) à travers le financement des travaux d'entretien périodique et réhabilitation des routes bitumées, (iii) Développement rural avec les Plans d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole - PAOSA (24,2 Mio €) cofinancé avec les différents partenaires et (iv) Education avec le Programme d'Appui à l'Enseignement de Base - PASEB (10 Mio €).

Les interventions hors concentration dans le cadre du 7ème et du 8ème FED ont connu une mise en œuvre normale, particulièrement dans les domaines suivants : (i) hydraulique avec le programme ZIGA (30 Mio €), (ii) Justice avec le Projet d'Appui au Processus Démocratique et à l'Etat de Droit (16 Mio €), (iii) Appui technique à la DG COOP (Ordonnateur national du FED), démarrage en septembre 2003. Pour le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (6 Mio €), l'année 2003 a été mise à profit pour définir et approfondir les modalités d'intervention, afin de permettre un démarrage opérationnel en 2004.

Au niveau des aides non programmables, principalement au titre du 7ème FED, les actions financées au titre du STABEX qui se sont poursuivies en 2003, ont fait l'objet d'un recentrage en 2003 pour améliorer l'absorption des disponibilités existantes dès 2004. Un programme financé par le SYSMIN de cartographie géologique s'est achevé en 2003. La BEI, outre la poursuite des prêts en cours, a engagé un programme de financement des PME à travers des institutions bancaires (6 Mio €).

Les principaux programmes financés dans le cadre du Programme Indicatif Régional du 8ème FED en exécution en 2003, dont le Burkina est directement ou indirectement bénéficiaire, concernent les secteurs suivants : (i) l'Elevage avec le Programme Concerté de Recherche-Développement sur l'Elevage en Afrique de l'Ouest - PROCORDEL (9,8 Mio €) et le Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties – PACE (72 Mio € dont 1,3 Mio € pour la contribution nationale Burkina), (ii) l'Environnement avec le Projet « Parc W » - ECOPAS (20 Mio € dont 3 Mio € pour la contribution nationale Burkina), (iii) l'Hydraulique avec le Programme Régional Solaire II - PRS II (73,1 Mio € dont 13,7 Mio € pour la contribution nationale Burkina) mis en œuvre par le CILSS, (iv) la Santé avec le Projet d'Appui à l'Indépendance Vaccinale en Afrique – ARIVA (6,5 Mio €), enfin et surtout (v) l'Intégration régionale avec les Programmes d'Appui Régional à l'Intégration - PARI (deux programmes pour 80 Mio dont 3 pour la contribution nationale Burkina).

En matière commerciale, les négociations des Accords de Partenariat Economiques ont été lancées pour la région Afrique de l'Ouest à Cotonou en octobre 2003. La CEDEAO a mandat pour conduire les négociations en collaboration avec la Commission de l'UEMOA.

De la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération 2001 – 2007 et du PIN 9^{ème} FED

Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, l'année 2004 a été marquée par la réalisation de la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération 2001-2007.

Sur la base (i) des performances obtenues en matière d'exécution des dotations nationales dans le cadre du 9ème FED (enveloppe A) et des FED antérieurs et des perspectives envisagées (cf. 5.1), (ii) des orientations communautaires en matière d'aide au développement et de leur prise en considération dans le cadre de la coopération (cf. 5.2), (iii) des propositions du Gouvernement et des estimations de besoins de financement pour la mise en œuvre de la politique de réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité, et (iv) des progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté (cf. annexe 1A), suite à l'avis favorable du

comité du FED le 24 novembre 2004, la Commission européenne d'un commun accord avec les autorités du Burkina Faso a décidé le 30 décembre 2004 :

- ♦ de maintenir la stratégie de coopération définie sur la base du Document de Stratégie de Coopération 2001 – 2007 signé le 21 mars 2002, qui repose sur l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
- ♦ de consacrer l'appui macroéconomique et à la réduction de la pauvreté comme principal secteur de concentration de l'aide communautaire, avec la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté d'une enveloppe indicative de 150 Mio € à raison de 50 Mio €/an
 - tout en maintenant le principe de contrat d'objectifs permettant de moduler les appuis communautaires en fonctions des performances atteintes en matière de réduction de la pauvreté (Santé et Education) et de bonne gouvernance financière,
 - mais selon des modalités limitant les effets négatifs constatés en matière de prévisibilité et de gestion de la trésorerie (montant d'aide et date de déboursement) afin de permettre une exécution régulière du budget et du programme prioritaire de lutte contre la pauvreté ;
- ♦ de renforcer la dimension liée à l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité et appropriée au contexte du Burkina Faso compte tenu des effets attendus de l'Education en particulier des filles sur le développement durable avec la mise en place d'un appui sectoriel « Education » de 15 Mio € dans le cadre de l'initiative Fast - Track appuyée par divers donateurs, qui pourrait prendre la forme d'un appui budgétaire complémentaire ;
- ♦ d'appuyer le secteur clef du coton à travers un financement à hauteur de 10 Mio € de la filière coton dont les modalités d'affectation et d'utilisation restent à identifier.

Le financement de ces programmes s'effectuera dans les limites des ressources disponibles :

- ♦ en augmentant de 155 Mio € l'enveloppe A du programme indicatif en transférant 60 Mio € de l'enveloppe B vers A et en augmentant par ailleurs l'enveloppe A du Programme Indicatif 9^{ème} FED de 95 Mio €
- ♦ en utilisant les reliquats issus des programmes en cours en particulier ceux du programme d'appui budgétaire en cours (ABRP 2002-2004).

Ces propositions permettent au Gouvernement de consolider les choix opérés par le passé en matière de coopération avec l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de renforcer davantage les liens politiques et économiques du Burkina Faso avec l'Union européenne.

Ainsi, au terme de la revue à mi-parcours, la dotation du programme indicatif national 9^{ème} FED (hors reliquats des FED antérieurs) serait portée à 440,7 Mio € dont 430 Mio € pour l'enveloppe A et 10,7 Mio € pour l'enveloppe B.

Cette décision représente une augmentation nette de 95 millions d'€ du total des fonds alloués au Burkina Faso dans le cadre du 9^{ème} FED sur la période 2001-2007.

M. le Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National du Fonds européen de développement (FED), et Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso ont procédé à la signature de l'addendum au Document de stratégie et au Programme indicatif national (PIN) 9^{ème} FED au terme de la revue à mi-parcours qui s'est déroulée les 7 et 8 février 2005 à Ouagadougou.

2 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

2.1 Les grands principes et objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2000-2003

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) constitue, depuis son adoption en juin 2000, le cadre de référence de la politique économique et sociale agréé par le Gouvernement, la société civile et l'ensemble des bailleurs de fonds pour y insérer leurs interventions visant à lutter contre la pauvreté de manière plus coordonnée, plus efficace et complémentaire aux ressources propres du pays.

Les principaux objectifs de long terme dans le cadre de la réduction de la pauvreté sont (i) d'accroître le PIB par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4-5% par an après 2003, (ii) de réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à moins de 30% à l'horizon 2015 et (iii) d'augmenter l'espérance de vie de dix ans.

Le CSLP s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- ♦ Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- ♦ Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- ♦ Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- ♦ Promouvoir la bonne gouvernance.

Les principales orientations du CSLP 2000-2003 document sont présentées dans la partie 2.2.

Le CSLP ne se substitue pas aux stratégies sectorielles dans chaque département ministériel. Au contraire, il a pour vocation de fédérer les politiques sectorielles autour de l'objectif «Lutte contre la pauvreté» et d'en assurer la cohérence d'ensemble. De ce fait, il influence les objectifs, les résultats attendus et les plans d'actions financiers.

Un dispositif de suivi de la mise en oeuvre du CSLP a été formalisé, comprenant notamment des comités interministériels et des groupes sectoriels devant se réunir trimestriellement et procéder une fois par an à une évaluation «bilan et perspectives». En ce qui concerne la mesure des progrès réalisés, il est important de noter que le Gouvernement effectue le suivi annuel d'une matrice d'indicateurs de mise en oeuvre et de résultats couvrant quelques secteurs prioritaires.

Trois revues de la mise en oeuvre du CSLP ont été effectuées en septembre 2001, en juillet 2002 et en juillet 2003. Elles ont été réalisées en étroite collaboration avec les partenaires au développement.

Arrivé au terme de sa première phase de mise en oeuvre (2000-2003), le CSLP fait l'objet d'une révision, dont l'état d'avancement est décrit dans la partie 2.3.

2.2 Orientations stratégiques du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2000-2003

2.2.1 Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

Le premier axe, qui sous-tend les trois autres, est basé sur deux préoccupations principales :

- ♦ Maintenir un cadre économique stable : le Gouvernement en liaison avec la BCEAO entend poursuivre une politique assurant un cadre macro-économique sain et une monnaie stable (parité FCFA/EURO) (i) en limitant les déséquilibres financiers et l'inflation et (ii) en augmentant les contributions aux réserves extérieures de l'UEMOA, en cohérence avec les exigences de la surveillance multilatérale au niveau de l'UEMOA, notamment par un respect progressif des critères de convergence ;
- ♦ Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs de production. Pour un pays de taille modeste comme le Burkina Faso, les éléments essentiels qui déterminent la compétitivité de l'économie sont le taux de change réel, les termes de l'échange et les coûts des facteurs primaires, des intrants intermédiaires et des transports. Dans ces conditions, les efforts se focaliseront sur la maîtrise des éléments qui déterminent la compétitivité structurelle susceptibles d'entraîner des changements durables de la capacité de production, notamment la productivité globale des facteurs.

L'objectif annoncé pour le Gouvernement est d'accroître le PIB par habitant d'au moins 3% par an entre 2000 et 2002 et de 4-5% par an après 2003.

Plus spécifiquement :

- ✓ Infrastructures de transport

Dans le cadre de la mondialisation du commerce et de l'ouverture des frontières au sein de la zone UEMOA, l'accélération de la croissance et l'amélioration de la compétitivité de l'économie du Burkina passent obligatoirement par une réduction des coûts des différents maillons des chaînes de transport national et international, tout en maintenant les services rendus à des niveaux acceptables (délais, coûts,

qualité, sécurité). Dans ce contexte, le Gouvernement a actualisé en 2001 sa stratégie à moyen terme (Programme Sectoriel Transport - 2) dont les objectifs devraient permettre notamment de maintenir et développer la compétitivité des produits burkinabé (meilleures infrastructures et facilitation des transports) et d'améliorer l'accessibilité des zones enclavées. Les principaux engagements du Gouvernement dans ce domaine sont :

- ♦ l'augmentation de la part du budget de l'Etat affectée à l'entretien courant afin d'assurer le financement lié à l'augmentation du réseau prioritaire ;
- ♦ la réalisation d'audits annuels externes financiers et techniques sur l'exécution de l'entretien courant ;
- ♦ la prise en charge progressive d'un montant accru des dépenses d'entretien périodique sur ses ressources propres à un niveau à déterminer sur les bases de l'étude en cours dans ce domaine;
- ♦ la mise en place d'un dispositif efficace de contrôle de la charge à l'essieu et de sanctions graduelles des infractions;
- ♦ l'affectation de ressources suffisantes au MITH, particulièrement en dotant la Direction Générale des Routes d'un budget de fonctionnement propre ;
- ♦ la prise en compte de la situation du réseau routier rural dans le cadre de la stratégie d'entretien des infrastructures routières (adoption en mars 2003 du « Document de stratégie nationale du transport rural au Burkina Faso »).

✓ Télécommunications

Le coût élevé des services de télécommunications constitue aujourd'hui un handicap important. Le gouvernement a engagé la réforme du secteur des télécommunications et la privatisation partielle de l'Office National des Télécommunications (ONATEL).

✓ Energie

Du fait de la pauvreté en ressources énergétiques et de la situation enclavée du pays, le coût de l'énergie est très élevé au Burkina Faso, ce qui constitue un handicap très sérieux pour le développement industriel et la compétitivité des produits industriels burkinabé. Le gouvernement a donc entrepris des réformes dans ce secteur autour des axes suivants : (i) renforcer les capacités nationales, institutionnelles et de gestion de l'énergie ; (ii) libéraliser le sous-secteur de l'électricité ; (iii) maîtriser les coûts des intrants énergétiques ; (iv) assurer une meilleure couverture énergétique du pays, particulièrement dans les zones rurales grâce au plan national d'électrification ; (v) promouvoir d'autres sources d'énergie, et plus spécifiquement les énergies renouvelables (solaire) ; (vi) sensibiliser les populations à une utilisation plus rationnelle du bois de chauffe, et à l'utilisation de sources d'énergie alternatives. Par ailleurs, le gouvernement s'attèle à achever les interconnexions en cours avec certains pays voisins (Ghana et Côte d'Ivoire).

✓ Secteur Privé

En 1999, le gouvernement a adopté une stratégie nationale pour le développement du secteur privé qui vise à faire de ce dernier le principal moteur de la croissance économique. A travers cette stratégie, le gouvernement a souhaité mettre en place un cadre plus incitatif et plus compétitif pour le développement des entreprises. La Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé, adoptée par le gouvernement en juillet 2002, s'inscrit également dans cette volonté et dans le CSLP, qui reste le cadre global dans lequel les initiatives d'appui au secteur privé sont mises en œuvre. L'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et de l'économie burkinabé par le développement du secteur privé devient donc un axe majeur du CSLP.

La Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé se situe également dans la continuité des actions déjà engagées par le gouvernement, notamment celles liées aux réformes du cadre institutionnel, réglementaire et juridique des privatisations.

Elle s'articule en neuf grands axes : (i) amélioration de l'environnement juridique des affaires, (ii) poursuite du désengagement de l'État, (iii) renforcement des capacités des entreprises, (iv) développement des institutions d'appui au secteur privé, (v) développement du potentiel des secteurs agricoles, agro-industriels et de l'élevage, (vi) financement du secteur privé, (vii) développement des

infrastructures, (viii) incitation à la création et à la sauvegarde des emplois, (xix) développement du secteur minier.

Depuis 2001, une dynamique positive de dialogue s'est instaurée entre le Gouvernement et le secteur privé à l'occasion de rencontres organisées annuellement, qui ont pour objectifs d'identifier des mesures concrètes et des actions à mettre en œuvre par le Gouvernement pour une meilleure prise en compte des préoccupations du secteur privé.

2.2.2 Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

✓ Education

Le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base, adopté en 1999, est un cadre politique et financier qui intègre progressivement l'ensemble des activités, des projets et programmes en relation avec l'Education de base programmés ou en cours d'exécution quelle que soit la source de financement.

Le Plan poursuit quatre grands objectifs : (i) accélérer le développement quantitatif de l'offre scolaire, et réduire les inégalités de toute sorte (entre filles et garçons, entre provinces du pays, entre milieu urbain et milieu rural...) ; (ii) améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et mettre en cohérence les différents niveaux et formules d'éducation ; (iii) promouvoir l'alphabétisation, ainsi que de nouvelles alternatives éducatives ; (iv) développer et consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur, ainsi que leur capacité à coordonner l'aide extérieure.

L'objectif original visé par le PDDEB était de porter a) le taux brut de scolarisation à 70% en 2010 ; b) le taux d'alphabétisation à 40% au cours de la même année. Toutefois, le Burkina Faso étant un des 9 pays cibles de l'Initiative Accélérée de Mise en Œuvre de l'Education pour Tous (IMOA/EPT), le PDDEB a commencé à intégrer le cadrage et les objectifs plus ambitieux de l'EPT, processus qui devrait être achevé au cours de l'année 2004.

✓ Santé

La situation sanitaire se caractérise par une morbidité et une mortalité très élevées. Les taux élevés de mortalité infantile (105,3 / 1000), maternelle (484 / 100.000 naissances vivantes) et infanto-juvénile (219 / 1000) sont imputables à la faiblesse du système sanitaire et à la persistance d'importants facteurs de risques (environnement insalubre, modes de vie, alimentation insuffisante et non équilibrée), ce qui favorise les maladies infectieuses et parasitaires et l'expansion rapide de l'infection au VIH. Cette situation a un impact négatif important sur le développement socio-économique. Pour ces raisons, la Santé constitue l'un des secteurs prioritaires du Gouvernement.

L'objectif global est d'améliorer la disponibilité des soins de qualité et d'en faciliter l'accès aux populations.

Les grands objectifs fixés par le PNDS sont d'améliorer l'espérance de vie, en réduisant d'ici à 2010, le taux brut de mortalité de 15,2 / 1000 à 12,3 / 1000 à travers une réduction des taux de mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile de 40 %.

Pour ce faire, la politique sanitaire et le Plan National de Développement Sanitaire 2001-2010 (PNDS) prévoient (i) d'accroître la couverture sanitaire nationale, (ii) d'améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé, (iii) de renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, (iv) de réduire la transmission du VIH, (v) de développer les ressources humaines en santé, (vi) d'améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé, (vii) de mobiliser des ressources additionnelles et de développer l'approche contractuelle, et (viii) de renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la Santé.

L'efficacité de la mise en œuvre de la politique sanitaire devrait bénéficier d'une meilleure coordination des interventions des partenaires en cohérence avec les financements de l'Etat et d'une meilleure harmonisation des modalités d'intervention et des instruments de mesure et d'évaluation.

✓ Accès à l'eau potable

Le Burkina Faso ne cesse d'accroître les dépenses publiques d'approvisionnement pour la satisfaction des besoins en eau potable des populations. Le pays applique une stratégie d'amélioration de la desserte en eau potable à travers des réformes importantes relatives à la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement et la gestion intégrée des ressources en eau.

La stratégie nationale en matière d'approvisionnement en eau potable distingue trois volets tenant compte des modalités de gestion qui sont fonction de la taille des collectivités et de leurs capacités techniques et financières. L'approvisionnement en eau potable des centres urbains est confié à l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) qui ne cesse de renforcer son offre aux populations citadines atteignant le taux de desserte moyen de 78% en milieu urbain. Le barrage de Ziga permettra d'assurer la disponibilité permanente de l'eau à Ouagadougou. Par ailleurs, la stratégie d'approvisionnement en eau potable des centres secondaires et des zones rurales vise d'une part, la couverture de la demande en eau du monde rural à savoir les villages dont la population est inférieure à 2000 habitants et d'autre part, les demandes solvables au niveau des centres dont la population se situe entre 2 000 et 10 000 habitants, avec la création des postes d'eau autonomes.

De façon générale, cette politique d'approvisionnement en eau potable s'attache à la réalisation, la prise en charge de l'entretien et du renouvellement par les utilisateurs, avec une implication de prestataires privés. Ceci a pour effet d'améliorer l'accès des ménages à l'eau potable. Les objectifs retenus dans le CSLP en matière de nouveaux points d'eau ont été atteints depuis 2000.

Les stratégies d'amélioration des dessertes en eau sont accompagnées par des actions importantes dans les secteurs de l'assainissement et de la gestion et de la protection des ressources hydriques.

2.2.3 *Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres*

✓ Agriculture

L'agriculture constitue actuellement le moteur de la croissance de l'économie burkinabé, employant plus de 86% de la population active, contribuant pour environ 40% au Produit Intérieur Brut (agriculture 25%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche) et procurant en moyenne 60% des recettes d'exportation.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux. La mobilisation limitée des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la dégradation continue des ressources naturelles sont notamment liées à la faiblesse des investissements privés et publics, mais aussi aux déficiences de l'organisation du cadre institutionnel et des capacités de gestion.

Face à cette situation, le Gouvernement a entrepris en 2003 avec l'ensemble des acteurs concernés, l'élaboration du document de Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constitue le nouveau cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural. Ce document de stratégie a été adopté par le conseil des ministres en décembre 2003.

La stratégie de développement rural est fondée sur les principes directeurs énoncés dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) révisé et à la Lettre de politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) adoptée en janvier 2003 qui fixe les mécanismes opérationnels de mise en œuvre du développement rural décentralisé et précise la répartition des rôles entre l'Etat (services techniques et administratifs) et les autres acteurs du développement (communautés rurales, collectivités rurales décentralisées, ONG, opérateurs privés, organisations professionnelles, partenaires financiers).

Les sept grands axes d'orientations stratégiques de la SDR consistent en : (i) accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ; (ii) renforcer la liaison production/marché ; (iii) accroître et diversifier les sources de revenus (iv) améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ; (v) assurer une gestion durable des ressources naturelles ; (vi) renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable et (vii) promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

Par ailleurs, la stratégie de l'Etat consistera à poursuivre son désengagement des activités de production et de commercialisation, tout en renforçant son rôle d'appui conseil aux opérateurs privés (encadrement, recherche et développement, informations sur les conditions des marchés), et engageant des efforts pour développer d'une part, les infrastructures rurales (marché, route, transport, eau, etc.) et d'autre part, pour améliorer la qualité des ressources humaines (éducation de base, encadrement technique et commercial).

✓ Sécurité alimentaire

L'adoption en Conseil des Ministres le 10 octobre 2001 du document de stratégie nationale de sécurité alimentaire marque une étape importante dans la définition d'une politique structurelle de sécurité alimentaire pour le Burkina Faso.

La sécurité alimentaire du Burkina, comme dans la plupart des pays sahéliens est essentiellement assurée par les céréales (mil, sorgho, maïs) qui représentent 70 % de la consommation alimentaire des populations et 3/4 des apports caloriques (FAO, 1998).

Dans un environnement subissant des dégradations directement liées à la pression démographique, l'agriculture et l'élevage demeurent largement tributaires du niveau et de la répartition des pluies durant l'hivernage. Cette dépendance induit de fortes fluctuations des niveaux de production d'une année à une autre. La distribution géographique des productions présente également des zones d'importants déficits structurels. Cependant, lorsque les conditions climatiques sont favorables, le volume de la production agricole nationale satisfait théoriquement les besoins alimentaires (environ 2.300.000 tonnes). Les disponibilités couvrent en moyenne 2.300 kcal/pers/jour. En pratique, la disponibilité alimentaire du pays est globalement assurée grâce aux productions agricoles (céréales, légumineuses, tubercules, maraîchage, viande et poisson) et aux importations commerciales.

En se référant au Sommet Mondial sur l'Alimentation qui s'est déroulé en 1996 à Rome, l'objectif global de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire du Burkina est de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de malnutrition à l'horizon 2010.

Cinq objectifs spécifiques ont été identifiés pour atteindre cet objectif global : (i) augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée, (ii) renforcer les capacités du marché afin de faciliter l'accès aux produits alimentaires, (iii) améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables, (iv) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle, (v) renforcer les capacités des acteurs et promouvoir une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire. D'un point de vue économique, la stratégie de sécurité alimentaire développée est cohérente avec la politique agricole.

✓ Environnement et gestion des ressources naturelles

Dans un contexte naturellement défavorable, le gouvernement du Burkina Faso se doit d'accorder une certaine importance à la question environnementale qui constitue un des leviers du développement économique et social du pays. Afin de répondre au grand défi de la préservation de l'environnement, le Burkina Faso s'est doté de deux outils institutionnels fondamentaux :

- ♦ un ministère en charge de l'environnement (créé en 1976) qui a, en fonction du contexte national et international, subi des mutations institutionnelles dans le but d'apporter des réponses appropriées aux problèmes environnementaux du pays ;
- ♦ un Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD – ex CONAGESE) qui a pour mission de veiller à l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques, plans, et programmes économique, social et culturel du pays, et d'assurer la concertation à l'interface entre le Ministère de l'Environnement, la société civile, les partenaires de coopération et le secteur privé.

Des instruments d'orientation et de planification comme le Plan d'Actions National pour l'Environnement (PANE), le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD), les stratégies et plans d'action sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, ainsi que de nombreuses lois touchant à la gestion de l'environnement (RAF, Code de

l'Environnement, Code forestier...) sont des acquis majeurs qui ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats non négligeables sur le terrain. Toutefois, des insuffisances et des faiblesses sont enregistrées sur les plans institutionnel, normatif et opérationnel, notamment dans la mise en œuvre des différents plans, programmes et stratégies, et au niveau de l'effectivité dans l'application des textes de lois.

Avec la réorganisation en 2002 du ministère en « Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie », trois grands défis sont inscrits à l'ordre du jour pour les années à venir :

- ♦ la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté ;
- ♦ l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- ♦ le respect et la valorisation des engagements internationaux et la promotion du développement durable.

2.2.4 Promouvoir la bonne gouvernance

Le quatrième axe touche à des considérations plus politiques notamment au renforcement du processus démocratique et de l'Etat de droit (bonne gouvernance démocratique et locale) et à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des finances publiques (bonne gouvernance économique). Il intègre à présent également la bonne gouvernance administrative liée à la réforme de l'Etat. La promotion de la bonne gouvernance se décline dans le 1^{er} plan national de bonne gouvernance 1998-2003.

✓ Bonne Gouvernance Démocratique et Locale

Décentralisation : La mise en place de la décentralisation au Burkina Faso (49 municipalités urbaines existantes) concerne pour le moment 18% de la population et couvre 20% du territoire national. En 2002-2003, l'architecture institutionnelle du processus de décentralisation engagé au Burkina Faso, a connu un tournant décisif avec la création de treize régions à la fois comme circonscriptions administratives et comme collectivités territoriales décentralisées. Cependant, le calendrier de la loi de programmation qui fixait l'année 2003 comme date butoir pour (i) la mise en œuvre des transferts de compétences et de ressources aux collectivités territoriales, (ii) la mise en place des communes rurales et (iii) la tenue des élections locales, a un glissement. Par ailleurs, une loi modificative des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD datant de 1996 et révisés en 2001) porte entre autres sur la suppression de la province comme collectivité locale. L'extension du processus de décentralisation au milieu rural et la définition d'un cadre législatif régissant les communes rurales, restent des objectifs prioritaires.

Justice : En avril 2000, le gouvernement burkinabé a adopté la stratégie et le plan d'actions national pour la réforme de la justice 2002-2006 (PAN-RJ). Déjà dans le plan national de bonne gouvernance 1998-2003, on retrouvait comme objectif spécifique : « rendre effective l'indépendance du pouvoir judiciaire afin de lui permettre d'assurer sa mission fondamentale et de faire respecter la loi ». Trois objectifs spécifiques ont été dégagés au niveau du PAN-RJ 2002-2006 :

- ♦ Le renforcement des institutions qui concourent au fonctionnement de la justice ;
- ♦ L'élargissement de l'accès à la justice ;
- ♦ Le renforcement de l'efficacité de la justice.

Ces derniers doivent concourir à renforcer la place et l'indépendance du pouvoir judiciaire au sein de l'Etat et de la société afin d'en faire un acteur essentiel de la construction démocratique et de la régulation des litiges privés et publics.

✓ La Bonne Gouvernance Economique

Le Ministère de l'Economie et des Finances a réalisé en 2001 un travail de réflexion sur le système de gestion budgétaire dans la perspective de définir un cadre global et cohérent de réformes, qui s'est matérialisé par un diagnostic « Plan de Renforcement de la Gestion des Dépenses Budgétaires / Volet Diagnostic ». Les analyses effectuées et les perspectives envisagées ont été confortées par des diagnostics extérieurs complémentaires, en particulier l'étude sur « obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques et des pratiques de la comptabilité du secteur privé » (CFAA), conduite de manière coordonnée par les partenaires au développement, ainsi que par le Rapport sur

l'Observation des Normes et Codes (RONC) réalisé avec la collaboration du Fonds Monétaire International.

Sur la base de ces analyses, le Ministère de l'Economie et des Finances pour le compte du Gouvernement, a élaboré un Plan d'Actions pour le Renforcement de la Gestion des Dépenses Budgétaires (PRGB) sur la période 2002 – 2004, qui a été adopté le 31 juillet 2002 par le Conseil des Ministres.

Le PRGB constitue un cadre de référence pour la conduite de réformes prioritaires, une réponse aux principales exigences de la bonne gouvernance économique et une valeur ajoutée dans la poursuite de l'objectif général : « Améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion budgétaire ».

Le Gouvernement a adopté le Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) le 31 juillet 2002. Ce plan se définit autour de huit grandes orientations, présentées ci-après :

- ♦ renforcer les capacités des structures en charge de la gestion budgétaire ;
- ♦ améliorer le cadre juridique de la gestion budgétaire et son application ;
- ♦ améliorer la qualité et la transparence de la loi de finances ;
- ♦ renforcer le suivi de l'exécution budgétaire et le respect des obligations de fin de gestion ;
- ♦ approfondir la déconcentration budgétaire ;
- ♦ améliorer la gestion des dépenses spécifiques ;
- ♦ améliorer la qualité et la pérennité du processus d'informatisation ;
- ♦ renforcer le contrôle de la gestion budgétaire.

A chacune de ces orientations est associée une séquence de mesures et d'actions concernant aussi bien les aspects légaux et réglementaires, que les aspects liés au fonctionnement et aux ressources humaines, ainsi que les structures responsables de leur mise en œuvre.

2.2.5 Intégration économique régionale

Le Burkina Faso est membre de la quasi-totalité des organisations d'intégration économique africaines majeures notamment l'Union Africaine (UA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN SAD) et le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Cet engagement en faveur de l'intégration régionale résulte du fait que ce processus est présenté comme la seule voie restant aux pays africains d'accéder à un développement plus rapide.

En Afrique de l'Ouest, les plus grandes organisations intergouvernementales œuvrant dans le domaine de l'intégration économique sont la CEDEAO et l'UEMOA.

De part son ancienneté et surtout sa dimension (15 pays membres), la CEDEAO est considérée comme l'organisation la plus viable pour la construction d'un véritable espace économique dans l'ouest africain. Au terme de ce processus, l'Afrique de l'Ouest devrait avoir le visage de l'Union Européenne. Aux moyen et long termes, le processus devrait conduire en matière commerciale à la mise en place d'une Union Douanière avec un tarif extérieur commun, ainsi qu'à la création d'une zone monétaire unique. Les reports constatés s'expliquent par l'instabilité économique et politique que connaissent certains pays membres.

Pour ce qui est de l'UEMOA, créée en janvier 1994, elle regroupe huit Etats membres, tous membres de la CEDEAO, principalement francophones. En termes de réalisations, l'UEMOA a enregistré en dix années d'existence des résultats probants. On peut entre autres mentionner la mise en place de l'union douanière avec l'institution d'un tarif extérieur commun (TEC) en 2000, l'adoption et la mise en œuvre d'un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité en 1999, une harmonisation des cadres législatifs et réglementaires dans plusieurs domaines, notamment en matière de fiscalités intérieures et de finances publiques, la définition et l'adoption de politiques sectorielles comme la politique agricole de l'Union et el développement institutionnel des organes de l'UEMOA La stabilité économique, monétaire et politique de l'espace UEMOA constitue un atout majeur pour attirer les investissements étrangers. Néanmoins, la crise en Côte d'Ivoire, qui représente environ 40% du PIB de la zone, a fragilisé certains acquis et pourrait menacer la viabilité financière des organes de l'UEMOA.

Même si les approches institutionnelles sont différentes, la finalité de la CEDEAO et de l'UEMOA reste la même, celle de la construction d'un espace économique viable offrant des possibilités d'accès à l'économie mondiale. Aussi, la nécessité d'une coordination dans un premier temps et d'une fusion à terme a-t-elle été perçue comme un acte majeur pouvant offrir plus de perspectives au processus d'intégration économique ouest africain.

La volonté de coordination commence à prendre de plus en plus corps dans les faits, en témoigne la définition de plans d'actions communs, comme celui relatif au transport routier, ou la décision de conduire ensemble les négociations des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne.

2.3 Principales leçons de la mise en œuvre et perspectives de révision du CSLP

Après trois années de mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement a engagé une réflexion sur les leçons qu'il pouvait tirer du processus qui a débuté en 2000 pour engager une révision du CSLP en 2003 pour la période 2004-2006.

Il ressort de cet examen critique par le Gouvernement les éléments suivants :

✓ Au niveau conceptuel

Malgré la cohérence d'ensemble du CSLP, le Gouvernement reconnaît des insuffisances liées au caractère inachevé de la démarche itérative dans la détermination des objectifs de croissance et de sa diffusion dans l'économie. Par ailleurs, le CSLP aurait mérité d'appréhender davantage certaines problématiques et thématiques telles que la dimension régionale, les questions transversales de Genre et d'environnement, mais aussi la promotion des PMI/PME.

✓ Au niveau de la participation au processus et son appropriation

Le Burkina Faso constate que malgré ses efforts, le calendrier de formulation de la stratégie de lutte contre la pauvreté n'a pas permis d'impliquer suffisamment certaines composantes de la Société, voire de l'Administration. Cette situation de départ n'a pas pu conférer pleinement le rôle souhaité au CSLP comme cadre de référence de la politique de développement et outil de dialogue avec la société civile et ses représentants, ainsi qu'avec les partenaires au développement.

✓ Au niveau du dispositif de suivi

Le dispositif de suivi a souffert prématurément de dysfonctionnements liés principalement à (i) la faible implication des premiers responsables des départements ministériels, (ii) l'absence de dispositions réglementaires claires formalisant et précisant le rôle et les responsabilités des groupes de travail, (iii) l'absence de procédures et méthodes de travail selon un calendrier bien déterminé et enfin (iv) la non clarification du rôle des partenaires dans le processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

✓ Au niveau opérationnel

En liaison avec certains aspects cités ci-dessus, le suivi opérationnel de la mise en œuvre du CSLP aurait été facilité dès le départ par une synchronisation du suivi avec l'année civile et par la définition d'un programme de décisions et d'actions stratégiques prioritaires à mener au cours de la période triennale et pour chaque année. Par ailleurs, malgré une réflexion soutenue sur la mesure des progrès à travers le suivi d'une matrice d'indicateurs, et d'importants travaux menés au niveau de l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Durable, le Burkina Faso connaît encore certaines difficultés à produire annuellement de manière fiable et dans des délais raisonnables, plusieurs données économiques et sociales, qui permettraient de mieux analyser les efforts du Gouvernement et l'efficacité des politiques conduites dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans l'ensemble des domaines prioritaires.

Par ailleurs, la traduction budgétaire des priorités du CSLP en cohérence avec la loi de finances annuelle tenant compte des différentes sources de financement a été insuffisamment approfondie, en particulier en ce qui concerne les financements extérieurs.

Fort de cette analyse et des apprentissages du premier CSLP, le Gouvernement a engagé le processus de révision du CSLP le 18 avril 2003.

Un intense processus de consultation a été conduit entre avril et octobre 2003. Il a permis au Ministère de l'Economie et du Développement, qui pilote la révision du CSLP d'avoir des échanges avec tous les acteurs de développement au Burkina Faso. Ces derniers ont permis d'améliorer le degré d'appropriation du CSLP et de recueillir des contributions sur les préoccupations des différents.

On peut noter les consultations régionales, le forum de la société civile, les rencontres mensuelles avec les partenaires techniques et financiers, les consultations ministérielles et gouvernementales.

Des analyses et des études thématiques ont permis d'approfondir le diagnostic et de renforcer le dialogue (Actualisation du profil de pauvreté, Etude sur les indicateurs de suivi de la pauvreté...).

Ce processus de consultation s'est terminé par les Assises Nationales sur le CSLP qui se sont déroulées en octobre 2003. Les travaux ont permis de valider certaines grandes orientations du CSLP pour la période 2004-2006, mais aussi de dégager des points d'approfondissement en particulier la nécessaire cohérence devant exister entre le CSLP, l'évolution de la pauvreté, les politiques sectorielles, les prévisions macroéconomiques et le cadre budgétaire.

Outre les objectifs et orientations stratégiques, le CSLP révisé sera complété par un plan visant à opérationnaliser la stratégie garantissant une meilleure lisibilité et faciliter sa mise en œuvre. Il mettra en relation les objectifs et les axes du CSLP, les actions à entreprendre, les moyens et les indicateurs de résultat, tout en montrant les changements attendus à ces différents niveaux sur la période 2004-2006. Il devrait comprendre des matrices de suivi opérationnel.

Les partenaires estiment que ce volet opérationnel du CSLP révisé, conçu comme un élément dynamique du CSLP sur la période 2004-2006, ferait, lors de chaque revue annuelle du CSLP, l'objet d'un bilan annuel montrant les principaux progrès, résultats et contraintes et serait ajusté pour tenir compte des principales conclusions de ce bilan.

Le volet opérationnel du CSLP pourrait s'articuler autour des composantes suivantes :

- ♦ un programme triennal d'actions prioritaires selon les objectifs et les axes du CSLP en insistant sur les réformes institutionnelles et budgétaires ;
- ♦ un cadre budgétaire global cohérent avec les priorités du CSLP ;
- ♦ une série d'indicateurs de suivi de la pauvreté et des performances sectorielles associés à des cibles ;
- ♦ un calendrier opérationnel de mise en œuvre et de suivi du CSLP.

Les travaux des Assises Nationales ont permis d'affiner l'agenda de finalisation de la révision du CSLP et des documents opérationnels l'accompagnant.

Une nouvelle version devrait être présentée lors de la 4^{ème} conférence de table ronde, qui se tiendra les 4 et 5 mars 2004 à Ouagadougou.

3 SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

3.1 Données générales

✓ Principaux indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire

	Niveau	Années	Source
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (82.672 FCFA/an)	45,3%	1998	Enquête prioritaire n°II et n°III Institut National de la Statistique et de la Démographie
	46,4%	2003	
Pourcentage d'enfant souffrant de carence pondérale (moins de 5 ans)	25,7%	1993	Enquête Démographique et Sociale Institut National de la Statistique et de la Démographie
	30,0%	1998	
Taux de mortalité infanto-juvénile	187/1000	1993	Enquête Démographique et Sociale Institut National de la Statistique et de la Démographie
	219/1000	1998	
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (fille et garçon)	32,5%	1996/97	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation- Synthèse de l'Annuaire Statistique de l'Education 2002-2003
	36,5%	2002/03	
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (fille)	31,4%	2002/03	MEBA - Synthèse de l'Annuaire Statistique de l'Education 2002-2003
Ratio fille / garçon au primaire	72,9 %	2002/03	MEBA - Synthèse de l'Annuaire Statistique de l'Education 2002-2003
Ratio fille / garçon au secondaire	66 %	2001/02	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation - Annuaire statistique 2001-2002
Proportion de naissances assistées par du personnel de santé qualifié	33,8%	1999	Ministère de la Santé - Annuaire statistiques 1999 et 2002
	39,9%	2002	
Proportion d'enfants d'un an immunisés contre la rougeole	33%	1997	Ministère de la Santé- Annuaire statistiques 1999 et Programme élargi de vaccination-2003
	71%	2003	
Taux de prévalence du VIH	7,17%	1997	ONUSIDA/OMS
	6,5 %	2001	
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (à moins de 15 minutes)	46%	1998	Enquête Démographique et Sociale Institut National de la Statistique et de la Démographie

✓ Principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires

Agrégats Economiques	2001	2002	2003
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1931,3	2095,3	2494,2
Taux de croissance du PIB en volume (prix constant 85)	6,1%	4,6%	7,9%
Masse monétaire (en milliards de FCFA)	424,4	436,5	507,9
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	4,9	2,3	1,7
Encours de la dette publique totale (en % du PIB nominal)	67,4%	55,5 %	41,7 %
Balance commerciale (importation FOB - exportation FOB)	-209,5	-210,9	-208,8
Balance courante (en % du PIB nominal)	-11,0	-10,2	-8,9
Indicateurs budgétaires	2001	2002	2003
Recettes Fiscales (en % du PIB nominal)	11,0	12,2	10,9
Dépenses totales (en % du PIB nominal)	22,4	22,3	23,3

Source : Ministère des Finances et du Budget / UEMOA / FMI

3.2 Présentation succincte de la situation politique

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991. Un processus de démocratisation est en cours de consolidation et des élections ont lieu régulièrement. Le Président du Faso, Blaise Compaoré, a été élu pour sept ans en 1998. Le mandat présidentiel a été ramené à 5 ans suite à la révision de la Constitution en 2000. L'Assemblée Nationale (111 sièges) a été élue pour un mandat de 5 ans en mai 2002. Les élections législatives de mai 2002 se sont déroulées sous la supervision de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) dans des conditions satisfaisantes avec la participation de l'ensemble des partis politiques. La majorité présidentielle du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) a obtenu une courte majorité (57 sièges). L'opposition s'est renforcée politiquement et institutionnellement; elle est conduite par l'ADF-RDA (17 sièges). La prochaine échéance électorale est l'élection présidentielle en novembre 2005.

La composition du gouvernement formé en juin 2002, dont M. Paramanga Ernest YONLI est le Premier Ministre, n'a pas été modifiée au cours de l'année 2003.

La crise ivoirienne ouverte en septembre 2002 a eu des répercussions importantes au Burkina Faso, en raison des liens économiques et sociaux entre les deux pays, en particulier compte tenu du nombre de ressortissants burkinabé vivant dans ce pays.

Dans le domaine des relations politiques avec l'Union Européenne, il convient de signaler la visite au Burkina du Président de la Commission, M. Romano Prodi, en novembre 2003, dans le contexte d'un voyage qui l'a mené aussi au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

3.3 Analyse de la situation économique et sociale

3.3.1 Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

✓ Aspects macro-économiques

En 2003, l'activité économique, soutenue par l'ensemble des secteurs enregistre un taux de croissance de 7,9 % contre 4,6 % en 2002.

La croissance du secteur primaire ressort à 10,8 % contre 2,4 % en 2002. Elle est imputable à l'amélioration des productions céréalière, cotonnière et de l'élevage qui progresseraient, respectivement, de 16,5 %, de 18,4 % et de 2,5 %. Les résultats appréciables de la production agricole s'expliquent par l'excellente saison des pluies, l'augmentation dans le secteur du coton des ristournes et le soutien des prix au producteur, la maîtrise des coûts des intrants agricoles et la promotion de la petite irrigation. Concernant la production de l'élevage, elle est stimulée par la réorientation des exportations de bétail sur pied vers le Ghana et le Nigeria.

La croissance du secteur secondaire s'établit à 10,4% en 2003. Cette croissance est surtout imputable à l'augmentation de 11,4 % de la production des industries manufacturières dont la performance serait liée aux bons résultats de la campagne cotonnière, croissance confirmée par la croissance de 16,3 % de la production d'électricité. La progression de la production dans le secteur des BTP s'expliquerait par la poursuite de l'amélioration des infrastructures routières.

Quant au secteur **tertiaire**, il connaît une croissance de 7,8 % contre 5,6 % en 2002, imputable essentiellement aux activités commerciales et de transport.

Au total, les contributions à la croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont, respectivement, de 4,1 points, 1,7 points et 2,2 points.

Du côté de **la demande**, la consommation est le principal moteur de la croissance. Elle est stimulée par une demande intérieure soutenue (+11,6%) suite aux bons résultats des deux dernières campagnes agricoles.

Pour l'année 2003, le taux d'inflation annuel moyen est de 2 % contre 2,3 % en 2002. Cette maîtrise de l'inflation s'explique par la baisse des prix des produits alimentaires essentiellement imputable à

l'approvisionnement régulier des marchés en produits céréaliers suite aux résultats excédentaires de la campagne agricole des deux dernières années.

En ce qui concerne **la dette publique** totale, son encours rapporté au PIB nominal s'établit à 41,7 % contre 55,5 % en 2002. Le service de la dette publique extérieure rapporté aux recettes budgétaires se situe à 6,2 % contre 7,6 % en 2000. Le service de la dette extérieure avoisine 20,8% des exportations de biens et services. Ces résultats ont été obtenus à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2002.

Echanges extérieurs et gestion monétaire : L'évolution des comptes extérieurs du Burkina Faso a été marquée par une légère amélioration de la balance commerciale. Son solde a été de -208,8 milliards FCFA en 2003 contre - 210,9 milliards FCFA en 2002. L'amélioration de ce solde est due à un accroissement des exportations par rapport aux importations. Cette progression est consécutive à la hausse du volume de coton exporté.

Le solde structurellement déficitaire de la balance des biens et services s'est dégradé. Les transferts courants sans contrepartie ont enregistré une hausse de 38,7% due à l'augmentation des transferts publics. Les transferts privés ont au contraire enregistré une baisse de 29,7% imputable à la réduction des économies sur salaires de 35,5% liée à la crise ivoirienne.

Le solde du compte courant s'est réduit pour passer de -208,3 milliards FCFA à -180,8 milliards FCFA (11,5%). Le solde global s'est établi à 25,6 milliards FCFA (1% du PIB courant).

La situation monétaire a été caractérisée par un accroissement des avoirs extérieurs nets [166,1 milliards (+18,2%)], de la masse monétaire (+16,4%) et des avoirs intérieurs nets (16,4%).

✓ Facteurs de production

A la fin du mois de juin 2001, 41 entreprises publiques ont fait l'objet de liquidation ou de cession. Un nouveau programme de privatisations a été mis en œuvre touchant 20 entreprises dont celles des services publics majeurs. Il s'agit de réduire les charges budgétaires de l'Etat, de le désengager des secteurs productifs et concurrentiels et d'assainir la gestion des entreprises tout en améliorant leurs performances. .

Les coûts élevés des facteurs de production continuent de compromettre la compétitivité des entreprises burkinabé.

Le coût de l'électricité constitue toujours un frein au développement économique au Burkina Faso. L'interconnexion entre Bobo-Dioulasso et Ouagadougou est un des projets majeurs dans le secteur. Les travaux d'interconnexion avec les pays voisins ont connu des avancées depuis 2001, mais la restructuration du secteur de l'électricité (notamment la privatisation de la compagnie d'électricité SONABEL) requiert un délai plus long que prévu compte tenu de la nécessité de l'établissement d'un cadre réglementaire.

Au niveau des télécommunications, le réseau du téléphone fixe souffre d'une faible télédensité et un coût élevé des communications. La privatisation de l'Office national des télécommunications est très avancée. Par ailleurs, on peut souligner la création d'une autorité de régulation ainsi que l'ouverture à la concurrence réglementée au niveau de la téléphonie mobile. Les infrastructures routières continuent d'être un élément essentiel du désenclavement et de la recherche de compétitivité au Burkina Faso. Depuis le début de la crise ivoirienne en fin 2002, le réseau routier burkinabé, qui a été mis à rude épreuve, a joué un rôle primordial dans l'amortissement des conséquences de cette crise, caractérisée par la fermeture de certains axes et de la voie de chemin de fer. En effet, la qualité globale du réseau, fruit de la politique du gouvernement avec le soutien des partenaires, a permis de limiter l'augmentation des coûts de transport des importations et des exportations, dont le surcoût est essentiellement imputable à l'allongement des distances.

Cependant, le détournement du trafic régional a contribué à nuire à la pérennité de certains tronçons.

✓ Finances publiques

En 2003, l'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée par une détérioration des soldes budgétaires globaux du fait de la forte augmentation des dépenses et prêts nets par rapport aux recettes.

Les recettes courantes progressent de 16,1 % pour s'établir à 301,3 milliards, soit un net surplus comparativement aux objectifs. Les recettes fiscales ont augmenté de 12,3%. Cette croissance est imputable à la croissance à la hausse des recettes fiscales intérieures notamment les taxes sur biens et services, les recettes sur le commerce international se contractant. Elle est réalisée grâce à l'intensification des efforts de recouvrement, notamment par l'examen plus rigoureux de toutes les exonérations, le renforcement des vérifications des factures et des redressements fiscaux. Néanmoins, elles représentent 10,9 % du PIB contre 12,4 % en 2002.

S'agissant **des dons**, ils progressent de 12,8 % pour se situer à 133,3 milliards FCFA, environ 5% du PIB. Les dons - projets ont chuté de 30,8% et les appuis budgétaires ont cru de 29,8%.

Les dépenses courantes notamment, la masse salariale et les subventions sont maîtrisées grâce au contrôle des charges de l'Etat, augmentant de 1,2 % pour se situer à 561,8 milliards, en dépassement de 21,6 milliards par rapport aux objectifs. Quant aux dépenses en capital, elles ont fortement progressé pour s'établir à 255 milliards FCFA (+10,7%).

Au total, le solde budgétaire (base engagement et dons compris) s'est établi à -71,9 milliards FCFA contre -108 milliards FCFA. Ce déficit a représenté 2,9% du PIB nominal en 2003. **Le déficit global base caisse dons compris** s'élève à 86,8 milliards FCFA.

3.3.2 Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

✓ Santé

La situation alimentaire, la faible couverture du pays en formations sanitaires fonctionnelles, l'absence d'une politique de protection sociale favorisant l'accès de tous aux services de soins constituent des facteurs qui ne facilitent pas une bonne réduction des endémo-épidémies, et aggravent la situation socio-économique des populations.

L'évolution de quatre indicateurs retenus dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PNDS et du CSLP est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs/Années	1998*	1999*	2000*	2001*	2002*	2003*
1. Taux de couverture vaccinale (%)						
. BCG	52	60	80 (70)	84 (80)	90 (83)	86 (85)
. DTCP3	31	42	57 (50)	64 (60)	69 (65)	78 (70)
. Rougeole	38	53	59 (55)	65 (60)	64 (65)	71 (70)
. Fièvre jaune	33	50	56 (55)	52 (60)	61 (65)	66 (70)
2. Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an dans les structures de soins de 1er niveau (CSPS, CMA)	0,21	0,22	0,21	0,22 (0,22)	0,27 (0,23)	0,32 (0,27)
3. CSPS remplissant les normes en matière de personnel (%)		60	70(60)	74,4 (75)	76,5 (80)	76,8 (85)
4. Taux de rupture des MEG (en %) à la CAMEG pour le panier de 45 éléments prioritaires	4,44% (8%)	2,13% (8%)	0,19% (8%)	0,19% (8%)	2,90% (<5%)	<5%

Sources : Ministère de la Santé - * = Réalisations ; ** ou () = objectifs de la convention ABRP 2002-2004 ; Annuaire statistique 2000, 2001, 2003

Des indicateurs qualitatifs relatifs aux coûts des prestations, ainsi que sur l'évolution des parts du budget revenant aux centres de santé, mesurés par enquête, se sont améliorés. Des décisions relatives à l'encadrement du coût des actes médicaux ont permis d'améliorer sensiblement l'accessibilité financière des soins, mais aussi l'égalité de l'accès.

Le plan triennal d'opérationnalisation du PNDS a été révisé à l'occasion de la Table Ronde organisée en 2003. Elle a permis d'assurer le financement du plan triennal. La mise en place d'une structure de coordination et la structuration du dialogue apparaît comme porteur de progrès.

Le Département de la Santé fait face à plusieurs défis majeurs dont les contours sont encore insuffisamment définis dans la politique sanitaire pour avoir un impact structurel sur le taux d'utilisation des services de soins et par conséquent sur l'état de santé de la population et la pauvreté, qui connaissent de fortes disparités entre les districts et en leur sein, entre les zones urbaines et rurales. Sont de ceux-là :

- ♦ l'adoption d'une politique de motivation des personnels de santé, véritable déterminant de la qualité des soins ;
- ♦ le développement de systèmes de protection sociale et d'alternatives de financement des soins, notamment à travers la promotion de la micro-assurance au niveau communautaire pour améliorer l'accessibilité financière des soins.

Au niveau du pilotage de la politique sanitaire, le Ministère de la Santé doit poursuivre les réflexions sur :

- ♦ la poursuite d'une déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources humaines et financières cohérentes avec les objectifs de la politique sanitaire ;
- ♦ la production régulière et complète d'informations à partir du niveau opérationnel dans des délais raisonnables, et à les traiter dans une optique de réorientation des actions en vue de rendre les services de santé plus performants en terme de résultats.
- ♦ la mise en œuvre d'une approche sectorielle efficace permettant à tous les acteurs de s'insérer dans un cadre de référence unique en terme d'objectifs et de priorités opérationnelles et d'avoir une vision globale de l'ensemble des interventions mises en œuvre pour améliorer l'impact de la politique sanitaire.

✓ Education

Le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), lancé en 2002 et soutenu par tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) associés dans un Cadre Partenarial, mais contribuant au PDDEB sous diverses formes, a connu quelques difficultés de démarrage en 2003.

En effet, si d'une part le lancement du Plan et la sensibilisation des responsables des structures déconcentrées du Ministère ont produit une forte augmentation des recrutements à la rentrée scolaire 2003-2004, de l'autre les retards et les insuffisances dans la mise en œuvre des financements des PTF associés dans le « panier commun »², du budget d'investissement du MEBA et de certaines réformes (en particulier concernant la gestion du personnel) n'ont pas permis au MEBA de tenir toutes les promesses faites aux parents d'élèves ; sauf dans les nombreux cas où les parents eux-mêmes se sont mobilisés, beaucoup de classes ont ouvert à la rentrée 2003-2004 sans manuels, sans fournitures et parfois sans infrastructures et sans mobilier ; et la situation du personnel recruté pour garantir l'expansion est restée précaire.

En outre, aucun avancement significatif n'a été enregistré dans le domaine des réformes pédagogiques, en particulier la révision des curricula et l'introduction des langues nationales en tant que langues d'enseignement, au cours des premières années de scolarisation.

La situation devrait se normaliser au cours de l'année 2004, au cours duquel devrait se faire aussi l'intégration complète des objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'IMOA/EPT au PDDEB.

Dans le domaine de l'éducation non formelle, le Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (FONAENF), mis en place en 2002, qui collecte les contributions de l'Etat et des partenaires financiers de l'alphabétisation, pour les redistribuer aux ONG et associations qui travaillent sur le terrain, a atteint sa vitesse de croisière.

Au cours de la première année de mise en route du Fonds (2002-2003), environ 40 opérateurs ont bénéficié de ses subventions, mais les subventions de 2003-2004 (environ 2 Mds FCFA) permettront à 174 opérateurs d'exécuter leurs activités.

Les données et les taux concernant les indicateurs ont subi cette année des modifications profondes, pour plusieurs raisons :

- ♦ dans le domaine de l'éducation formelle, une révision de la base démographique du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 a été opérée, ce qui a conduit au lissage de la population de 7 et de 7-12 ans, et obligé les services statistiques du MEBA à réviser les TBS et les TBA de l'année 2002-2003 et des années précédentes jusqu'à 1997-1998, afin d'en garantir la

² BM, Canada et Pays-Bas, auxquels s'ajoutera la France – et d'autres partenaires en 2004 (Suède, Danemark...)

cohérence³. Quant aux objectifs, les services ministériels doivent les réviser en fonction des résultats effectivement atteints, mais le travail est encore en cours et les chiffres des différentes sources ne concordent pas. En outre, des modifications des objectifs en fonction de l'Initiative Accélérée de Mise en Œuvre de l'Education pour Tous (IMOAE/EPT) sont en prévision ;

- ♦ dans le domaine de l'éducation non formelle, le principe a été accepté que seuls les sortants de la deuxième année d'alphabétisation, qui ont suivi environ 700-800 heures de cours, peuvent être considérés alphabétisés, alors que jusqu'en 2001-2002 étaient considérés alphabétisés les sortants de la première année.

Ces éléments font qu'il est pour le moment impossible de donner avec précision les objectifs complets pour les années à venir, car ces derniers n'ont pas encore été complètement réélaborés en fonction des modifications intervenues dans le domaine des résultats.

Indicateurs / Années scolaires	2000/2001*	2001/2002*	2002/2003*	2003-2004*
1. Nombre de salles de classe	17 456	19 252	20 621	22 330
2a. TBA - Global	44,9	46,9	52,9	65,95
2b. TBA - Filles	38,1	40,2	45,4	61,48
3a. TBS global	44,4	45,1	47,5	52,2
3b. TBS filles	37,5	38,6	41	46,3
4a. Taux de redoublement – CP	10,62	12	9,7	9,3
4b. Taux de redoublement - CE	15,50	16,54	14,3	13,4
4c. Taux de redoublement - CM	25,65	19	24,7	31,4

* = Réalisations;

Sources :SP/PDDEB : Plan d'action consolidé 2004 du MEBA ; DEP/MEBA : Annuaires Statistiques et Synthèse de l'Annuaire Statistique 2002-2003 et 2003-2004

✓ Accès à l'eau potable

Les efforts se poursuivent afin de réduire les disparités régionales en matière d'AEP et circonscrire les insuffisances en matière de gestion durable des investissements réalisés. Les différentes options d'implication des populations dans le processus de réalisation et de gestion des points d'eau n'ont pas donné pleinement les résultats escomptés. Aussi, l'approvisionnement permanent des populations reste encore une préoccupation importante à résoudre compte tenu du taux de 25% de pannes. L'impact le plus significatif des réalisations physiques dans le domaine de l'eau est l'amélioration de la couverture en eau potable des populations qui est un indicateur important en matière de santé publique et de lutte contre la pauvreté.

Indicateurs de suivi en eau potable	2000*	2001*	2002*	2003**
Nombre de provinces couvertes à moins de 50%	11	6	4	4
50%<NP>75	20	20	21	21
Nombre de provinces couvertes à plus de 75%	14	19	20	20
Equipement des centres secondaires	5	0	10	30
Taux de pannes des pompes à motricité humaine	25%	25%	20%	20%
Accès à l'eau potable (création de nouveaux points d'eau)	1034	817	737	600

* = Réalisations; ** Objectifs

Source : DGAEP

Les indicateurs présentés s'appuient sur le concept de l'hydraulique villageoise à savoir un point d'eau pour 500 habitants, une distance de portage de 500 mètres et une norme de 20 litres par jour et par habitant, ces critères ont été définis dans le contexte national de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA. 1981-1990).

³ A titre d'exemple le TBA, qui selon l'ancienne base démographique était de 40,3% en 2001-2002 et de 45,6% en 2002-2003, passe respectivement à 46,9% et 52,9% avec la nouvelle base. Introduire la nouvelle base démographique en 2002-2003 sans modifier les années précédentes aurait produit un bond du TBA de 12 points entre 2001-2002 et 2002-2003.

Aussi, des normes de desserte de 50 à 60 litres par jour et par habitant (l/J/H) ont été définies dans les villes moyennes et les grandes villes et 30l/J/H dans les centres secondaires. Par ailleurs, pour assurer un meilleur accès à l'eau potable, l'approche hydraulique de quartier a été développée avec un point d'eau pour 300 habitants et une distance de portage de 300 mètres. Les résultats en termes d'accès à l'eau potable des populations ont été de 73% de taux de couverture. Sur les 45 provinces que compte le pays, 21 provinces ont réalisé un taux de couverture en eau potable supérieur à 75%.

Au compte des réalisations, il convient de noter la préparation et l'adoption d'un plan d'actions pour l'atteinte des objectifs du millénaire ainsi que la mise en œuvre du plan d'actions pour la réduction des charges de l'administration.

3.3.3 Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

La production céréalière de la campagne agricole 2002/2003 a atteint 3 276 600 T soit un accroissement de production de 22 %. Il s'agissait d'une production record comparée à celle déjà excellente de la campagne 2001/2002 (3 109 100 tonnes soit + 28 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années).

Par ailleurs, il est important de souligner le maintien de la forte croissance de la production cotonnière qui est passée de 143.000 tonnes pour la campagne 1994-95 à 500.000 tonnes de coton graine pour la campagne 2003-2004, plaçant le Burkina Faso à la 2^{ème} place des pays africains producteurs de coton juste après le Mali et devant l'Egypte. Cette filière, qui dégagera un chiffre d'affaires de plus 225 milliards de FCFA pour la campagne en cours injectera plus de 100 milliards de revenu brut aux producteurs (environ 2 millions de personnes), d'où son importance dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. La forte augmentation des cours mondiaux de coton fibre va permettre le versement d'une ristourne complémentaire de 35 FCFA le kg de coton graine pour la campagne 2004-2005, ce qui fixera le prix d'achat du kg de coton graine premier choix au prix record de 210 FCFA.

Un programme ambitieux d'investissement (plus de 35 milliards de FCFA en 2004 et 2005) est prévu pour la construction de nouvelles usines d'égrenage tandis que la cession des zones Est et du centre à des opérateurs privés devrait être réalisée en 2004. Néanmoins, la forte appréciation de l'euro face au dollar, le tassement des cours de coton fibre sur le marché mondial et la disparition du fond de soutien pourraient être des facteurs de fragilisation de la compétitivité sur le marché international de la filière burkinabé pour les campagnes à venir.

Dans le domaine des infrastructures rurales, la construction de pistes et l'électrification se sont poursuivies dans l'objectif d'améliorer l'accès et le développement des marchés et d'augmenter les opportunités de création d'emplois. La gestion et la viabilité de ces infrastructures doivent faire l'objet d'un examen attentif en liaison avec le processus de décentralisation.

3.3.4 Promouvoir la bonne gouvernance

Une évaluation du 1^{er} plan national de bonne gouvernance 1998-2003 s'est déroulée en 2003 sous la conduite du secrétariat exécutif de la bonne gouvernance et a conduit à l'élaboration d'un projet d'un 2^{ème} plan national de bonne gouvernance 2004-2008. La version finale est attendue pour le premier trimestre 2004.

La Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption qui est conçue comme l'organe central de coordination de la politique du gouvernement en la matière, a pris ses fonctions au cours de l'année 2003. Une politique nationale de lutte anti-corruption est en cours d'élaboration.

Les travaux du réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) qui est une organisation non gouvernementale, en particulier le rapport annuel « Etat de corruption au Burkina Faso – 2003 » font état de la persistance de pratiques de corruption dans les différents secteurs publics. Leur importance demeure cependant moindre que dans d'autres pays comparables.

✓ Bonne Gouvernance Démocratique et locale

- Décentralisation : Le processus de décentralisation a connu en 2003 des changements importants. L'architecture institutionnelle s'achève avec la création des 13 régions administratives ; une loi

modificative des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) portant sur la suppression des collectivités provinciales tout en gardant la province en tant que circonscription administrative. Par ailleurs, les dates butoirs pour l'application de la loi portant sur la mise en place des communes rurales et la tenue des élections locales ont été reportées. La viabilité du processus est aussi handicapée par le non-transfert des compétences et surtout des ressources financières aux collectivités. La stratégie globale de mise en œuvre de la décentralisation doit être encore affinée pour être réellement opérationnelle dans un futur proche. Enfin, les lenteurs observées dans la mise en œuvre de la réforme globale de l'administration freinent les initiatives des ministères sectoriels, notamment celles de l'éducation et de la santé.

- Justice : L'avancée des réformes du système judiciaire au Burkina Faso durant l'année 2003 tel que consignée dans le plan national pour la réforme de la justice (PAN-RJ) est relativement modeste en dehors de l'appui de l'Union européenne (programme PADEG). Il s'agit de la suite logique des actions entreprises en 2002. Elles consistent en :

- ♦ l'examen de l'avant projet de loi portant révision de la loi 10/93 du 17 mai 1993 portant organisation judiciaire par le conseil de cabinet et sa transmission à l'assemblée nationale ;
- ♦ la finition en cours des constructions des tribunaux de grande instance de Kongoussi, Diapaga et Bogandé ; la construction en cours de 4 logements pour les magistrats ; l'attribution des marchés pour la construction des bureaux d'accueil dans les juridictions de Ouahigouya et Dori. ;
- ♦ la nomination d'un directeur de la communication et de la presse ministérielle ;
- ♦ l'application du régime indemnitaire des magistrats fixés par décret le 10/7/2002 ;
- ♦ la prise de fonction de 30 magistrats, 5 greffiers en chef, 9 greffiers et 23 secrétaires de greffe ;
- ♦ l'élaboration d'un plan de formation continue pour les personnels et auxiliaires de justice et personnels pénitentiaires ;
- ♦ le recrutement de 115 agents de sécurité pénitentiaire.

Par ailleurs, le comité de suivi-évaluation du PAN-RJ ne s'est pas réuni en 2003.

- Droits de l'Homme : En 2003, le Ministère de la Promotion des Droits Humains a adopté un document découlant de leur plan d'action et d'orientation présentant les 6 programmes opérationnels de promotion et de protection des droits humains à mettre en œuvre entre 2004-2006 et pour lesquels un financement devra être trouvé. Il s'agit de :

- ♦ l'Education non formelle aux droits humains ;
- ♦ le Renforcement du cadre juridique des droits humains ;
- ♦ l'Humanisation des prisons et autres lieux de détention ;
- ♦ le Renforcement des droits civils et politiques ;
- ♦ le Renforcement des droits économiques, sociaux et culturels ;
- ♦ la Promotion et protection des droits catégoriels.

✓ Bonne gouvernance économique

L'année 2003 a été mise à profit pour mettre en place les structures de suivi-évaluation (comité de pilotage du PRGB et secrétariat technique), qui ont engagé leurs travaux. Un rapport « Bilan 2003/Perspectives 2004 » a été produit et présenté aux partenaires au développement.

Les structures opérationnelles poursuivent les réformes sur la base des orientations fournies par le PRGB. En 2003, d'importantes réformes (réforme des marchés publics, opérationnalisation de la Cour des Comptes, production des projets de lois de règlement, transposition des dispositions communautaires en matière de finances publiques...) ont pu être conduites à leur terme et d'autres ont été engagées (déconcentration budgétaire...), ainsi que plusieurs travaux d'audits notamment en matière de gestion de la dette intérieure, des marchés publics et des fonds PPTE. Le chiffrage et le financement du plan constituent une difficulté opérationnelle importante.

Les aspects relatifs à l'efficacité des réformes et de la gestion budgétaire mériteraient d'être approfondis par le Comité de pilotage. Dans ce sens, des travaux complémentaires restent à faire pour retenir un panel d'indicateurs de performance en matière de gestion budgétaire à même de saisir les effets des réformes engagées.

4 EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE A FIN 2003

4.1 Généralités à fin 2003

Avant d'évoquer la mise en œuvre de la coopération par secteur et de manière opérationnelle, l'examen de la situation financière des différents programmes indicatifs en cours peut s'effectuer à travers la lecture de deux tableaux suivants.

Synthèse de l'exécution financière de l'aide programmable des différents FED en cours (hors fonds régionaux sur PIR)

En millions €	Dotation	Situation cumulée au 31/12/2003							Mouvement de l'exercice 2003		
		Décision de financement		Crédit Délégué		Paiement			Décision	Crédit délégué	Paiement
		Montant	En % de la dotation	Montant	En % des décisions	Montant	En % des décisions	En % des crédits délégués			
9^{ème} FED - enveloppe A	275,0	252,0	91,6%	124,7	49,5%	51,1	20,3%	41,0%	117,0	2,2	31,6
8^{ème} FED - aide programmable	180,0	180,0	100,0%	152,2	84,6%	94,5	52,5%	62,1%	0,2	37,8	28,5
7^{ème} FED - aide programmable	149,3	148,0	99,1%	140,6	95,0%	136,0	91,9%	96,8%	-0,3	3,9	5,2
6^{ème} FED - aide programmable	107,5	106,6	99,1%	106,6	100,0%	106,6	100,0%	100,0%	0,2	0,0	0,0
Total	711,8	686,5	96,5%	524,0	73,6%	388,2	56,5%	74,1%	117,0	43,9	65,4

Synthèse de l'exécution financière de l'aide non programmable⁴ des différents FED en cours

En millions €	Situation cumulée au 31/12/2003						Mouvement de l'exercice 2003		
	Décision de financement		Crédit Délégué		Paiement		Décision	Crédit délégué	Paiement
	Montant	En % des décisions	Montant	En % des décisions	Montant	En % des crédits délégués			
9^{ème} FED - enveloppe B - 70,7 Mio Eur	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0
8^{ème} FED - aide non programmable (hors capitaux à risque)	95,1	93,9%	89,2	93,9%	89,1	99,8%	0,0	-3,2	0,0
7^{ème} FED - aide non programmable (hors capitaux à risque)	127,3	100,4%	127,9	100,4%	125,1	97,8%	-2,6	1,6	1,7
6^{ème} FED - aide non programmable (hors capitaux à risque)	14,3	100,0%	14,3	100,0%	14,3	100,0%	0,0	0,0	0,0
Total	236,7	97,8%	231,4	97,8%	228,4	98,7%	-2,6	-1,6	1,7

Le volume global d'aide fourni en 2003 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED s'élève à plus de 67 Mio €, tous instruments financiers confondus (hors BEI). Les détails de ces données sont développés par projet et par instrument dans les annexes n°4 à 10.

A la clôture de l'exercice 2003, les engagements individuels au titre de l'aide programmable, s'établissent pour les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED respectivement à plus de 94 %, 85% et 45%. Les décaissements, quant à eux, représentent environ respectivement 91%, 53% et 19% des dotations et 97%, 62% et 41% des engagements individuels.

Les données reprises ci-dessus ne comprennent toutefois pas les appuis financés dans le cadre des Programmes Indicatifs Régionaux (cf. 4.6.4), les opérations gérées par la Banque Européenne d'Investissement (11,8 Mio € décaissés en 2003 ; cf. 4.6.1), ainsi que les financements obtenus à travers les lignes budgétaires du Budget de l'Union européenne (cf. 4.4).

Il est important de signaler que toutes les actions financées dans le cadre du 6^{ème} FED sont totalement achevées depuis 2002 et que tous les engagements globaux relatifs à ce FED sont clôturés. La situation finale d'exécution du 6^{ème} FED s'établit ainsi à 106,5 Mio € sur une dotation initiale de 107,5 Mio €. Le reliquat de 934.601 € a été reversé au 9^{ème} FED en juin 2003.

⁴L'aide non programmable comprend la FAS, le STABEX, le SYSMIN, l'Aide d'Urgence et les reliquats des FED antérieurs (5^{ème} FED), mais ne comprend les prêts de la BEI.

4.2 Secteurs de concentration du 9^{ème} FED à fin 2003

Les trois domaines retenus comme secteur de concentration du 9^{ème} FED visent directement l'objectif de réduction de la pauvreté, soit à travers l'instrument budgétaire en mettant l'accent sur l'amélioration des services publics sociaux, soit à travers l'instrument projet/programme dans le domaine « infrastructures routières » et « développement rural et sécurité alimentaire », ces deux derniers étaient du reste des secteurs de concentration dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} FED.

4.2.1 Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire

Les appuis budgétaires de la Commission européenne mettent l'accent sur (i) le besoin de maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance et tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO, (ii) le besoin d'appui à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation et (iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Ces appuis budgétaires visent à appuyer le gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté, à travers le financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina. La mise en œuvre s'opère de manière conjointe avec six partenaires bilatéraux dans le cadre du protocole « Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP » (SBC-CSLP) et en coordination étroite avec les interventions des Institutions de Bretton Woods (IBW).

a) Résultats et engagements du Gouvernement

Le suivi des progrès en matière d'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire s'effectue par le suivi de quatre points clefs mais aussi via l'évolution des indicateurs de suivi du CSLP.

- ♦ *Négociation et poursuite avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP*

Situation : Sur la période 2000-2003, les résultats macroéconomiques (croissance, inflation, endettement) ont été jugés en phase avec les objectifs du programme avec le Fonds Monétaire International et de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Cette situation a permis au Burkina Faso de négocier une nouvelle facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2003-2006, qui a été approuvé par le Conseil d'Administration du FMI le 11 juin 2003.

D'après le programme, les orientations en matière de cadrage budgétaire (y compris les ressources PPT) reflètent les principales priorités énoncées dans le CSLP, en particulier en faveur des secteurs sociaux.

- ♦ *Evaluation annuelle de la mise en œuvre du CSLP présentée par le Gouvernement, à laquelle les partenaires SBC-CSLP dont la CE seront associés*

Situation : Trois revues de la mise en œuvre du CSLP 2000-2003 ont été effectuées en septembre 2001, en juillet 2002 et en juillet 2003. Elles ont été réalisées en étroite collaboration avec les partenaires au développement, en particulier (notamment les partenaires du SBC-CSLP). Les partenaires SBC-CSLP entretiennent un dialogue régulier et approfondi avec le gouvernement sur les questions relatives à la mise en œuvre du CSLP⁵. Par ailleurs, les rapports de mise en œuvre annuelle du CSLP ont fait l'objet d'une évaluation conjointe FMI-Banque Mondiale (Joint Staff Assessment) soumise à leur Conseil d'Administration. Le prochain examen aura lieu en mars 2004.

La communauté des partenaires a porté une appréciation favorable des progrès globalement réalisés en matière de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso sur la période 2000 à 2003 compte tenu du contexte économique international et sous-régional.

En matière de lutte contre la pauvreté, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'input, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi de

⁵ cf. « Aide mémoire conjoint des partenaires techniques et financiers » (04/08/2003) et « Appréciation conjointe sur la mise en œuvre du protocole d'intention SBC-CSLP en 2003 et perspectives pour 2004 » (03/09/2003)

plusieurs indicateurs de résultats en Santé (taux de couverture vaccinale et taux de fréquentation) et en Education (taux de scolarisation et taux d'admission), même si ces derniers n'ont pas tous atteint les objectifs fixés⁶. Néanmoins, malgré la croissance économique et les résultats sectoriels, l'impact des politiques conduites ne s'est encore pas traduit par un infléchissement de l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso, qui reste supérieur à 45%⁷. En d'autres termes, les efforts doivent être maintenus et orientés vers les populations cibles.

- ♦ *Evaluation des progrès réalisés en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques sur la base du plan de renforcement de la gestion budgétaire défini par le Gouvernement*

Situation : En matière de gestion des deniers publics, les études et analyses engagées depuis 2000 ont permis au Gouvernement de définir et d'adopter en juillet 2002 un plan d'actions pour le renforcement de la gestion budgétaire. Ce plan d'actions constitue non seulement un cadre de référence pour la conduite des réformes prioritaires dans le domaine de la gestion budgétaire, mais aussi une valeur ajoutée dans la poursuite de l'objectif général qui demeure le souci permanent d'améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion des dépenses budgétaires. Cet aspect joue un rôle important dans le renforcement de la politique de lutte contre la pauvreté et constitue par ailleurs une condition d'existence et d'efficacité des appuis budgétaires fournis dans le cadre du protocole SBC-CSLP.

L'année 2003 a été mise à profit pour mettre en place les structures de suivi-évaluation (comité de pilotage du PRGB et secrétariat technique), qui ont engagé leurs travaux. Un rapport « Bilan 2003/Perspectives 2004 » a été produit et présenté aux partenaires au développement.

Les structures opérationnelles poursuivent les réformes sur la base des orientations fournies par le PRGB. En 2003, d'importantes réformes (réforme des marchés publics, opérationnalisation de la Cour des Comptes, production des projets de lois de règlement, transposition des dispositions communautaires en matière de finances publiques...) ont pu être conduites à leur terme et d'autres ont été engagées (déconcentration budgétaire...), ainsi que plusieurs travaux d'audits notamment en matière de gestion de la dette intérieure, des marchés publics et des fonds PPTTE. Le chiffrage et le financement du plan constituent une difficulté opérationnelle importante. Un appui institutionnel dans ce sens est envisagé par la Commission européenne.

Ces éléments ont été validés par une évaluation indépendante réalisée fin 2003 et financée par les partenaires du groupe SBC-CSLP.

- ♦ *Révision prévue en 2003, de la stratégie de réduction de la pauvreté à mettre en œuvre sur la période 2004-2006, basée sur l'actualisation du profil de la pauvreté et des principales stratégies sectorielles.*

Situation : Après trois années de mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement a mené une réflexion sur les leçons qu'il pouvait tirer du processus qui a débuté en 2000 afin d'engager une révision du CSLP en 2003 pour la période 2004-2006.

Fort de cette analyse et des apprentissages du premier CSLP, le Gouvernement a engagé le processus de révision du CSLP le 18 avril 2003. Un intense processus de consultation conduit entre avril et octobre 2003, a permis au Ministère de l'Economie et du Développement, qui pilote la révision du CSLP d'avoir des échanges avec tous les acteurs de développement au Burkina Faso. Ces derniers ont permis d'améliorer le degré d'appropriation du CSLP et de recueillir des contributions sur les préoccupations des différents acteurs du développement.

On peut noter les consultations régionales, le forum de la société civile, les rencontres mensuelles avec les partenaires techniques et financiers, les consultations ministérielles et gouvernementales.

⁶ cf. Tableaux pages 22 et 24 et annexe 1A - Indicateurs du cadre d'intervention des appuis macroéconomiques

⁷ Les résultats de l'enquête réalisée en 2003 permettent d'estimer le seuil absolu de pauvreté à 82 672 F CFA par adulte et par an. Sur cette base, la proportion de la population burkinabè vivant en dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 46,4% soit une hausse de 1,9 point comparativement à 1994 (44,5%) et de 1,1 point par rapport à 1998 (45,3%).

Des analyses et des études thématiques ont permis d'approfondir le diagnostic et de renforcer le dialogue (Actualisation du profil de pauvreté, Etude sur les indicateurs de suivi de la pauvreté...).

Ce processus de consultation s'est terminé par les Assises Nationales sur le CSLP qui se sont déroulées en octobre 2003. Les travaux ont permis de valider certaines grandes orientations du CSLP pour la période 2004-2006, mais aussi de dégager des points d'approfondissement en particulier la nécessaire cohérence devant exister entre le CSLP, l'évolution de la pauvreté, les politiques sectorielles, les prévisions macroéconomiques et le cadre budgétaire.

Les travaux des Assises Nationales ont permis d'affiner l'agenda de finalisation de la révision du CSLP et des documents opérationnels l'accompagnant.

Outre les objectifs et orientations stratégiques, le CSLP révisé sera complété par un plan visant à opérationnaliser la stratégie garantissant une meilleure lisibilité et faciliter sa mise en œuvre. Il mettra en relation les objectifs et les axes du CSLP, les actions à entreprendre, les moyens et les indicateurs de résultat, tout en montrant les changements attendus à ces différents niveaux sur la période 2004-2006. Il devrait comprendre des matrices de suivi opérationnel.

Une nouvelle version devrait être présentée lors de la 4^{ème} conférence de table ronde, qui se tiendra les 4 et 5 mars 2004 à Ouagadougou.

b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

Pour chaque année budgétaire, le principe de l'intervention communautaire est de fournir un appui en deux tranches : une première tranche macroéconomique fixe liée à l'existence ou à la poursuite d'un programme avec le FMI et une seconde tranche « Lutte contre la pauvreté » variable et déterminée en fonction des progrès réalisés au niveau d'une sélection d'indicateurs de suivi du CSLP.

Depuis l'exercice budgétaire 2002, les appuis budgétaires sont principalement mis en œuvre dans le cadre d'un programme triennal « ABRP 2002-2004 » (8 BK 40 / 9^{ème} FED – 125 Mio €).

Appui budgétaire non ciblée de la CE	2000	2001	2002	2003
Versement en Mio €	31	15,1	24,4	37,8

Au titre de l'exercice budgétaire 2003, le montant effectivement décaissé a été de 31,1 Mio € Il se répartit entre la tranche fixe 2003 de 22 Mio € et la tranche variable 2002 correspondant aux indicateurs de résultats de l'année 2001 de 9,1 Mio € (70% de l'enveloppe de 13 Mio €).

A ces ressources s'ajoute un montant de 6,7 Mio € au titre des appuis budgétaires versés sur ressources régionales dans le cadre du PARI II au titre de la mise en œuvre satisfaisante de l'Union Douanière au sein de l'UEMOA et de la compensation partielle des pertes de recettes y relatives.

La formulation des requêtes de décaissements des tranches variables (2001, 2002 et 2003) ont connu des retards réguliers de plus de six mois par rapport à la programmation envisagée dans la convention de financement. Par conséquent, les décaissements interviennent en déconnexion avec le cycle budgétaire. Cette situation s'explique par la conjugaison d'importants délais au niveau de la finalisation de la revue annuelle du CSLP et de la mise à disposition tardive de certaines données définitives des indicateurs du CSLP, et d'une lourdeur relative des procédures de décaissement des appuis budgétaires au niveau de la Commission européenne. La tranche variable 2003 (enveloppe de 18 Mio €) ne pourra intervenir au mieux qu'au cours du premier semestre 2004. En effet, au 31 décembre 2003, aucune requête n'a été formulée. Plusieurs indicateurs n'étaient pas disponibles en raison notamment de la prise en considération de l'évolution des données de population (2003) et du retard dans la production de certaines enquêtes en raison d'un calendrier statistique très chargé en 2003 (Enquête prioritaire n°III et Enquête démographique et sociale n°III...).

Il ressort cependant que le montant déboursé des tranches variables depuis 2000 est supérieur à 70%, ce qui signifie que l'évolution des indicateurs est dans la plupart des cas positive même si certains objectifs ne sont pas toujours atteints.

Outre les appuis budgétaires, le programme 8 BK 40 comporte une composante « appuis institutionnels » d'un montant de 2,5 Mio € sur laquelle aucune action n'a pu être engagée durant l'année 2003. Elle a néanmoins été mise à profit pour l'identification et la formulation de quatre

interventions (pour environ 2 Mio €). Elles devraient être engagées en 2004. Il s'agit d'un audit des marchés publics et un appui à la mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire qui pourraient débiter au premier trimestre 2004, mais aussi un appui institutionnel à la Direction des Services Informatiques et un appui à l'Institut National de la Statistiques et de la Démographie (2^{ème} semestre 2004).

Pour les mener à bien, une prolongation d'une année du programme 8 ACP BK 40 a été demandée.

c) Questions transversales

Les appuis budgétaires, en tant qu'appui à la mise en œuvre du CSLP, constituent une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté dans ses différentes formes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, qui devrait s'accroître encore à l'occasion de la révision. La promotion sociale de la femme, à travers l'amélioration de son accès, notamment aux systèmes sanitaire et éducatif, fait l'objet d'une attention plus particulière.

4.2.2 Secteur des transports (infrastructures routières)

Dans le cadre de la mondialisation du commerce et de l'ouverture des frontières au sein de la zone UEMOA, l'amélioration de la compétitivité de l'économie du Burkina passe obligatoirement par une réduction des coûts des différents maillons des chaînes de transport national et international, tout en maintenant les services rendus à des niveaux acceptables de délais, de coûts, de qualité et de sécurité.

Le développement d'un système de transport efficace, fondé sur un réseau d'infrastructures structuré et correctement exploité constitue une condition sine qua non pour la réussite de toute stratégie de développement économique et social visant notamment à lutter contre la pauvreté.

Compte tenu de son importance stratégique et de ses implications financières, le secteur routier (entretiens périodiques et réhabilitations) a été sélectionné comme secteur de concentration dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED.

a) Résultats

Les interventions dans le secteur du transport par la CE (entretiens périodiques et réhabilitations) ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur. De ce fait, les appuis au secteur routier ont permis (i) d'appuyer le commerce et les secteurs de production en réduisant le coût des échanges, (ii) de limiter l'insécurité alimentaire en facilitant les échanges entre les zones excédentaires et celles déficitaires et en améliorant l'accessibilité de ces dernières et (iii) de favoriser l'accessibilité et le développement des services publics, en particulier sociaux.

Ce choix stratégique a réellement démontré sa pertinence en fin 2002 lors de la crise ivoirienne, avec un réaménagement complet des axes d'approvisionnement et commercialisation, qui s'est opéré dans des conditions relativement bonnes, malgré des surcharges importantes sur certains axes, du fait de l'existence d'infrastructures routières de contournement aménagées et en bon état.

Cette stratégie appuie la mise en œuvre du programme sectoriel transport (PST II), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et réformes sectorielles par le gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien courant et périodique par le budget national et au niveau du contrôle de la charge à l'essieu (cf. 3.2)⁸. Ces avancées ont été confirmées par la revue de dépenses publiques conduite dans ce secteur en 2002 avec l'appui de la Commission européenne.

Le programme sectoriel transport en vigueur dispose de premiers indicateurs de suivi (output, outcome, impact) chiffrés permettant d'apprécier la mise en œuvre du programme sectoriel.

b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

L'année 2003 a été consacrée :

⁸ cf. Annexe 1.B - Données du cadre d'intervention du secteur « Infrastructures routières » -

- ♦ à la finalisation du projet pluriannuel 9.ACP.BK.001 de 115 Mio € financé dans le cadre du 9^{ème} FED, qui est passé au Comité du FED en novembre 2003 et qui démarrera en 2004 (signature de la Convention de Financement le 17 janvier 2004)
- ♦ à la poursuite de la mise en œuvre des programmes en appui au PASECT financés dans le cadre du 8^{ème} FED.

Le programme 8 BK 004 / 7 BK 153 - Travaux d'entretien périodique, et de réhabilitation des routes bitumées (44 Mio € porté à 49 Mio en 2002 € par l'utilisation de 5 Mio € du 7^{ème} FED) concerne 584,1 kilomètres de routes nationales bitumées. Les travaux sont en phase de réception. Un problème de qualité des travaux est apparu, en août 2003, sur un des lots, ce qui remet en cause sa réception définitive. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 100% et 94%.

Le programme 8 BK 017 - Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation des routes en terre (41 Mio €) concerne 828 kilomètres de routes en terre. Les marchés de travaux et de surveillance ont été attribués et sont en cours. Des réceptions provisoires partielles sont intervenues en fin 2003. Les dernières sont prévues pour début 2004. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 99% et 90%.

Outre ces interventions, le secteur routier a bénéficié de nombreux appuis institutionnels via des assistances techniques de court terme (étude de faisabilité, étude technique, préparation du 9^{ème} FED) et long terme (assistance technique auprès du Ministère du Transport et des Infrastructures).

c) Questions transversales

Les questions d'environnement font l'objet d'un traitement particulier dans le secteur routier.

4.2.3 Développement Rural / Sécurité alimentaire

Ce secteur n'est pas à proprement parler un secteur de concentration, en terme d'utilisation des ressources du 9^{ème} FED. En effet, aucun projet «développement rural» n'est programmé dans le cadre du 9^{ème} FED hormis un Appui Institutionnel auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire décidé lors de la revue opérationnelle 2003. L'essentiel des interventions dans ce domaine sont des programmes engagés sur le 8^{ème} FED. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural. En marge des financements à travers le FED, les appuis communautaires se focalisent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire (Cf. 4.3 - ligne budgétaire B7-7000 «Sécurité alimentaire»).

a) Résultats

✓ Développement rural

L'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer des performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové, repositionnant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de planification et de contrôle, et favorisant l'organisation de la société civile.

Cette approche a été basée sur le document orientation stratégique (DOS) et sur le plan stratégique opérationnel PSO qui ont été élaborés à la fin des années 90. L'élaboration du nouveau document de stratégie de développement rural (SDR) nécessitera une mise en cohérence des plans d'actions, notamment ceux financés par la Commission avec la nouvelle stratégie du Gouvernement pour ce secteur.

✓ Sécurité alimentaire

Le Gouvernement a adopté en fin 2001 la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire.

Les textes régissant le dispositif national de sécurité alimentaire auraient du faire l'objet d'une refonte totale en 2002. Cette révision a été initiée en 2003 et a conduit au remplacement de l'accord cadre Etat-Partenaires relatif aux relations de coopération technique et financière en matière de politique céréalière et de sécurité alimentaire par le cadre général de coopération Etat-Partenaires en matière de sécurité alimentaire (qui doit encore être signé par les Partenaires et la société civile).

L'élaboration du plan d'action pour les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire qui avait été rejeté dans sa version initiale en 2002, a été refondu par une équipe interministérielle durant l'année 2003. Le PA-SISA a fait l'objet d'un atelier de validation en décembre 2003, étape préalable à son officialisation par le gouvernement début 2004.

b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

✓ Développement rural

Le plan d'action pour l'organisation du secteur agricole – PAOSA (8 BK 14), signé en 1999 pour un montant global de 24,2 Mio € appuyé par ailleurs par la France, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et la FAO, appuie la mise en œuvre de trois composantes :

- ♦ l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PA/OPA) ;
- ♦ le financement du monde rural (PA/FMR) ;
- ♦ la filière riz (PA/FR)

La mission d'évaluation à mi-parcours du PAOSA effectuée à la fin de l'année 2003 a relevé de nombreuses difficultés de mise en œuvre mais également la pertinence de la plupart des actions financées. C'est ainsi que la mission recommande de consolider les actions entreprises dans le cadre du PA/FR et du PA/FMR et de relancer certaines actions du PA/OPA qui est arrêté depuis septembre 2003 suite à la suspension du contrat de l'opérateur.

Le rapport définitif de cette évaluation à mi-parcours, attendu début mars 2004, devrait apporter des recommandations plus précises sur la suite à donner au PAOSA.

Au 31 décembre 2003, le taux d'engagement et de paiement de ce programme est de 80% et 35%. Plusieurs appuis sur financement STABEX ont été mis en œuvre durant l'année 2003, cf. partie 4.6.3

✓ Sécurité alimentaire

En matière de politique céréalière et de sécurité alimentaire, la Commission européenne, en synergie avec différents Etats-Membres (Pays-Bas, Allemagne et France) joue un rôle d'appui technique et financier important, qui se traduit par la mise en place d'un programme de 7 Mio € qui a démarré en 2002 (Lettre officielle 20093/2001 - ligne budgétaire « sécurité alimentaire »).

En 2003, le programme a permis :

- ♦ d'appuyer l'extension et le renforcement du réseau de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées dans la province du Soum ;
- ♦ de contribuer au financement de l'enquête permanente agricole ;
- ♦ de financer les activités du groupe de travail pluridisciplinaire chargé du suivi de la campagne agricole ;
- ♦ de financer les activités du groupe de travail restreint chargé d'élaborer le plan d'action systèmes d'information pour la sécurité alimentaire.

Certaines lenteurs dans la mise en œuvre de la lettre officielle 2001, pourraient retarder voire compromettre de futurs financements communautaires (ligne budgétaire) dans le domaine de la sécurité alimentaire alors même que le Burkina demeure un pays prioritaire. Le taux de paiement dépasse à peine 20% alors que le programme arrive à terme au 31/12/2004.

4.3 Secteurs hors concentration dans le cadre de la stratégie 9^{ème} FED à fin 2003

En dehors des secteurs de concentration du 9^{ème} FED, plusieurs secteurs font l'objet d'appui communautaire à travers la mise en œuvre des projets et programmes engagés dans le cadre du 7^{ème}, 8^{ème} FED et 9^{ème} FED.

4.3.1 Hydraulique, gestion et adduction d'eau potable

Les appuis en faveur d'un meilleur accès à l'eau potable s'intègrent de manière cohérente à la stratégie de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire.

La problématique de l'approvisionnement en eau potable devant satisfaire les demandes domestiques et industrielles se pose depuis plusieurs années avec acuité au Burkina en particulier à Ouagadougou compte tenu de la forte croissance démographique et des migrations vers les centres urbains.

Pour pallier à la pénurie d'eau potable, le Gouvernement a construit le barrage de Ziga, qui doit être relié à la ville de Ouagadougou pour en assurer l'alimentation en eau potable. Ce programme d'adduction d'eau est cofinancé par différents partenaires : la Commission européenne, la France, l'Allemagne et le Danemark. Le financement communautaire au programme ZIGA s'effectue à travers un prêt spécial de la BEI (14 Mio €) et une contribution financière du 8^{ème} FED sous forme de subvention (30 Mio €-8 BK 028). Après différents problèmes liés aux procédures administratives et financières en 2002, le processus de passation de marché a pu être conclu durant l'année 2003, avec la signature d'un important contrat de travaux (pour la construction de réservoirs et de stations de pompage, lot n°5, pour un montant de 20,5 Mio €). D'autre part, les activités d'appuis aux mesures d'accompagnement se sont développées durant l'année 2003.

La Commission européenne continuera à appuyer l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau, en particulier dans les sous bassins de l'Ouest du Burkina Faso à travers le programme de Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest - VREO (8 BK 38 – 10 Mio €). Ce programme a effectivement débuté ses activités en 2003 pour une période de 6 ans. Il peut être assimilé à une seconde phase du programme RESO (7 BK 17) clôturé à son terme en 2001.

Par ailleurs, le Programme Régional Solaire phase 2 - PRS II (73 Mio €) signé le 11 mai 2001 et mis en œuvre par le CILSS, intervient dans le domaine de l'hydraulique pour une période de 6 ans. Une partie du financement provient du 8^{ème} FED - Burkina Faso (8 BK 33 - 9,9 Mio €) et sera affecté à une composante nationale qui permettra la réalisation, dans les 17 provinces de la zone d'intervention du programme, des actions suivantes : (i) mise en œuvre des conditions de gestion, de desserte et d'utilisation des systèmes d'adduction d'eau potable, (ii) optimisation et pérennisation des systèmes réalisés lors de la première phase du PRS, (iii) installation de nouveaux systèmes d'alimentation en eau potable alimentés en énergie solaire à moindre coût. L'année 2002 a été consacrée à la mise en place du programme et de son pilotage. Le programme est entré dans une phase de croisière en 2003.

L'année 2003 a été marquée par la mise en place effective d'une assistance technique auprès du Ministère chargé de l'hydraulique (8 BK 37 et 7 BK 152 – 0.750 Mio €)

4.3.2 Etat de droit et Justice

Le programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance (PADEG : 2002-2006) consiste à appuyer une partie de la mise en œuvre du plan d'action national et fait suite au programme d'appui à l'administration judiciaire (PAAJ) qui a fait l'objet d'une évaluation finale en septembre 2003. Cette dernière fut globalement positive et dégage des recommandations pertinentes pour la mise en œuvre du PADEG qui s'articule autour de 2 volets :

- ♦ l'un concernant la réforme du système judiciaire (8 BK 32 – 12,5 Mio€) qui a connu un réel démarrage en 2003 ;
- ♦ l'autre visant une meilleure participation des institutions démocratiques et des organisations de la société civile au processus de consolidation de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance à travers un fonds d'appui à l'état de droit (8TPS 101 -3,5 Mio€).

Au cours de 2003, la formation initiale et une série de formations continues ont eu lieu au bénéfice des personnels judiciaires, différents appels d'offres ont été lancés afin de démarrer les travaux de construction de tribunaux et de maisons d'arrêt, d'équiper les juridictions en matériels roulant et informatique, en ouvrages juridiques, des contrats de subvention ont été signés avec des ONG en charge de l'amélioration des conditions pénitentiaires des détenus et avec différents partenaires chargés de la diffusion d'une information judiciaire auprès du public et des acteurs judiciaires. Différents documents ont été élaborés afin de définir les modalités de gestion du fonds FAED dont la phase de démarrage des projets se réalisera en 2004.

Au niveau du volet réforme du système judiciaire, le taux d'engagement s'élève à 53% et le taux de paiement à 19%.

Au cours de l'année 2003, une assistance technique (8 ACP BK 46) a été mise à la disposition du Ministère de la Promotion des Droits Humains, à leur demande, afin de les assister dans l'élaboration de six programmes opérationnels découlant du plan d'action adopté en 2001 par le gouvernement.

4.3.3 Education

Au titre du 8^{ème} FED, l'Union européenne appuie les efforts du Gouvernement du Burkina Faso à travers le Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base (PASEB) (8 BK 13 – 10 Mio €) qui s'étale sur la période 1999-2004. Ce programme s'inscrit globalement dans la politique de développement humain durable et plus spécifiquement dans le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB). Il contribue à développer les ressources humaines en poursuivant les objectifs suivants : (i) amélioration de la qualité de l'enseignement de base ; (ii) développement de l'alphabétisation et amélioration de l'insertion des jeunes ; (iii) renforcement des capacités de pilotage du MEBA.

Le programme, qui comporte un volet « infrastructures » important et un volet « sensibilisation, information, pédagogie », et qui est organisé en mode décentralisé - avec une coordination nationale et trois coordinations régionales -, a connu en 2003 une phase de stagnation. En effet, un réaménagement budgétaire sans incidence financière supplémentaire et sur le délai initial de la convention de financement s'est rendu nécessaire au début de l'année 2003 en vue de permettre d'atteindre les objectifs fixés, mais l'avenant à la Convention de Financement qui l'autorisait n'a été signé qu'au troisième trimestre 2003. Les activités ont repris normalement par la suite. Le taux d'engagement s'élève à 99% et le taux de paiement à 83%.

Il faut noter que ce programme est cofinancé par les Pays-Bas (3,6 Mio €) et que l'Agence Française de Développement est engagée à mettre en œuvre un volet hydraulique scolaire d'un montant de 3,8 Mio € dans les zones d'intervention du PASEB. Toutefois, à cause de la réduction du budget pour les actions de coopération, la contribution des Pays-Bas a été inférieure à celle prévue, ce qui a rendu nécessaire une révision à la baisse des activités du PASEB.

4.3.4 Environnement

Au titre des mesures rentrant dans le cadre de la protection de l'environnement, le programme « Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence », communément appelée Parc W / ECOPAS a été signé en 1999. Ces trois pays bénéficient d'une subvention totale de 20 Mio € financée, d'une part sur le Programme Indicatif Régional 7^{ème} FED (7 RPR 742 - 11 Mio €), et d'autre part sur les Programmes Indicatifs Nationaux des pays concernés (7 BK 143 - 3 Mio €; 7 BEN 057 - 3 Mio €; 8 NIR 007 - 3 Mio €). L'objectif global de ce programme régional consiste à inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et à préserver la biodiversité dans le complexe régional du Parc W au bénéfice des populations, et plus particulièrement des populations riveraines des aires protégées et de leurs zones d'influence. L'harmonisation et le montage de la stratégie d'intervention ont permis de définir et d'engager les activités opérationnelles dès 2002, et celles-ci se sont poursuivies en 2003, notamment dans les domaines suivants : relations / concertations à caractère international ; démarrage effectif des activités de recherche-développement ; opérations de médiatisations à dimension internationale ; poursuite des aménagements, de la surveillance, et du suivi écologique du parc W ; démarrage des premières activités touristiques ; démarrage des premières activités liées aux zones périphériques du parc W ; concertations liées à la problématique de la transhumance. L'évaluation à mi-parcours a eu lieu en octobre / novembre 2003, et le rapport définitif est attendu pour le 1^{er} trimestre 2004.

4.3.5 Initiatives Culturelles

L'Union européenne a mis à la disposition du Burkina Faso, en 1999 au titre du 8^{ème} FED, une enveloppe financière de 1,8 Mio € pour le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées -PSIC (8 BK 12). Ce programme a permis le développement culturel local à travers des actions de promotion des identités locales, d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel et le renforcement des différentes filières artistiques. Ce programme a été clôturé durant l'année 2003, après avoir financé 127 projets culturels au total.

L'importance reconnue au PSIC en tant qu'instrument efficace d'appui au développement culturel et les attentes qu'il suscite dans le milieu culturel burkinabé ont beaucoup milité pour le renouvellement du programme par le PSIC II. Ce programme, qui a débuté en janvier 2003, financé sur les ressources du 9^{ème} FED à hauteur de 1,9 Mio € pour deux ans et demi, prend en compte l'évolution du secteur culturel avec la volonté de mettre en place des mécanismes permettant de pérenniser l'approche PSIC. Au titre de l'année 2003, 23 projets culturels ont été financés ainsi que de nombreuses actions de renforcement des capacités à travers l'organisation de sessions de formation au bénéfice des acteurs locaux. Le 31 décembre 2003, un nouveau devis-programme d'un million d'€ a été signé pour couvrir les activités de l'année 2004.

En 2003, plusieurs interventions dans le domaine cinématographique, ont connu une participation financière dans le cadre programme d'appui au cinéma (tous ACP).

Enfin, un important appui (364.000 € dont 325.000 sur le PIN - 7 ACP BK 155) a pu être apporté à l'organisation du FESPACO en 2003.

4.3.6 Appui institutionnel

Au titre du renforcement des capacités de l'administration, le Burkina Faso bénéficie d'un appui dans le cadre du Programme PARI (cf. 4.4) de 2 Mio € dont 1,5 Mio € sont financés sur le PIN - 8ème FED (8 BK 22). Il bénéficie aux administrations et services impliqués dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale et des instruments et d'harmonisation et de convergence. Les actions mises en œuvre ont concerné : (i) la réadaptation des procédures administratives pour une plus grande efficacité de l'administration ; (ii) la limitation de l'impact négatif des réformes liées à l'intégration sur le niveau des recouvrements des recettes budgétaires suite à l'entrée en vigueur depuis janvier 2000 du Tarif Extérieur Commun (TEC) ; (iii) la réadaptation de la fiscalité intérieure pour réduire l'impact négatif du TEC sur le niveau des recettes intérieures ; (iv) la surveillance multilatérale notamment par la production de données statistiques fiables, (v) l'information et la sensibilisation sur le processus d'intégration régionale. Un second devis-programme d'un montant initial de 1,15 Mio € a couvert l'année 2003. Le montant de ce DP a été ramené à 511.000 € suite à un réaménagement budgétaire opéré en vue de désengager les budgets des activités qui avaient pris du retard et dont le délai d'exécution allait s'étendre au-delà du 31 décembre 2003, terme de la convention de financement. Le 18 décembre 2003, la convention de financement a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2003, un troisième devis-programme d'un montant de 820.000 € a été signé pour couvrir l'année 2004. Malgré des retards d'exécution, ce programme s'exécute de manière satisfaisante, surtout en comparaison avec les autres pays de la région.

Le programme de renforcement des capacités de programmation et de gestion des services de l'Ordonnateur National (ON) (7 BK 150 – 1,4 Mio €) a connu un démarrage effectif en 2003 par la signature d'un contrat d'assistance technique. La mise en place d'un expert permanent et le démarrage du devis-programme d'appui aux services de l'ON, ont déjà permis une meilleure structuration du dialogue et une accélération du traitement des dossiers au sein des services de l'Ordonnateur National. Ce appui sera complété par une Facilité de Coopération Technique identifiée au 2^{ème} semestre 2003 et qui devrait démarrer au cours de l'année 2004 (1,9 Mio €).

4.3.7 Secteur privé

L'appui au secteur privé s'est concrétisé à travers la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des entreprises, dont la convention de financement a été signée en 2002 (7 BK151 - 6 Mio €). Ce programme comporte deux volets (i) la facilitation d'accès aux services conseil des entreprises et leur accompagnement via la Maison de l'Entrepreneur et (ii) un appui à la tenue d'une comptabilité transparente et une bonne gestion de l'entreprise via le concept de Centre de Gestion Agréés.

En décembre 2003, le recrutement de l'assistant technique/chef de projet a marqué le démarrage effectif des activités du programme. Les premières actions ont consisté à entreprendre les démarches permettant la mise en place de l'Unité de gestion de projet et à entamer les réflexions pour lancer les appuis à la Maison de l'entreprise autour de laquelle l'ensemble des actions futures doit s'articuler.

4.4 Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques à fin 2003

L'Accord de Cotonou présente un certain nombre d'innovations par rapport aux précédentes conventions de Lomé, dont l'une des principales concerne la promotion des approches de type participatif qui tiennent compte du rôle complémentaire et de l'apport des acteurs étatiques et non étatiques dans les stratégies de développement

Dans ce cadre, la programmation du 9^{ème} FED prévoit un appui institutionnel pour le renforcement des acteurs non étatiques à hauteur d'un montant de 15 Mio € (Cf. partie 5).Egalement, une étude d'identification d'un programme d'appui à la société civile, menée au cours du premier semestre 2003 a permis aux différentes parties de mieux appréhender les contours de l'intervention qui sera menée dans le cadre de cet appui institutionnel.

L'étude de faisabilité va être menée dans le cours du premier trimestre 2004 et permettra d'élaborer une proposition de financement visant à concrétiser les actions en renforcement de la Société Civile.

Dans le cadre du 8^{ème} FED, il est important de noter la mise en place d'un Fonds d'Appui à l'Etat de Droit (3,5 M€) destiné notamment à des acteurs non étatiques dans le cadre du Programme d'Appui à la Consolidation du Processus Démocratique, l'Etat de Droit et la Bonne Gouvernance, dont les activités ont débuté en 2004. A ce titre un premier appel à proposition en direction de ces acteurs a été lancé et des journées de formation / information relatives au fonctionnement du fonds ont été organisées.

Au titre de l'année 2003, les principales interventions menées en collaboration avec le secteur non étatique s'effectuent à travers le canal des lignes budgétaires ONG de la Commission européenne.

La commission européenne soutient dans le cadre de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (ligne budgétaire B7-7020) quelques actions dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratisation. Le volume global de ces interventions en cours d'exécution en 2003 s'élève à 3 Mio €pour la période 2000-2005.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire (lignes budgétaires B7-7000), plusieurs actions ont été mises en oeuvre en 2003. Le volume global de ces interventions en cours d'exécution en 2003 s'élève à 10,7 Mio €sur la période 2002-2005.

De nombreux projets de développement sont cofinancés avec des ONG européennes (ligne budgétaire B7-6000), notamment dans les domaines du développement rural, des services sociaux de base, du développement local, de l'appui à des groupements de producteurs, de jeunes, de femmes, etc. Le volume global de ces interventions en cours d'exécution en 2003 s'élève à 12,1 Mio €sur la période 1997-2010.

Les projets financés dans le cadre des lignes budgétaires sont listés pour ceux en cours en annexe 12 et pour ceux en programmation en annexe 3 bis.

4.5 Utilisation de l'enveloppe B du 9^{ème} FED (70,7 Mio €) à fin 2003

Suite à la décision n°3/2003 du Conseil des Ministres ACP-UE du 11 décembre 2003, il a été convenu de mettre en place une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique en utilisant les ressources de l'enveloppe du 9^{ème} FED. La contribution du Programme Indicatif National 9^{ème} FED du Burkina Faso s'élève à 5,3 Mio €(1,5 % des enveloppes A et B), qui est déduit de l'enveloppe B, dont le montant est porté à 70,7 Mio €

Aucune utilisation n'a été effectuée au 31/12/2003 sur la base des quatre possibilités offertes pour le moment pour mobiliser l'enveloppe B.

Aucune utilisation n'est en cours d'étude dans le cadre de l'aide d'urgence.

Aucune utilisation n'a été effectuée dans le cadre du FLEX au titre des années 2001 et 2002. L'éligibilité à cet instrument pour l'année 2003 sera examinée au cours du 2^{ème} trimestre 2004.

Aucune utilisation n'a été effectuée dans le cadre de l'atténuation des chocs extérieurs avec des conséquences budgétaires en 2003, bien que ce recours a été examiné dans le cadre des conséquences

de la crise ivoirienne. Les conséquences fiscales négatives à court terme n'ont pas été mises en évidence.

4.6 Autres instruments à fin 2003

4.6.1 Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI intervient depuis plusieurs années au Burkina Faso par un octroi de crédits à des conditions privilégiées à certaines sociétés d'Etat, à des entreprises privées et à des institutions financières. Le portefeuille des prêts octroyés est détaillé dans les différentes annexes financières. Au titre des principales actions en cours et en programmation, on peut citer :

- ♦ le financement à hauteur de 14 Mio € de la mise en œuvre du projet « Adduction en Eau Potable – ZIGA » au côté de plusieurs bailleurs de fonds (8 ACP BK35). Les premiers versements sont intervenus en 2003 pour un montant de 7,093 Mio €;
- ♦ le financement pour 6 Mio € de deux lignes de crédits à des institutions financières pour le financement des opérations de crédit et de crédit bail à moyen et long terme des PME. Les premières opérations sont intervenues en 2003 pour un montant de 4,78 Mio €, le solde du prêt global étant en cours d'affectation sur un dernier projet;
- ♦ suite au succès de cette première intervention en faveur du secteur financier burkinabé, la BEI a signé un deuxième prêt global de l'ordre de 12 Mio € en décembre 2003 en élargissant le groupe des intermédiaires de 3 à 5;
- ♦ la programmation d'un financement de l'ordre de 15 Mio € pour le projet d'interconnexion électrique entre Bobo-Dioulasso et Ouagadougou représentant la suite à l'interconnexion entre la Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso.

4.6.2 Sysmin

En 1993, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du SYSMIN dans le cadre du 7^{ème} FED (27 Mio €), suite notamment à la non viabilité de la mine de Poura.

Seul le programme de cartographie géologique (7 BK 74 – 15 Mio €) s'est poursuivi en 2003. Compte tenu du retard pris pour le démarrage de certains volets, le programme a été prolongé jusqu'en novembre 2003. Pour favoriser la promotion du secteur minier à travers une meilleure connaissance des potentialités, le programme a produit une banque de données géophysiques couvrant tout le territoire et des cartes géologiques de reconnaissance au 1/200.000^{ème}. Ce travail d'études des sols pourra aussi servir dans le domaine de l'hydraulique et des infrastructures. L'évaluation finale du projet a pu conclure que le projet a été mené d'une manière efficace, avec des résultats en terme de formation, d'exécution et d'impact très satisfaisants. Les actions entreprises dans le cadre de ce projet ont été jugées particulièrement adaptées au contexte et pérennes.

4.6.3 Stabex

Entre 1990-2000, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du STABEX dans le cadre du 7^{ème} FED (18,6 Mio €) et du 8^{ème} FED (1,4 Mio €). L'absorption des ressources, dont l'utilisation est définie dans les cadres d'obligations mutuelles (COM), a été dans certains cas très lente en raison notamment des types d'actions et des modalités de gestion retenus. Par ailleurs, des interventions liées au développement rural ont été financées à partir des fonds générés dans le cadre du STABEX 94-95. Ces dernières concernent la filière coton, à savoir, la construction de magasins de stockage, l'appui institutionnel à l'UNPCB, la formation des correspondants coton, le développement des services financiers décentralisés. Ces appuis, qui ont eu un impact non négligeable sur le développement des secteurs concernés, méritent d'être prolongés par d'autres financements.

La construction du bâtiment pour la Direction Générale de la Coopération, partiellement financée sur fonds STABEX et fonds de contrepartie, a débuté à la fin de l'année 2003 et devrait se poursuivre durant l'ensemble de l'année 2004. L'affectation des reliquats existants, chiffrés à 8 Mio € environ, fait l'objet d'une restructuration en vue d'une utilisation efficace et rapide dans le cadre d'un COM final. Une attention particulière sera accordée au financement de l'entretien et de l'aménagement du réseau routier sollicité par l'augmentation du trafic depuis le début de la crise ivoirienne. La proposition de COM final a été envoyée à Bruxelles pour signature en juin 2003.

4.6.4 Coopération Régionale

En ce qui concerne la coopération régionale, l'enveloppe indicative mise à la disposition de l'Afrique de l'Ouest pour la période 2003-2007 est d'un montant de 235 Mio €. Suite à un processus d'élaboration d'une stratégie et d'un programme indicatif régional auquel ont participé les organisations régionales mandatées (CEDEAO et UEMOA) mais aussi tous les ordonnateurs nationaux de la région, il a été décidé d'affecter cette allocation comme suit : 50% à l'appui à l'intégration économique et au commerce ; 35% à la facilitation des transports ; les 15% restants sont prévus dans les secteurs hors concentration et devront consolider des actions importantes dans les domaines, entre autres, de la pêche, de la santé ou de la culture. Les reliquats des FED antérieurs précédents ainsi que les montants désengagés ultérieurement seront ajoutés à l'enveloppe indicative mentionnée précédemment.

Les principaux programmes en cours au titre de la programmation régionale du 7^{ème} et du 8^{ème} FED qui concernent le Burkina Faso et dont le Burkina Faso est chef de file, sont les suivants :

✓ Processus d'Intégration Régionale

L'intégration régionale est au centre du Programme Indicatif Régional - 8^{ème} FED. La phase II du Programme d'appui à l'intégration régionale (PARI), signée le 24 mars 2000, a mis à la disposition de la zone UEMOA une subvention d'un montant de 65 Mio € financée à hauteur de 53 Mio € sur le PIR 8^{ème} (8 ROC 21) et de 12 Mio € sur les PIN de 8 Etats. Ce programme appuie les Etats membres et les institutions de l'UEMOA dans la réalisation effective des objectifs du Traité, notamment la consolidation du cadre macro-économique, la mise en œuvre de l'union douanière et l'amélioration du cadre légal et administratif. Il s'articule autour de trois axes d'intervention : (i) renforcement des capacités des administrations nationales dans l'application effective des réformes communautaires (16 Mio €), (ii) appui aux institutions de l'UEMOA (8 Mio €) et (iii) appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel (38 Mio €).

Ce programme, dans sa composante régionale, a connu un important retard dans le rythme d'absorption des fonds au niveau des axes 1 et 2 réservés à des appuis institutionnels, mais plus particulièrement au niveau de la Commission de l'UEMOA. En fin décembre 2003, date initiale de fin de la convention de financement, les taux d'engagement et de paiement (concentrés essentiellement sur les appuis budgétaires) étaient respectivement de 66,29% et de 82,71%. L'avenant à la Convention de financement 6243/REG signé le 18 décembre 2003 permettra de poursuivre la mise en œuvre du programme jusqu'en fin 2005.

Au titre de l'axe 3, cinq pays ont reçu un appui budgétaire en compensation partielle des pertes de recettes suite à la mise en place de l'union douanière pour un montant de 17,3 Mio € en 2000. Une deuxième tranche d'appui budgétaire d'un montant de 16,8 Mio € identifiée en 2002 avec le concours de la Commission de l'UEMOA et du FMI, a été versée au cours de l'année 2003.

Un programme d'appui au repositionnement du secteur privé de l'UEMOA a démarré en 2002 avec l'ONUDI comme opérateur pour un montant de 15 Mio € financé à hauteur de 3 Mio € sur le PIR 8^{ème} (8 ROC 31) et de 12 Mio € sur les PIN de 8 Etats. Ce programme se concentre sur la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité au niveau régional UEMOA et au sein des 8 Etats pour faciliter la participation des entreprises au commerce régional et international. Ce programme qui devrait se terminer le 31 mars 2004 pourrait être prolongé jusqu'en fin 2005 si la requête introduite en ce sens était acceptée.

✓ Développement Rural, hydraulique et environnement

Dans le domaine de la santé animale, deux programmes sont en cours de mise en œuvre :

Le Programme Concerté de Recherche-Développement sur l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL), dont la Convention de financement a été signée en 1999, met à la disposition de l'Afrique de l'Ouest⁹ une subvention de 9,8 millions € sur les ressources du 8^{ème} FED. Ce programme,

⁹ Bénin, Burkina, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

dont l'objectif global vise l'augmentation du revenu des agro-éleveurs de manière durable, l'accroissement de la disponibilité en protéines animales et l'amélioration de la sécurité alimentaire, devrait normalement se terminer le 31 mars 2004. Toutefois, une étude sur la valorisation des acquis de la recherche, effectuée en octobre 2003, a souligné la nécessité de poursuivre le programme d'un an afin d'assurer une bonne diffusion des résultats auprès des bénéficiaires intermédiaires et finaux, tel que stipulé dans l'objectif spécifique. Aussi, un avenant de prolongation de la convention de financement, avec augmentation du budget initial de 1,5 millions € a été introduit par les centres partenaires dans le circuit pour approbation.

Le Programme Panafricain de Contrôles des Epizooties (PACE) en 1999 pour un montant global de 72 Mio € comporte une composante nationale « Burkina Faso » pour 1,3 Mio €. Ce programme devant permettre de lutter contre la pauvreté des opérateurs (producteurs, prestataires de services, consommateurs) du secteur de l'élevage en Afrique par l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire, se terminera le 31 octobre 2004. Aussi, dans une perspective de pérennité des activités mises en place par le programme, un effort de prise en charge des coûts par le budget de l'Etat a commencé en 2003, et sera poursuivi en 2004.

Au niveau de l'hydraulique, le Programme Régional Solaire phase 2, signé en 2001 pour six (6) ans et pour un montant de 73 Mio € a été évoqué dans la partie 4.2.1.

Dans le domaine de l'environnement, deux programmes sont en cours de mise en œuvre :

Le programme Parc W / ECOPAS d'un montant de 20 Mio € qui a été évoqué dans la partie 4.3.4.

Dans le cadre du Programme Indicatif Régional 8^{ème} FED (8 ACP ROC 51), l'Union européenne appui le programme PREDAS (Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel) qui est co-financé par la coopération allemande. La convention de financement qui a été signée en avril 2002 avec les neuf Etats Membres du CILSS, pour un montant de 5,4 Mio €, a pour objectif global la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Le démarrage effectif des activités dans les pays est intervenu en octobre 2003 avec la signature du 1^{er} devis-programme régional.

✓ Santé

Le programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique Occidentale (phase V) a été signé en 2002 (8 ROC 48 - 4,5 Mio €). Il couvre onze Etats¹⁰ de l'Afrique de l'Ouest et vise à limiter la recrudescence de la maladie dans ces pays et à consolider des moyens d'actions propres aux administrations sanitaires. Ce programme n'a pas connu de démarrage financier.

Le Programme d'Appui au Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique (ARIVA), Phase II (8 ROC 39 – 5,5 Mio €), qui a démarré en 2002, a comme objectif de contribuer à la lutte contre les maladies transmissibles notamment par l'amélioration durable de la couverture vaccinale des maladies prioritaires du programme de vaccination de routine et le renforcement des capacités nationales et de la coopération dans le domaine de la vaccination et de la surveillance épidémiologique. Ce programme qui prendra fin en 2004, a connu une phase de croisière en 2003. Le taux d'exécution financier en engagement est de 93% et en paiement de 50%.

4.6.5 Fonds Tous ACP : Financement de l'initiative de l'allégement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés

Dès l'origine, la Communauté européenne (CE) a fortement appuyé l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). L'appui communautaire s'effectue à travers le Fonds Européen de Développement avec les ressources « Tous ACP ». Il comprend des appuis de la CE en tant que « donateur » et en tant que « créancier ».

Le Burkina a pu bénéficier de cette initiative après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative initiale et renforcée.

¹⁰ Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Comme donateur, la CE contribue au fonds fiduciaire PPTE géré par la Banque Mondiale permettant à certains créanciers multilatéraux de participer à l'initiative PPTE. Au 30/09/2003, la contribution de la CE en faveur du Burkina s'élève à 19,4 Mio US\$, dont 17 en 2003. Ces contributions assurent le financement de la participation de Banque Africaine de Développement à l'initiative PPTE au Burkina Faso.

Comme créancier, la CE fournit une réduction de la dette des pays ACP envers elle-même, dont le Burkina Faso. Au 30/09/2003, un allègement de 16,1 Mio € a été effectué pour prendre en charge sur plusieurs années une partie des créances de la Banque Européenne d'Investissement vis-à-vis du Burkina Faso.

5 PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR 2004-2007

5.1 Intégration des nouvelles politiques et des nouveaux engagements de la Commission européenne (CE) et de l'Union européenne (UE)

Dans le cadre du processus de revue à mi-parcours, les principaux engagements et initiatives politiques de la Commission européenne et de l'Union européenne en matière de développement ont fait l'objet d'un examen effectué conjointement pour s'assurer de la cohérence des priorités du gouvernement du Burkina Faso avec celles de l'Union Européenne. Il en ressort les principales conclusions suivantes :

- En matière de gestion durable des ressources en eau et d'accès à l'eau potable, la mise en œuvre des programmes ZIGA, VREO et PRS financés dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED (cf. 4.3.1) représente une réelle contribution de la CE pour poursuivre les objectifs du millénaire au cours des prochaines années. Ces ressources seront complétées fin 2004 par un programme d'appui institutionnel de gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que par des interventions de l'Etat et des autres partenaires (cf. annexe 4). Cette dimension « eau » fait l'objet d'un suivi attentif et accru dans la stratégie de lutte contre la pauvreté du Burkina Faso. Des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées dans le cadre de la facilité UE-ACP, qui serait mise en place à moyen terme.
- Au titre de la prévention des conflits, le Burkina Faso au même titre que tous les pays africains a contribué à la mise en place d'une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique à hauteur de 5,3 Mio € prélevés sur l'enveloppe B.
- En matière de politique commerciale et d'intégration dans l'économie mondiale, les principales avancées obtenues par le Burkina Faso (désarmement tarifaire, tarif extérieur commun), qui sont le fruit du processus d'intégration UEMOA, ont été largement accompagnées par la Commission européenne au niveau national dans le cadre des appuis macroéconomiques et au niveau régional à travers le programme PARI II.

Les négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) qui, pour l'Afrique de l'Ouest sont conduites par la CEDEAO et l'UEMOA, ont été engagées. Le Burkina Faso s'appuiera sur les dispositifs d'appui technique existants dont Trade.com, en cas de besoin spécifique.

Par ailleurs, les interventions dans le secteur du transport par la CE (entretiens périodiques et réhabilitations) contribuent de manière capitale au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur.

En réponse à la démarche lancée par quatre pays Africains producteurs de coton (Mali, Tchad, Burkina Faso et Niger) à la conférence de l'OMC à Cancun en faveur de l'élimination totale du soutien des pays industrialisés à leur production cotonnière, la Commission européenne a proposé d'établir avec l'Afrique un partenariat visant à soutenir de manière globale, structurelle et durable, le développement du secteur du coton. Ce partenariat repose sur deux volets à savoir l'obtention de conditions commerciales plus équitables sur les marchés internationaux du coton et l'appui aux pays d'Afrique producteurs de coton. Au Burkina Faso, des interventions dans le secteur cotonnier sont déjà programmées au niveau de certains Etats Membres et partenaires, mais aussi de la Banque Européenne d'Investissement. Au niveau communautaire, certaines actions couvrant le deuxième volet du partenariat pourraient éventuellement être financées en fonction des besoins exprimés à partir du PAOSA (Plan d'actions pour l'organisation du secteur agricole - 8 BK 14) (cf. 4.2.3). Une intervention pourrait se mettre en place en cas de fluctuations des recettes d'exportation du coton, en recourant au mécanisme FLEX alimenté par l'enveloppe B, dont les critères de mobilisation devraient être assouplis.

- Au niveau du développement social (Santé, Education...), il est important de noter que le secteur « Appuis au cadre macroéconomique et pour la réduction de la pauvreté » constitue le premier secteur de concentration du 9^{ème} FED et le restera suite à la revue à mi-parcours, ce qui constitue un réel engagement du Gouvernement pour s'appuyer sur les ressources communautaires pour poursuivre les objectifs du millénaire. Les besoins financiers et les implications en terme de mobilisation complémentaire de ressources sont évoqués dans la partie 5.3 ci-après.

Ce choix permet d'assurer un financement régulier de la mise en oeuvre des principales politiques sectorielles (Education, Santé, Hydraulique et Transport) en particulier les charges récurrentes, mais aussi le surplus d'investissement pour garantir une meilleure accessibilité physique et financière à des services et des infrastructures de qualité.

Ce mode d'intervention permet au Gouvernement et à la Commission européenne de conduire un réel dialogue sur les questions de réduction de la pauvreté et de gouvernance, en particulier dans les secteurs sociaux et en matière de gestion budgétaire. Ce dialogue est par ailleurs structuré autour d'une concertation de partenaires (Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP).

Dans le cadre de ces appuis, les questions de Santé et d'Education tiennent une place prépondérante dans la mesure où l'évolution des indicateurs dans ces domaines joue un rôle clef pour déterminer le volume d'aide apporté annuellement par la CE. La dimension « genre » tient une place importante, notamment dans le secteur de l'éducation. Pour tenir compte des priorités communes du Gouvernement et de l'Union européenne en matière de développement social, en l'occurrence l'éducation primaire universelle, un accent particulier pourrait être porté sur cette dimension dans le cadre des prochains appuis budgétaires.

Outre le fait que l'approche retenue favorise la coordination de l'aide et l'alignement des appuis sur les politiques du Gouvernement, elle va dans le sens d'un déliement de l'aide et une harmonisation avec les procédures nationales de gestion (cadre de gestion unique sans régime dérogatoire), ce qui matérialise certains engagements de la CE dans ce domaine.

- En matière d'allégement de dette, le Burkina Faso bénéficie des initiatives initiales et renforcées pour les pays pauvres très endettés, financées en partie à travers les fonds intra-ACP ; aucune mobilisation complémentaire n'est envisagée sur l'enveloppe B à ce titre.

La stratégie d'intervention communautaire retenue au Burkina Faso est fondée sur le principe d'une réelle concentration des secteurs d'intervention, et une réelle complémentarité dans le choix des secteurs (infrastructures routières, appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté) et des instruments d'aide (aide budgétaire, appuis institutionnels, projets d'infrastructures) avec les autres interventions de la CE sur financement FED intra-ACP ou sur les lignes budgétaires, mais aussi avec ceux privilégiés par les autres partenaires, plus particulièrement les Etats Membres. Les choix opérés sont cohérents avec les initiatives et les engagements de la CE.

5.2 Décision dans le cadre de la revue à mi-parcours du Document de stratégie de coopération 2001-2007

Avant d'examiner les décisions de la Commission européenne dans le cadre de la revue à mi-parcours du Document de stratégie de coopération 2001-2007, une première partie sera consacrée à la présentation du contexte dans lequel la revue à mi-parcours s'est effectuée.

5.2.1 Contexte de préparation de la revue à mi-parcours

- ♦ *Examen des besoins d'appuis budgétaires pour 2005 et 2006 dans le cadre du programme FRPC 2003-2006 et du CSLP révisé 2004-2006*¹¹

D'une évaluation préliminaire des besoins financiers sur la base des hypothèses du programme FRPC 2003-2006, les estimations font apparaître que les besoins financiers en matière d'appui budgétaire pour permettre un bouclage budgétaire s'élèvent environ à 145 Mio € (95 milliards FCFA) pour 2005 et 153 Mio € (100 milliards FCFA) pour 2006 sous forme de dons (entre 50 et 60%) et prêts (entre 50 et 40%) hors assistance du FMI.

Une contribution de la CE sous forme de don, comprise entre 50 et 60 Mio €, dans la continuité de l'assistance apportée par la CE constituerait un élément déterminant du bouclage et de la réussite du programme FRPC et de la mise en oeuvre du programme prioritaire du CSLP. Cet appui est d'autant plus important qu'il serait apporté sous forme de dons. En effet, les Institutions de Bretton Woods ont invité le Gouvernement à mobiliser davantage de ressources extérieures sous forme de dons et de prêts très concessionnels pour garantir une soutenabilité de la dette à long terme.

L'augmentation des appuis budgétaires apportés s'effectuerait de manière complémentaire à une mobilisation accrue des ressources fiscales dans le cadre du programme FRPC. La couverture des besoins complémentaires serait assurée à travers les CASRP de la Banque Mondiale, les PASRP de la BAD, ainsi que les appuis des partenaires du groupe SBC-CSLP.

- ♦ *Examen des besoins en matière de mise en oeuvre de l'initiative accélérée « Education Pour Tous »*

Le Burkina Faso étant un des 9 pays cibles de l'Initiative Accélérée de Mise en Œuvre de l'Education pour Tous (IMOA/EPT), le PDDEB a commencé à intégrer le cadrage et les objectifs de l'EPT, processus qui devrait être achevé au cours de l'année 2004. Les dernières consultations pour la préparation de la conférence d'Oslo ont fait apparaître que les financements nécessaires pour la mise en oeuvre de l'initiative devraient rapidement dépasser 90 Mio US\$ annuels nécessaires pour 2005, couverts pour le moment à 90% (entre l'Etat et les partenaires actuels), pour se chiffrer à plus de 100 Mio US\$ / an par la suite. Bien que les besoins exacts ne soient pas encore établis, il est vraisemblable qu'un financement complémentaire de la part de la communauté internationale (+ 10 à 15 Mio \$ / an par rapport à la tendance actuelle) sera incontournable pour atteindre les objectifs. Les besoins financiers seront approfondis lors de la revue à mi-parcours du PDDEB.

- ♦ *Evaluation globale des risques*

Les progrès constatés au Burkina Faso demeurent très fragiles. Les principaux risques sont liés à la faible diversification de l'économie et à sa grande vulnérabilité face aux chocs extérieurs de différents ordres, à savoir les variations de prix du coton et du pétrole, la parité €/ \$, les aléas climatiques, qui peuvent entraîner des difficultés budgétaires (moins values de recettes / surplus de dépenses).

L'instabilité politique en Côte d'Ivoire, malgré l'amélioration récente, constitue toujours une source de préoccupations fondée sur l'échéancier électoral (2005), avec des répercussions possibles notamment au niveau de l'attractivité des investissements privés et des transferts effectués par l'importante communauté nationale présente dans ce pays.

¹¹ Les hypothèses retenues sont fondées sur le document IMF/CR/03/197 de juin 2003. Néanmoins, par souci de précaution, les documents CSLP révisé (page 112) et du PAP (pages 62-63) sont moins ambitieux, les hypothèses retenues pour 2005, 2006 en matière d'appuis budgétaires sont les suivantes : 40 Milliards FCFA de dons et 43 de prêts par an.

5.2.2 Décision de la Commission européenne dans le cadre de la revue à mi-parcours du 9^{ème} FED

Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, l'année 2004 a été marquée par la réalisation de la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération 2001-2007.

Sur la base (i) des performances obtenues en matière d'exécution des dotations nationales dans le cadre du 9^{ème} FED (enveloppe A) et des FED antérieurs et des perspectives envisagées (cf. 5.1), (ii) des orientations communautaires en matière d'aide au développement et de leur prise en considération dans le cadre de la coopération (cf. 5.2), (iii) des propositions du Gouvernement et des estimations de besoins de financement pour la mise en oeuvre de la politique de réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité, et (iv) des progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté (cf. annexe 1A), la Commission européenne d'un commun accord avec les autorités du Burkina Faso a décidé le 30 décembre 2004 :

- ♦ de maintenir la stratégie de coopération définie sur la base du Document de Stratégie de Coopération 2001 – 2007 signé le 21 mars 2002, qui repose sur l'appui à la mise en oeuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
- ♦ de consacrer l'appui macroéconomique et à la réduction de la pauvreté comme principal secteur de concentration de l'aide communautaire, avec la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté d'une enveloppe indicative de 150 Mio € à raison de 50 Mio €/an
 - tout en maintenant le principe de contrat d'objectifs permettant de moduler les appuis communautaires en fonctions des performances atteintes en matière de réduction de la pauvreté (Santé et Education) et de bonne gouvernance financière,
 - mais selon des modalités limitant les effets négatifs constatés en matière de prévisibilité et de gestion de la trésorerie (montant d'aide et date de déboursement) afin de permettre une exécution régulière du budget et du programme prioritaire de lutte contre la pauvreté ;
- ♦ de renforcer la dimension liée à l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité et appropriée au contexte du Burkina Faso compte tenu des effets attendus de l'Education en particulier des filles sur le développement durable avec la mise en place d'un appui sectoriel « Education » de 15 Mio € dans le cadre de l'initiative Fast - Track appuyée par divers donateurs, qui pourrait prendre la forme d'un appui budgétaire complémentaire ;
- ♦ d'appuyer le secteur clef du coton à travers un financement à hauteur de 10 Mio € de la filière coton dont les modalités d'affectation et d'utilisation restent à identifier.

Le financement de ces programmes s'effectuera dans les limites des ressources disponibles :

- ♦ en augmentant de 155 Mio € l'enveloppe A du programme indicatif en transférant 60 Mio € de l'enveloppe B vers A et en augmentant par ailleurs l'enveloppe A du Programme Indicatif 9^{ème} FED de 95 Mio €
- ♦ en utilisant les reliquats issus des programme en cours en particulier ceux du programme d'appui budgétaire en cours (ABRP 2002-2004).

Ces propositions permettent au Gouvernement de consolider les choix opérés par le passé en matière de coopération avec l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de renforcer davantage les liens politiques et économiques du Burkina Faso avec l'Union européenne.

Ainsi, au terme de la revue à mi-parcours, la dotation du programme indicatif national 9^{ème} FED (hors reliquats des FED antérieurs) serait portée à 440,7 Mio € dont 430 Mio € pour l'enveloppe A et 10,7 Mio € pour l'enveloppe B. (Y compris les reliquats transférés des FED antérieurs, la dotation totale disponible fin 2004 au titre de l'enveloppe A est de 432,4 Mio €).

Cette décision représente une augmentation nette de 95 millions d'€ du total des fonds alloués au Burkina Faso dans le cadre du 9^{ème} FED sur la période 2001-2007.

5.3 Programmation des décisions de financement pour 2004 – 2005 y compris les ressources délivrées dans le cadre de la revue à mi-parcours

5.3.1 Au titre de l'enveloppe A du 9^{ème} FED (275 Mio €) et reliquats des FED antérieurs

Sur la base de la stratégie de coopération 2001-2007, de la revue annuelle 2003 (11/2003) et de la revue opérationnelle 2004 (01/2005) et des perspectives, les décisions de financement initialement envisagées pour 2004 à hauteur de 6.100.000 €, ont été signées à hauteur de 3.250.000 € suite à des reports dans l'identification du programme d'appui au PAGIRE et du programme culturel.

i. Aide programmable

Les principales décisions de financement programmées en 2003 et 2004 sont intervenues selon les prévisions :

- Etude « programme d'appui société civile » - 0,09 Mio € (9 BK 002 – 2004)
- Programme « Facilité de Coopération Technique » - 1,9 Mio € (9 BK003 - 2004)
- Appui au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire pour les Systèmes d'Information sur la Sécurité alimentaire – 0,9 Mio € (9 BK 004- 2004)
- Programme cadre culture : Appui au FESPACO 2005 – 0,45 Mio € (9 BK 005 – 2004)

Certaines décisions programmées en 2004 ne se sont pas concrétisées. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme cadre culture / FESPACO 2007 – 1,45 Mio € (reporté en 2005)
- Programme d'Appui à la Gestion Intégrée de l'eau PAGIRE – 1,5 Mio € (ajourné)

Les principales décisions de 2005 / 2006 identifiées au 28/01/2005 sont reprises dans le tableau ci-après.

Liste des principales décisions de financement sur 2004-2006 (hors fonds régionaux sur PIR)

	2004	2005	2006	TOTAL 2004-2006
Appui macroéconomique pour la Réduction de la pauvreté (ABRP)	0 €	150 000 000 €	0 €	150 000 000 €
Infrastructures routières	0 €	0 €	0 €	0 €
Sécurité alimentaire	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €
Appuis institutionnels :	1 900 000 €	1 500 000 €	2 900 000 €	6 300 000 €
<i>Appui institutionnel "Appui macroéconomique" (combiné avec ABRP)</i>	0 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €
<i>Technical Cooperation Facility</i>	1 900 000 €	0 €	0 €	1 900 000 €
<i>Appui à l'Ordonnateur National</i>	0 €	0 €	2 900 000 €	2 900 000 €
Appui à la société civile :	0 €	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €
Autres	450 000 €	16 450 000 €	10 000 000 €	26 900 000 €
<i>Education (combiné avec ABRP)</i>	0 €	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €
<i>Coton</i>	0 €	0 €	10 000 000 €	10 000 000 €
<i>Programme cadre Culture : FESPACO 2005</i>	450 000 €	0 €	0 €	450 000 €
<i>Programme cadre Culture</i>	0 €	1 450 000 €	0 €	1 450 000 €
TOTAL	3 250 000 €	182 950 000 €	12 900 000 €	199 100 000 €

Ces prévisions, si elles sont concrétisées, permettront d'engager la quasi-totalité des ressources disponibles du FED, y compris les ressources supplémentaires octroyées suite à la revue à mi-parcours d'ici fin 2006.

Au titre de 2005, les décisions de financement envisagées tenant compte des conclusions de la revue à mi-parcours 2005 pourraient s'élever à 182.950.000 € dont 15.000.000 € pour l'appui à la société civile, sachant que les appuis institutionnels pour la santé et pour le PRGB seraient intégrés dans le programme d'appui budgétaire 2005-2008, notamment dans le volet appui institutionnel.

Sur la base de ce qui précède, la situation de l'utilisation de l'enveloppe A du 9^{ème} FED par rapport à la programmation prévue dans le document de stratégie (après la revue à mi-parcours) est la suivante :

Situation de l'affectation des ressources du 9^{ème} FED (hors reliquats des FED antérieurs
au 31/12/2004 et perspectives d'engagements à fin 2004, 2005 et 2006

	Enveloppe indicative du PIN au 21/03/2002	Enveloppe du PIN révisé au 31/12/2004	Engagements globaux fin 2003	Engagements globaux à fin 2004	Engagements globaux à fin 2005	Engagements globaux à fin 2006
Appui macroéconomique et Réduction de la pauvreté	150 000 000 €	255 000 000 €	125 000 000 €	125 000 000 €	255 000 000 €	255 000 000 €
Infrastructures routières	100 000 000 €	115 000 000 €	115 000 000 €	115 000 000 €	115 000 000 €	115 000 000 €
Sécurité alimentaire	0 €	900 000 €	0 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
Hors concentration	25 000 000 €	59 100 000 €	12 010 000 €	14 360 000 €	47 310 000 €	60 210 000 €
Appuis institutionnels	10 000 000 €	7 200 000 €	110 000 €	2 010 000 €	3 510 000 €	6 410 000 €
Appui à la société civile	15 000 000 €	15 000 000 €	0 €	0 €	15 000 000 €	15 000 000 €
Autres dont Coton et Education	0 €	36 900 000 €	11 900 000 €	12 350 000 €	28 800 000 €	38 800 000 €
Total Affectation / Utilisation	275 000 000 €	430 000 000 €	252 010 000 €	255 260 000 €	418 210 000 €	431 110 000 €

5.3.2 Au titre de l'enveloppe B du 9^{ème} FED (portée de 70,7Mio € à 10,7) et des aides non programmables des FED antérieurs (hors prêts BEI)

Aucune intervention n'est pour le moment programmée ou en cours de décision. Sur la base des critères d'éligibilité actuels du FLEX, le Burkina Faso ne pourra accéder à un financement sur l'enveloppe B au titre de cet instrument. Par ailleurs, un financement au titre de la dette est exclu vu la position du Burkina dans le cadre de l'initiative PPTE.

Les programmes encore ouverts dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} FED (FAS et Sysmin) sont en cours de clôture (2004), des dégagements sont prévus à hauteur de 7 Mio €, mais ces ressources ne seront plus affectées au Burkina Faso.

5.3.3 Au titre des prêts de la Banque européenne d'Investissement

En complément des interventions déjà en cours (approvisionnement en eau potable et financement bancaire), plusieurs interventions sont en cours d'identification dans différents secteurs : (i) Energie – Electricité, (ii) Agriculture – Coton et (iii) Mines - Or.

Les montants des paiements prévisionnels pour la période 2004-2006 pourraient être supérieurs à 30 Mio €

5.3.4 Au titre du Budget de la Commission européenne

En matière de sécurité alimentaire, la principale intervention envisagée dans le document de stratégie de coopération 2001-2007 était un Programme d'appui pluriannuel à la mise en œuvre de la stratégie nationale actualisée de sécurité alimentaire. Malgré la qualité du dialogue technique, les lenteurs observées dans la mise en œuvre opérationnelle de la lettre officielle 2001 et dans l'adoption des réformes n'ont pas permis de formuler une lettre officielle en 2003-2004. Par ailleurs, aucun nouvel appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la ligne B7-201 « Sécurité alimentaire » n'a été lancée en 2004. Un appui régional couvrant les pays du CILSS est en cours d'étude (identification 2004 et mise en œuvre 2005-2008) pour un montant de 10 Mio €

6 CONCLUSIONS

6.1 Revue opérationnelle

La réunion de la revue opérationnelle 2004 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre des conventions ACP- UE au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 28 janvier 2005 à la salle de conférence du PRGE.

La revue opérationnelle annuelle, organisée conjointement par le Gouvernement du Burkina Faso et la Délégation de la Commission européenne a constitué une opportunité pour les deux parties de faire l'examen des principaux domaines de la coopération UE-Burkina Faso et de tirer les enseignements pour la rendre davantage lisible, dynamique, plus efficace et prospective. En outre, elle a permis certes, de dresser le bilan de l'année écoulée en terme de coopération, mais également d'examiner les outils de dialogue et de concertation à mettre en place entre les différents intervenants de cette coopération.

Les conclusions de cette revue sont jointes en annexe n°C.

6.2 Revue à mi-parcours

La Revue à mi-parcours de la stratégie de coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso s'est tenue les 7 et 8 février 2005 à Ouagadougou dans la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale.

Comme l'a soulignée Mme Sari Suomalainen, Chef de Délégation de la Commission européenne dans son discours d'ouverture : « *La tenue de la revue à mi-parcours n'est pas seulement la conclusion d'un processus, mais plutôt un point de départ en ce qui concerne les priorités de notre coopération jusqu'en 2007 et au-delà* ».

Cette revue à mi-parcours, organisée conjointement par M. Jean-Baptiste Compaoré, Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National du Fonds européen de développement (FED), et Mme Sari Suomalainen, Chef de délégation de la Commission européenne au Burkina Faso, a permis de compléter l'examen des principaux domaines de la coopération UE-Burkina Faso fait pendant la revue opérationnelle et d'entreprendre un dialogue politique pour la rendre plus efficace et prospective. Pour M. Jean-Baptiste Compaoré, Ministre des Finances et du Budget : « *Il faut également que la réflexion nous amène désormais à assurer l'atteinte des objectifs de nos interventions et la pérennisation des acquis obtenus au cours des phases d'exécution des projets et leur appropriation par les bénéficiaires* ».

Ont pris part à la Revue à mi-parcours des Membres du Gouvernement, des représentants de la Commission européenne, des Etats Membres de l'Union Européenne et d'autres partenaires, des représentants de l'Administration et de la société civile et du secteur privé.

Ainsi, durant ces deux jours, les résultats par secteur ont été présentés, aux membres du Gouvernement et intervenants nationaux ainsi qu'aux acteurs de la société civile, aux représentants des Etats membres de l'UE au Burkina et aux autres partenaires techniques et financiers, les réalisations et les prévisions financières ont été également examinées.

Enfin, M. le Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National du Fonds européen de développement (FED), et Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso ont procédé à la signature de l'addendum au Document de stratégie et au Programme indicatif national (PIN) 9^{ème} FED le 8 février 2005.

La Revue à mi-parcours a été l'occasion pour le Gouvernement du Burkina Faso et la Commission européenne de réaffirmer leur volonté commune pour le renforcement du dialogue qui a toujours existé entre eux, dans le sens d'une amélioration de la coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne.

L'addendum au document de stratégie de coopération 2001-2007 et au programme indicatif national 9^{ème} FED est présenté en annexe A.

Les conclusions de la revue à mi-parcours faites par Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso lors de la séance de clôture sont présentées en annexe B.

7 ANNEXES

Annexe A	Addendum au document de stratégie de coopération 2001-2007 et au programme indicatif national 9 ^{ème} FED signé le 08/02/2005.....	49	
Annexe B	Les conclusions de la revue à mi-parcours du 08/02/2005.....	51	
Annexe C	Les conclusions de la revue opérationnelle du 20/02/2005.....	56	
Annexe 1A-1	Cadre d'intervention du secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires ».....	70	
Annexe 1A-2	Indicateurs concernant le secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »	73	
Annexe 1B-1	Cadre d'intervention du secteur « Transport – Infrastructures routières »	<u>81</u>	De
Annexe 1B-2	Indicateurs concernant le secteur « Transport – Infrastructures routières »	<u>82</u>	De
Annexe 1C-1	Cadre d'intervention du secteur « Sécurité Alimentaire ».....	<u>87</u>	De
Annexe 1C-2	Indicateurs concernant le secteur « sécurité alimentaire »	<u>88</u>	De
Annexe 2	Chronogramme prévisionnel des principales étapes relatives aux décisions de financement 2004-2005 du 9 ^{ème} FED.....	<u>94</u>	De
Annexe 3a	Prévisions des décisions de financement, des engagements et des décaissements pour 2004-2005	<u>95</u>	De
Annexe 3b	Liste des projets financés sur les lignes budgétaires de Commission européenne avec un démarrage en 2003	<u>96</u>	De
Annexe 4	Matrice des donateurs	<u>97</u>	De
Annexe 5	Résumé du Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso.....	<u>98</u>	De
Annexe 6	Exécution financière du Programme Indicatif National 9 ^{ème} FED en 2003.....	<u>99</u>	De
Annexe 7	Exécution financière du Programme Indicatif National 8 ^{ème} FED en 2003.....	<u>100</u>	De
Annexe 8	Exécution financière du Programme Indicatif National 7 ^{ème} FED en 2003.....	<u>102</u>	De
Annexe 9	Exécution financière du Programme Indicatif National 6 ^{ème} FED en 2003.....	<u>105</u>	De
Annexe 10	Exécution des opérations financées par la Banque Européenne d'Investissement en 2003	<u>107</u>	De
Annexe 11	Exécution de la Coopération régionale 8 ^{ème} , 7 ^{ème} et 6 ^{ème} FED en 2003.....	<u>108</u>	De
Annexe 12	Liste des projets financés sur les lignes budgétaires de la Commission européenne en cours d'exécution en 2003	<u>111</u>	De
Annexe 13	Situation des appuis budgétaires au 31/12/2003	<u>112</u>	De

Annexe A - Addendum au document de stratégie de coopération 2001-2007 et au programme indicatif national 9^{ème} FED signé le 08/02/2005

**Addendum
au
Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National
2001-2007**

Communauté Européenne et Burkina Faso

Une revue à mi-parcours (RMP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif National (PIN) pour le Burkina Faso a été effectuée en 2004 conformément à l'article 5 (6-7) de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

1. Suite à la réalisation de la revue à mi-parcours (RMP), à la lumière d'une évaluation des besoins actuels et des performances du pays, la Communauté révisé l'octroi des ressources pour le Burkina Faso de la manière suivante :

	Allocation initiale du 9 ^{ème} FED	Allocation initiale du 9 ^{ème} FED + transferts des anciens FED (fin 2003)	Nouvelle allocation après RMP (comprenant également les transferts des FED précédents)
Enveloppe A	€ 275 millions	€ 277,4 millions	€ 432,4 millions
Enveloppe B (Sysmin inclus, hors peace facility)	€ 70,7 millions	<...>	€ 10,7 millions

Le présent addendum modifie les allocations indicatives pour les enveloppes A et B mentionnées au paragraphe 2 des dispositions générales, accompagnant la SC et le PIN, ainsi que toute autre référence à ces montants dans les différents chapitres et annexes de la SC et du PIN.

2. Dans le cadre de la revue à mi-parcours, il a été convenu de maintenir la stratégie du pays tel que stipulé dans la SC et le PIN.

3. La nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) est présentée ci-dessous :

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après la RMP (comprenant également les transferts des FED précédents)	
1. Transport (infrastructures routières)	€ 115 m	42 %	€ 115 m	26,6%
2. Sécurité alimentaire	pm (*)	pm	€ 0,9 m	0,2 %
3. Appui Macro-économique	€ 125 m	45%	€ 255 m	59,0 %
4. Programmes hors secteurs de concentration (dont Coton, dont Initiative Education pour Tous)	€ 35 m	12%	€ 61,5 m (€ 10 m) (€15 m)	14,2%
TOTAL	€ 275 m	100%	€ 432,4 m	100%

(*) Financement sur ligne budgétaire

1. Transport (infrastructures routières):
Aucun changement à la suite de la revue à mi-parcours.

2. Sécurité alimentaire:
Augmentation pour le financement de la réalisation d'une action complémentaire.

3. Appui Macro-économique :
Poursuite de l'appui budgétaire triennal pour la réduction de la pauvreté pour la période 2005-2007.

4. Programmes hors secteurs de concentration :
Les ressources supplémentaires sont réservées aux objectifs suivants :

- Actions prioritaires dans les domaines de l'Education de base, notamment l'Initiative Education pour Tous.
- Appui à la filière coton dont les besoins sont estimés à € 10 millions.

Les modifications dans le secteur de la sécurité alimentaire, dans le domaine de l'appui macro-économique et pour les programmes hors secteurs de concentration, telles que définies dans le présent addendum, constituent des modifications à toutes les sections concernées de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif, y compris les annexes, se référant aux mêmes domaines d'intervention.

Date: 8 février 2005.

Signatures :

Pour le Gouvernement du Burkina Faso,



M. Jean-Baptiste M.P. Compaoré
Ministre des Finances et du Budget
Ordonnateur National du FED

Pour la Commission Européenne,



Le Chef
de la Délégation
au
BURKINA FASO
Villehojda Stenroos
Chef de Délégation

Annexe B - Les conclusions de la revue à mi-parcours du 08/02/2005

REVUE A MI-PARCOURS DE LA STRATEGIE DE COOPERATION 2001-2007 ET DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 9^{EME} FED

CONCLUSIONS : BILAN ET PERSPECTIVES

Mme Sari SUOMALAINEN
Chef de Délégation de la CE au Burkina Faso
le 8 février 2005

- Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur national du Fonds européen de développement,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs des Etats-membres de l'UE et des autres Etats représentés au Burkina Faso,
- Mesdames et Messieurs les représentants des institutions nationales, organisations internationales et régionales,
- Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux, Directeurs et Chefs de Services,
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations non étatiques au Burkina Faso,
- Honorables invités, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais commencer par partager avec vous ma satisfaction sur la façon dont la revue à mi-parcours s'est déroulée. Etant donné l'importance des thèmes et l'intensité des débats, ces deux jours sont passés très vite et je regrette que nous soyons déjà au terme de notre programme de travail. Le moment est donc venu pour nous de faire le bilan de ces travaux et de ces consultations tout en ayant un regard sur l'avenir.

Avant de tirer des conclusions, j'aimerais souligner combien j'ai apprécié la franchise et la qualité des interventions des participants et des discussions dans les différents secteurs. Ce haut niveau d'échanges constitue le résultat d'un important travail de préparation mené conjointement par l'administration nationale, en particulier la DG COOP, les départements Ministériels concernés par notre coopération et par l'équipe de la Commission européenne localement, qui ont travaillé depuis plusieurs semaines pour l'aboutissement et la tenue de cette séance de revue à mi-parcours dans la plus grande transparence et selon un processus aussi participatif que possible.

Résumer en quelques minutes le contenu de toutes les sessions n'est pas une tâche facile, mais j'aimerais quand même essayer de présenter quelques unes des principales conclusions que je tire de cette rencontre et de ce processus et ainsi faire ressortir les points clefs des présentations et des échanges qui pourront servir de base pour approfondir le dialogue entre la CE et le Burkina Faso et nos réflexions en matière de coopération.

D'abord pour ce qui est des **aspects généraux, je relève cinq points dont deux plus spécifiques à notre coopération** :

En **premier lieu**, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté par le Gouvernement avec un processus de consultation des ANE constitue le socle de notre stratégie de coopération actuelle et future, dans la mesure où il fournit un cadre global et une vision cohérente des problèmes de développement du Burkina Faso et définit clairement et de manière transparente les priorités gouvernementales dans lesquelles notre coopération s'insère. Par conséquent, il est important que le CSLP fédère le mieux possible les politiques sectorielles et reflètent effectivement les priorités nationales. Le mécanisme de

suivi et de revue revêt dans ce cadre une importance réelle car de ces priorités dépendront le cadre budgétaire et les besoins de financement.

Deuxièmement, nous l'avons constaté, la loi de finances annuelle et le budget sont des éléments cruciaux de la mise en œuvre du CSLP. Il paraît primordial que le dialogue sectoriel et intersectoriel s'intensifie lors du cadrage budgétaire à moyen terme et de la préparation budgétaire annuelle pour que les Ministères soient mis en concurrence dans l'obtention des crédits en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et des résultats sectoriels. De même la responsabilité des Institutions républicaines, comme l'Assemblée Nationale dans les arbitrages définitifs est déterminante, et confère un sceau démocratique aux choix budgétaires, ce qui n'est pas toujours le cas des aides projets classiques sous forme de dons

En troisième lieu, la tendance observée au niveau de la communauté internationale de recourir davantage à l'aide budgétaire est assez marquée au Burkina Faso. Les parties reconnaissent que ce concept d'aide budgétaire, cette mutation en terme de structure d'aide et ses implications restent encore assez peu internalisés et maîtrisés au niveau des différents acteurs en particulier les ministériels techniques traditionnellement récipiendaires d'aides projet, les acteurs non étatiques, mais aussi au niveau des partenaires au développement. Un travail de réflexion et de sensibilisation doit être engagé pour favoriser la compréhension de ce mécanisme de financement en liaison avec le CSLP et le budget.

De notre côté, le développement des appuis budgétaires ne doit pas se traduire par un désengagement au niveau sectoriel. Au contraire, il doit conduire la Commission européenne à une intensification de son dialogue au niveau sectoriel qui doit être davantage axé sur la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP, sur leur financement et sur leurs performances en terme de réformes et de résultats. Les modalités de dialogue et d'échanges d'information doivent évoluer et les ministères sectoriels doivent s'intéresser davantage à la préparation et l'exécution du budget national, qui doit prendre de plus en plus la relève des projets « classiques ».

L'aide budgétaire n'est pas une solution universelle. Pour des questions d'efficacité et de réduction des coûts de transaction, il est important d'analyser systématiquement la voie la plus appropriée pour mettre en œuvre les différents types d'actions de développement: à partir du FED, du budget national, des financements d'un autre partenaire technique et financier. Il me paraît important de nous demander chaque fois que nécessaire « Où est la valeur ajoutée de la Commission européenne ? ».

Le quatrième point général porte sur le renforcement du dialogue sectoriel, je note que cette revue a été l'occasion de développer conjointement par secteur d'intervention des outils et des critères de suivi / évaluation des projets et programmes (force et faiblesses) et de définir des programmes de travail associés à des objectifs financiers. Ils constituent des éléments déterminants pour renforcer et approfondir le dialogue et pour améliorer le suivi des activités tout en responsabilisant les différents acteurs.

En dernier lieu, je voudrais souligner l'importance de la performance dans la gestion de l'aide, qui repose sur quatre points clefs :

- Anticipation des échéances et planification des actions au regard de nos procédures
- Concentration de l'aide dans un nombre limité de secteurs et de programmes
- Efficacité : chercher le moyen le plus efficace pour mettre en place une action compte tenu de nos procédures
- Qualité de la gestion de l'aide

Le respect de ces principes, la concentration de notre aide et le degré d'anticipation élevée dans le cadre du 9^{ème} FED ont été très bénéfiques au Burkina Faso. Je souhaite qu'ils le soient encore à l'avenir.

Je voudrais aussi prononcer quelques mots par rapport aux différents domaines d'intervention que nous avons abordés :

L'appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté.

Ce secteur est consacré comme le premier secteur d'appui de la CE.

La CE a clairement défini ses attentes pour la période 2005-2008 :

- un bon fonctionnement du mécanisme institutionnel du CSLP avec respect des échéances prévues en matière de suivi / évaluation (revue annuelle, production des statistiques....) ;
- un approfondissement du dialogue annuel autour de la formulation et la préparation du cadrage budgétaire et de la loi de finances ;
- une consolidation des acquis en matière de gestion des finances publiques avec une opérationnalité plus grande de la Cour des Comptes et la finalisation et la mise en place de la stratégie de renforcement des finances publiques ;
- une coordination efficace par le gouvernement des partenaires effectuant de l'appui budgétaire à travers un bon fonctionnement du Cadre Général des Appuis budgétaires au CSLP.

Les débats ont fait ressortir que la logique de contrat d'objectif était pertinente, mais que la gestion axée sur les résultats était un concept encore récent et en cours d'appropriation aux différents échelons de l'administration. La partie nationale a reconnu qu'elle devait absolument promouvoir une culture de résultats et d'utilisation des statistiques aussi bien au niveau des Ministères de coordination que des Ministères techniques dans la conduite de sa politique.

Dans les discussions, les intervenants ont souligné que pour le nouveau programme, les perspectives en matière de prévisibilité et de flexibilité dans la formulation du contrat d'objectifs en fonction de l'environnement contribueront à en améliorer l'efficacité et la pertinence.

La question de la volatilité des appuis budgétaires en liaison avec les principes de conditionnalité constitue un point de préoccupation sur le moyen terme pour ce type d'instrument.

Secteur des infrastructures routières

Ces dernières constituent un secteur prioritaire dans la conception d'un programme contribuant au développement social et économique et à l'intégration régionale. Les transports offrent une réponse aux besoins de mobilité des personnes et des biens et entretiennent des liens multiples avec l'activité socio-économique des collectivités.

Les présentations orales avaient permis de souligner deux problématiques du secteur transport.

- *Charge à l'essieu* : Tous les intervenants sont conscients de la nécessité de prendre des mesures appropriées pour imposer un meilleur respect des normes des charges à l'essieu. La convention de financement de notre programme routier a prévu des moyens et des actions pour s'attaquer à ce problème de surcharge à l'essieu et devront s'exécuter avec la plus grande diligence.
- *Financement de l'entretien* : En plus de l'entretien courant, le budget national devrait aussi prendre progressivement en charge aussi l'entretien périodique. Il faudrait également améliorer le financement de l'entretien courant au niveau des paiements. Des réflexions pourraient être engagées concernant l'opportunité de mettre en place un fonds routier.

Des discussions, il est ressorti que le secteur des transports constituera un élément important de dialogue lors de la préparation de la stratégie de coopération du 10^{ème} FED.

Les participants ont exprimé un certain nombre d'attentes et de préoccupations :

- le FED s'est toujours concentré sur le transport routier. Son implication dans d'autres sous domaines (chemin de fer, aérien) du PST-2 pourrait être examinée.
- les pistes rurales qui sont peu présentes dans les interventions du 9^{ème} FED alors qu'elles constituent un élément important de lutte contre la pauvreté, sont en fait, reprises dans un plan national spécifique.
- la méthode de sélection des axes retenus pour le financement communautaire a été précisé et dépend de la rentabilité, exprimé essentiellement par le niveau du trafic.

- le dimensionnement de certaines routes construites au Burkina est inadapté au trafic actuel tant à cause de la crise ivoirienne qu'en raison du développement économique, ce qui induit des investissements plus lourds.
- au niveau régional, le PIR 9^{ème} FED n'a pas prévu d'intervention sur les infrastructures nationales à l'exception des postes juxtaposés. Malgré un trafic largement composé de poids lourds étrangers, le financement restera basé sur le PIN.

La prise en compte des questions environnementales dans les projets transports a aussi été un sujet de préoccupations de la part de certains intervenants. Les études techniques et les obligations contractuelles de marchés de travaux assurent que ces problèmes ne sont pas négligés.

Secteur de concentration du développement rural et sécurité alimentaire (y compris Hydraulique)

Dans les échanges, les parties ont conclu à :

- l'importance du développement rural dans la lutte contre la pauvreté et du besoin de s'assurer que le secteur bénéficie des ressources de l'Etat nécessaires à la hauteur de sa mission ;
- la nécessité de renforcer les accords de partenariat économiques en favorisant le développement des secteurs productifs et des activités de transformation au niveau national ;
- la nécessité d'évaluer la pertinence de l'instrument financier utilisé par rapport aux actions à mettre en œuvre.
- l'existence de difficultés dans la mise en œuvre des activités selon les plans de travail programmés ;
- l'importance d'accélérer la mise en œuvre et de mettre en place des outils de gestion et de suivi des interventions par secteur ;
- la nécessité de renforcer la communication et la clarification des rôles et responsabilités entre les différents acteurs (les projets, les maîtres d'œuvre, la DG COOP et la DCE).

Je me réjouis des deux fructueuses sessions de ce matin sur la **coopération avec les acteurs non étatiques**.

Comme il a été rappelé, l'accord de partenariat de Cotonou accorde une importance centrale à la participation des ANE, non seulement dans la programmation, mais aussi dans la mise en œuvre. Jusqu'à présent, pour la définition de notre stratégie et la programmation de nos interventions, **nous nous sommes basés sur le processus national de consultation de la société civile dans le cadre du CSLP**. Le moment est certainement venu d'aller plus loin et d'impliquer plus directement les acteurs non étatiques dans le dialogue et au suivi de notre coopération.

Les ANE invités à cette rencontre ont salué la démarche et les initiatives de la CE et du Gouvernement dans le sens de leur participation. Je les remercie de leur participation et de leur contribution.

Je retiens des discussions les points suivants :

- Premièrement, les ANE ont exprimé le souci de voir clarifier quels devaient être leurs rôles dans la réalisation et le suivi des projets ;
- En second lieu, les ANE ont exprimé le souci de travailler et de dialoguer ensemble tout en conservant les spécificités et les responsabilités de chacun.
- En troisième lieu, la pluralité des ANE est une richesse mais cela peut constituer une difficulté pour assurer une bonne représentativité et pour construire et organiser notre dialogue.

Pour ma part, un des points les plus positifs est que cette rencontre constitue un point de départ et une base pour approfondir le dialogue tripartite.

Au niveau des perspectives et des axes de renforcement du dialogue tripartite (OSC / pouvoirs publics / Commission européenne), des propositions ont été esquissées comme :

- la mise en place d'un groupe Ad'hoc des OSC au cours du premier semestre 2005 en vue du dialogue tripartite avec la définition d'un plan d'action dans cette perspective ;
- la consultation des ANE dans l'exercice de planification de la coopération UE – Burkina Faso.

Nous nous devons de les examiner et de leur donner corps. Je voudrais souligner que le dialogue n'implique pas automatiquement le financement d'actions dans ce cadre.

En matière de financement des ANE, les discussions et les débats ont révélé que la CE dispose d'instruments divers en cours d'exécution :

- la Commission européenne insiste pour que les acteurs soient mis en concurrence pour accéder aux ressources européennes.
- dans le cadre des appels à propositions, les acteurs ont une large autonomie en terme de définition de leurs actions ;

Le Programme Indicatif National 9^{ème} FED au Burkina Faso a prévu une enveloppe maximale de 15 Mio € pour des appuis directs aux acteurs non étatiques de la société civile. La nouveauté de cette approche a conduit à certains retards. Les parties réaffirment la pertinence et l'importance de ce programme. Le projet de Proposition de financement sera bientôt soumis à l'appréciation de l'ON et discuté avec l'Administration et les partenaires non étatiques. Il devrait être basé sur des appels à propositions en faveur des organisations de la société civile.

En matière de financement du secteur privé, même si différents programmes ont été présentés, les participants ont souligné le besoin de renforcer les mécanismes qui facilitent l'accès au crédit pour les PME.

La présentation et les échanges sur les **accords de partenariat économique** ont mis en évidence la nature et les enjeux de l'accord, ainsi que l'état des lieux des négociations et des débats. Le Burkina Faso doit veiller à ce que ses préoccupations spécifiques soient prises en compte, et pour ce faire, un Comité national de suivi des négociations devrait être mis en place pour les APE qui implique tous les acteurs concernés, y compris les opérateurs économiques et la société civile.

Et, maintenant, **le futur**... concernant les revues futures et les perspectives de programmation du 10^{ème} FED.

Je l'ai déjà dit hier, mais je voudrais encore profiter de cette excellente occasion pour vous informer qu'une consultation publique sur la future Politique de Développement de l'Union européenne vient d'être lancée. Vous trouverez ces éléments parmi la documentation qui vous a été distribuée, ainsi que des informations précises sur comment réagir à cette consultation par Internet qui sera ouverte jusqu'au 2 mars 2005. Je vous encourage à le faire.

La prochaine revue, la revue annuelle 2005 est déjà en route. Je pense que nous devons profiter de l'événement d'aujourd'hui pour lancer officiellement les travaux de la revue 2005. Les thèmes prioritaires pour cette année sont : (i) Niveau d'utilisation des ressources FED ; (ii) affinage des indicateurs ; (iii) Dialogue avec l'ON et avec les ANE, (iv) Consultation des États membres et autres bailleurs. Tout cela dans la perspective de la préparation de la revue en fin de parcours en 2006.

Je terminerai en soulignant que l'un des objectifs conjoints fixés lors de la revue à mi-parcours est d'engager la réflexion sur la nouvelle programmation du 10^{ème} FED d'ici fin 2005 en préparant un calendrier indicatif de travail complet pour 2006 et 2007, afin d'entamer les travaux pour la préparation d'un nouveau document de stratégie de coopération et programme indicatif national, qui déterminera les domaines d'intervention de notre coopération à partir de 2008.

Je vous donne donc rendez-vous, bien que la date exacte soit à préciser, pour le prochain exercice de revue.

Je vous remercie.

Annexe C - Les conclusions de la revue opérationnelle du 208/02/2005

BURKINA FASO



MINISTRE DES FINANCES ET
DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DE LA
COOPERATION

UNION EUROPEENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE
AU BURKINA FASO

REVUE A MI-PARCOURS DE LA STRATEGIE DE COOPERATION ET DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2001-2007

Compte – rendu

Revue opérationnelle 2004 sur la mise en œuvre de la coopération dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso Ouagadougou le 28 janvier 2005

Introduction

La réunion de la revue opérationnelle 2004 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre des conventions ACP- UE au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 28 janvier 2005 à la salle de conférence du PRGE. La séance de revue a été ouverte par M. Jean-Baptiste M.P Compaoré, Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National (ON), et par Mme Sari Suomalainen, Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso.

Cette revue annuelle, organisée conjointement par le Gouvernement du Burkina Faso et la Délégation de la Commission européenne constitue l'opportunité pour les deux parties de faire l'examen des principaux domaines de la coopération UE-Burkina Faso et de tirer les enseignements pour la rendre davantage lisible, dynamique, plus efficace et prospective. En outre, elle a permis certes, de dresser le bilan de l'année écoulée en terme de coopération, mais également d'examiner les outils de dialogue et de concertation à mettre en place entre les différents intervenants de cette coopération.

Les travaux ont été coprésidés par M. Karmadji Bassirou Ly, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et du Développement pour le compte du Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, M. Gerardus Gielen, Chef des Opérations de la DCE, avec la participation de M. Léné Sebgo Directeur Général de la Coopération, Ordonnateur National Suppléant.

La session s'est déroulée sous forme de séances de travail auxquelles ont participé les cadres des services de l'ON et des Ministères sectoriels (Ministère des Finances et du Budget, Ministère de l'Economie et du Développement, Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, Ministère de la Santé, Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, Ministère de la Culture, Ministère de la Justice), et des sections opérationnelles de la DCE au Burkina Faso, le coordonnateur géographique du Burkina Faso à EuropeAid - CE, M. Konstantinos Berdos, ainsi que les cadres des projets et programmes soutenus dans le cadre des conventions ACP-UE et certains représentants des Etats Membres UE au Burkina Faso (Allemagne, Autriche, Italie, Suède).

La réunion de revue opérationnelle a été précédée de plusieurs rencontres sectorielles au cours du mois de janvier 2005 entre les services de l'Administration, ceux de la CE et ceux des projets et programmes.

Le programme de travail de la réunion et le calendrier des réunions sectorielles est joint en annexe 1. Ces travaux préalables ont permis de produire un document-cadre pour les travaux de la revue annuelle 2004, qui a servi de support à toutes les discussions. Le présent compte-rendu et le

document-cadre serviront de base pour effectuer le suivi de la coopération et approfondir le dialogue.

Le compte-rendu se structure de la manière suivante :

- 1) Examen global de la coopération et programmation
 - a. Stratégie de coopération 2001-2007 et processus de Revue à mi-parcours du 9^{ème} FED
 - b. Résultats de la Revue à mi-parcours du 9^{ème} FED
 - c. Situation financière des Programmes Indicatifs Nationaux à fin 2003 et 2004
 - d. Liste des principales décisions de financement en 2004 et perspectives 2005 / 2006
 - e. Points de discussion et d'échanges
- 2) Examen de la Coopération par secteur de concentration du 9^{ème} FED
 - a. Secteur de concentration n°1: Appui au Cadre macroéconomique et Lutte contre la pauvreté
 - b. Secteur de concentration n°2: Infrastructures routières
 - c. Secteur de concentration n°3 : Développement rural et sécurité alimentaire y compris Hydraulique
 - d. Autres secteurs d'intervention

1) EXAMEN GLOBAL DE LA COOPERATION ET PROGRAMMATION

1.a. Stratégie de coopération 2001-2007 et processus de Revue à mi-parcours du 9^{ème} FED

Pour mémoire, la politique d'intervention de l'Union européenne dans le cadre du 9^{ème} FED définie dans la Stratégie de Coopération pour la période 2001-2007 signée le 21 mars 2002 s'insère pleinement à l'intérieur de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et parallèlement répond aux grands principes de la coopération au développement de l'Union Européenne.

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et d'assurer une cohérence et une complémentarité avec les interventions communautaires passées (7^{ème} et 8^{ème} FED) et celles des autres bailleurs, notamment européens, les trois principaux domaines d'intervention, qui avaient été retenus, sont :

- ♦ l'appui au cadre macro-économique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire,
- ♦ l'appui au secteur des transports, en particulier des infrastructures routières,
- ♦ l'appui au développement rural, centré sur la sécurité alimentaire.

Une enveloppe de 275 Mio €(enveloppe A) avait été mise à la disposition des autorités Burkinabé pour assurer la mise en œuvre de la stratégie succinctement décrite ci-dessus.

Par ailleurs, une enveloppe de 76 Mio € ramenée à 70,7 Mio € en 2003 (pour une contribution à la Facilité de la Paix pour l'Afrique) était destinée à couvrir les besoins imprévus (enveloppe B).

Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, l'année 2004 a été marquée par la réalisation de la Revue à mi-parcours (RMP) de la stratégie de coopération 2001-2007 et du Programme Indicatif National (PIN).

Ce processus a été initié en janvier 2004. L'Ordonnateur National a transmis, en date du 1^{er} mars 2004, une proposition concernant la poursuite de la stratégie de coopération et les besoins financiers pour assurer sa mise en œuvre. L'examen des propositions gouvernementales et les analyses de la CE ont fait l'objet d'échanges au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2004 tout en tenant compte du fait que ce même processus de RMP se déroulait parallèlement dans tous les pays ACP.

Suite à la présentation au Comité du FED le 19/11/2004 et à la décision de la CE du 30/12/2004 concernant la révision de l'allocation de ressources, le processus se terminera par la signature le 8 février 2005 de l'addendum au PIN 9^{ème} FED et par la finalisation du rapport annuel conjoint 2003 tenant compte des résultats de la RMP.

1.b. Résultats de la Revue à mi-parcours du 9^{ème} FED

Une présentation a été faite dans les grandes lignes des conclusions et des résultats de la revue à mi-parcours.

De manière synthétique, l'évaluation des besoins et performances se caractérise par :

- ♦ Au niveau des critères financiers: La capacité d'absorption de l'aide fournie dans le cadre des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED est bonne. Il y a une performance très satisfaisante en matière de mise en œuvre des projets et programmes;
- ♦ Au niveau des critères sectoriels/macroéconomiques: Les performances et les résultats enregistrés pour les trois secteurs de concentration du 9^{ème} FED : (i) Lutte contre la pauvreté, (ii) Infrastructures routières et (iii) Sécurité Alimentaire sont globalement satisfaisants sur 2001-2003 ;
- ♦ Au niveau des considérations spéciales: Les besoins financiers sont importants dans le contexte de poursuite des objectifs de développement du millénaire et de conduite de réformes institutionnelles, dont les progrès dans la mise en œuvre sont visibles.

A l'issue de cette présentation, la bonne qualité de la coopération et du dialogue ainsi que le contexte global favorable dans lequel elle s'effectue ont été soulignés. Néanmoins, l'importance d'un dialogue sectoriel plus riche et régulier a été soulevée.

Les résultats de ce processus se caractérisent par :

- ♦ Le maintien de la stratégie de coopération définie sur la base du Document de Stratégie de Coopération 2001 – 2007 signé le 21 mars 2002, qui repose sur l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté;
- ♦ L'augmentation de l'enveloppe programmable de 155 Mio € soit 101.7 milliards FCFA suite à :
 - Un transfert de l'enveloppe B destinée aux besoins imprévus vers l'enveloppe programmable A pour 60 Mio € (39.4 milliards FCFA) ;
 - Une augmentation nette de ressources de 95 Mio € (62.3 milliards FCFA)

En terme d'utilisation, ces ressources supplémentaires vont permettre :

- ♦ de consacrer « l'appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté » comme principal secteur de concentration de l'aide communautaire, avec la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté d'une enveloppe indicative de 150 Mio € (98.4 milliards FCFA)
- ♦ de renforcer la dimension liée à l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité et appropriée au contexte du Burkina Faso compte tenu des effets attendus de l'Education en particulier des filles sur le développement durable avec la mise en place d'un appui sectoriel « Education » de 15 Mio € (9.8 milliards FCFA) dans le cadre de l'initiative Fast - Track appuyée par divers donateurs, qui pourrait prendre la forme d'un appui budgétaire complémentaire ;
- ♦ d'appuyer le secteur clef du coton à travers un financement à hauteur de 10 Mio € (6.6 milliards FCFA) de la filière coton dont les modalités d'affectation et d'utilisation restent à identifier.

Par rapport aux propositions initiales du gouvernement, un transfert complémentaire de 15 Mio € de plus de l'enveloppe B vers l'enveloppe A a été conjointement agréé.

Cette décision représente une augmentation nette de 95 Mio € du total des fonds alloués au Burkina Faso dans le cadre du 9^{ème} FED sur la période 2001-2007.

Ces propositions permettent au Gouvernement de consolider les choix opérés par le passé en matière de coopération avec l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de renforcer encore davantage les liens politiques et économiques du Burkina Faso avec l'Union européenne.

Dans cette nouvelle phase de la coopération UE – Burkina Faso, le soutien communautaire demande toujours d'être accompagné par : (i) la mise en place effective par le gouvernement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, (ii) une gestion des dépenses publiques suffisamment

transparente, efficace et fiable et (iii) le respect par les autorités burkinabé des valeurs essentielles définies par l'Accord de Cotonou relatives aux droits de l'homme, aux principes démocratiques et à l'état de droit.

1.c. Situation financière des Programmes Indicatifs Nationaux des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED à fin 2003 et 2004

Au terme de 2003, les ressources programmables des différents FED (6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED) ont fait l'objet d'une décision pour financement à hauteur de 96,5% des dotations. Les engagements et les paiements représentent 73,6% et 56,5% des décisions.

Synthèse de l'exécution financière de l'aide programmable des différents FED en cours

(hors fonds régionaux sur PIR) à fin 2003 et 2004

	En millions €	Dotation révisée	Situation cumulée au en fin d'année						Mouvement de l'exercice			
			Décision de financement		Crédit Délégué		Paiement		Décision	Crédit délégué	Paiement	
			Montant	En % de la dotation	Montant	En % des décisions	Montant	En % des décisions				En % des crédits délégués
2003	9 ^{ème} FED - enveloppe A (plus transferts FED antérieurs)	277,3	252,0	91%	157,6	62,5%	90,3	36%	57%	117,0	2,2	31,6
	8 ^{ème} / 7 ^{ème} / 6 ^{ème} FED - aide programmable	434,5	434,5	100%	405,0	93,2%	361,2	258%	89%	0,03	41,7	33,7
	Total	711,8	686,5	96%	562,6	81,9%	451,5	66%	80%	117,0	43,9	65,4
2004	9 ^{ème} FED - enveloppe A (plus transferts FED antérieurs)	277,7	255,2	92%	157,6	61,8%	90,3	35,4%	57,3%	3,2	32,9	39,2
	8 ^{ème} / 7 ^{ème} / 6 ^{ème} FED - aide programmable	434,1	434,1	100%	405,0	93,3%	361,2	83,2%	89,2%	-0,4	5,6	24,1
	Total	711,8	689,3	97%	562,6	79,0%	451,5	65,5%	80,3%	2,8	38,6	63,3

Au terme de 2004, les ressources programmables des différents FED (6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED) ont fait l'objet d'une décision pour financement à hauteur de 96,9% des dotations. Les engagements et les paiements représentent 79% et 65,5% des décisions.

Le montant des décisions de financement s'est élevé à 117 Mio € en 2003 et à 3,2 Mio € en 2004. Pour 2004, les prévisions d'engagement ont été largement dépassées pour atteindre 38,6 Mio € contre une prévision de 29,4 Mio €. En 2004, les paiements, dont les objectifs avaient été définis sur une base très volontariste, ont atteint 63,3 Mio € suite à des retards pour le démarrage effectif de certains investissements importants ou leur règlement dans le domaine de l'hydraulique et des infrastructures routières.

Les bonnes performances relevées lors de la revue annuelle sont en partie liées aux efforts de concentration et de rationalisation du portefeuille de projets et programmes. (voir tableau des principaux projets et programmes en annexe). La concentration de l'aide dans quelques domaines n'implique pas un jugement négatif des autres domaines non retenus. Tous les secteurs sont importants pour un développement durable, mais pour des raisons d'efficacité et d'efficacités les interventions de la CE doivent être bien concentrées, tout en assurant une bonne complémentarité avec les interventions financées par les autres partenaires techniques et financiers et par le Gouvernement sur ressources nationales. La politique de concentration de l'aide mérite d'être maintenue, voire renforcée, pour permettre au Burkina de maintenir une bonne performance en matière d'absorption de l'aide communautaire et pour être dans une bonne position pour la revue en fin de parcours en 2006.

Des efforts doivent aussi se poursuivre pour limiter le volume d'avances non justifiées dans le cadre des régies, accélérer les délais de clôture des engagements secondaires mais aussi favoriser le dégagement des reliquats inutilisés sur les projets en cours afin de limiter les immobilisations de ressources et faciliter leur utilisation pour de nouvelles actions.

1.d. Liste des principales décisions de financement en 2003 et 2004 et perspectives 2005/2006

ii. Aide programmable

Les principales décisions de financement programmées en 2003 et 2004 sont intervenues selon les prévisions :

- Appui au Programme Sectoriel Transport II – 115 Mio €(9 BK 001 - 2003)
- Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles II – 1,9 Mio €(8 BK 045 - 2003)
- Assistance Technique « Promotion des droits humains » – 0,12 Mio €(8 BK 042 - 2003)
- Etude « programme d'appui société civile » - 0,09 Mio €(9 BK 002 – 2004)
- Programme « Facilité de Coopération Technique » - 1,9 Mio €(9 BK003 - 2004)
- Appui au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire pour les Systèmes d'Information sur la Sécurité alimentaire– 0,9 Mio €(9 BK 004- 2004)
- Programme cadre culture : Appui au FESPACO 2005 – 0,45 Mio €(9 BK 005 – 2004)

Certaines décisions programmées en 2004 ne se sont pas concrétisées. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme cadre culture / FESPACO 2007 – 1,45 Mio €(reporté en 2005)
- Programme d'Appui à la Gestion Intégrée de l'eau PAGIRE – 1,5 Mio €(ajourné)

Les principales décisions de 2005 / 2006 identifiées au 28/01/2005 sont reprises dans le tableau ci-après.

Ces prévisions si concrétisées permettront d'engager la quasi-totalité des ressources du FED disponibles, y compris les ressources supplémentaires octroyées suite à la revue à mi-parcours.

Liste des principales décisions de financement sur 2004-2006 (hors fonds régionaux sur PIR)

	2004	2005	2006	TOTAL 2004-2006
Appui macroéconomique pour la Réduction de la pauvreté (ABRP)	0 €	150 000 000 €	0 €	150 000 000 €
Infrastructures routières	0 €	0 €	0 €	0 €
Sécurité alimentaire	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €
Appuis institutionnels :	1 900 000 €	1 500 000 €	2 900 000 €	6 300 000 €
<i>Appui institutionnel "Appui macroéconomique" (combiné avec ABRP)</i>	0 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €
<i>Technical Cooperation Facility</i>	1 900 000 €	0 €	0 €	1 900 000 €
<i>Appui à l'Ordonnateur National</i>	0 €	0 €	2 900 000 €	2 900 000 €
Appui à la société civile :	0 €	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €
Autres	450 000 €	16 450 000 €	10 000 000 €	26 900 000 €
<i>Education (combiné avec ABRP)</i>	0 €	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €
<i>Coton</i>	0 €	0 €	10 000 000 €	10 000 000 €
<i>Programme cadre Culture : FESPACO 2005</i>	450 000 €	0 €	0 €	450 000 €
<i>Programme cadre Culture</i>	0 €	1 450 000 €	0 €	1 450 000 €
TOTAL	3 250 000 €	182 950 000 €	12 900 000 €	199 100 000 €

iii. Aide non programmable

Au niveau de l'enveloppe B, dans laquelle reste 10,7 Mio € après la revue à mi-parcours, aucune proposition d'utilisation n'est envisagée actuellement sur la base des modalités de mobilisation existantes de ces ressources.

1.e. Points de discussion et d'échanges

i. Dialogue sectoriel / Outils de suivi / monitoring de la coopération

Les informations produites (tableau de bord des activités, prévisions financières) pour la revue 2004, qui sont le fruit de discussions et de travaux conjoints, laissent penser que les différents acteurs pourront mieux anticiper leurs tâches et favoriseront la prise de décision tout en se focalisant sur les priorités.

Le suivi des projets et programmes doit s'effectuer en tenant encore plus compte de la dimension et des caractéristiques sectorielles. La CE souhaite s'impliquer davantage dans le dialogue au niveau sectoriel en particulier au niveau de la préparation budgétaire des Ministères sectoriels (CDMT global et sectoriel, arbitrages et avant-projet de budget des Ministères).

Au niveau financier, un des objectifs affichés est l'acquisition et la mise en place courant 2005, d'un outil de gestion comptable de l'aide communautaire au niveau des projets et de l'Ordonnateur

National pour faciliter la gestion et le suivi de l'aide ainsi que les rapprochements entre l'ON et la DCE.

ii. Inscription des projets financés par le FED dans la loi de finances annuelle

Dans le cadre des engagements pris lors de la dernière revue, l'ON a dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2005, signée le 16/12/2004, intégré une liste très complète (travaillé avec les services de la DCE) des projets financés dans le cadre des programmes indicatifs nationaux 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED. En dehors des appuis budgétaires, à chaque projet est associée une prévision des paiements 2005. Les projets sont répartis par Ministère de tutelle.

L'inscription dans la loi des finances des projets financés sur l'aide extérieure, permet d'avoir une vision de l'ensemble des actions du Gouvernement et contribue ainsi à la qualité de la préparation du budget et à la visibilité des sources de financement. Elle devrait être durable et inclure aussi dès la loi de finances rectificative 2005 les appuis budgétaires fournis dans le cadre du 9^{ème} FED. Il reste entendu que la prévisibilité des aides est un pré requis pour leur budgétisation.

iii. Aide projet versus aide budgétaire

D'un point de vue très global, les parties ont constaté que les mutations en matière d'aide au développement, en particulier le développement de l'aide budgétaire et ses implications restent encore assez peu internalisées et maîtrisées au niveau de l'Administration et des acteurs non étatiques, mais parfois aussi au niveau des partenaires au développement. Un travail de fonds et de sensibilisation doit être engagé pour favoriser la compréhension de ce mécanisme de financement du développement mais aussi pour assurer son bon ancrage et sa pérennité.

La CE et d'autres partenaires techniques et financiers ont opté pour une stratégie de transfert progressif de l'aide projet vers l'aide budgétaire. Ceci peut se faire soit en intégrant dans les projets de développement une contrepartie nationale pour financer certaines dépenses ou par l'inscription au budget national de la totalité des coûts d'une action de développement. Sachant que l'aide budgétaire fournit des ressources croissantes au Gouvernement, le Budget national devrait prévoir davantage de dépenses d'investissement et de fonctionnement sur ressources nationales.

Le passage à l'aide budgétaire globale ne signifie pas qu'on ne s'intéresse plus à certains secteurs prioritaires. Seulement les modalités de dialogue et d'échanges d'information doivent évoluer et les ministères sectoriels doivent être conscients de l'importance de s'intéresser davantage à la préparation et l'exécution du budget national, qui doit prendre de plus en plus la relève des projets classiques.

Pour des questions d'efficacité (poids des procédures FED) et de réduction des coûts de transaction, il est important d'analyser systématiquement la voie la plus appropriée pour mettre en œuvre une action : sur fonds FED, ou sur le budget national ou sur les financements d'un autre partenaire technique et financier.

iv. Prochaines revues et Perspectives de programmation du 10^{ème} FED

La CE a signalé que pour la prochaine revue annuelle 2005 (basée sur le rapport conjoint à fin 2004 à préparer pour la fin du 1^{er} trimestre 2005) les thèmes prioritaires sont : (i) Niveau d'utilisation des ressources FED ; (ii) affinage des indicateurs ; (iii) Dialogue avec l'ON et avec les ANE, (iv) Consultation des États membres et autres bailleurs et (v) Préparation pour la revue en fin de parcours de 2006.

Il a été rappelé que la bonne concentration de l'aide et le degré d'anticipation élevée dans le cadre du 9^{ème} FED avait été très bénéfique au Burkina Faso (cf. Résultats de la RMP). Par conséquent, la CE recommande de maintenir une attention forte sur quatre dimensions.

Ces dimensions sont :

- Anticipation
- Concentration
- Efficacité
- Qualité de gestion

Un des objectifs conjoints fixés lors de cette revue opérationnelle est d'engager la réflexion sur la nouvelle programmation du 10^{ème} FED d'ici fin 2005 en préparant un calendrier indicatif de travail complet pour 2006 et 2007 (consultations, études stratégiques...).

2) EXAMEN DE LA COOPERATION PAR SECTEUR DE CONCENTRATION

2a. Secteur de concentration n°1 du 9ème FED : Appui au Cadre macroéconomique et Lutte contre la pauvreté

i. Engagements et Performances

Les conditions de base et les engagements généraux sectoriels (repris ci-après) dans ce domaine sont globalement respectés :

- ♦ Poursuite avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP
- ♦ Progrès dans la mise en œuvre du CSLP et Révision de la stratégie de réduction de la pauvreté à mettre en œuvre sur la période 2004-2006, basée sur l'actualisation du profil de la pauvreté et des principales stratégies sectorielles.
- ♦ Amélioration de la gestion des finances publiques sur la base de la mise en œuvre du programme de renforcement de la gestion budgétaire défini par le Gouvernement.

En matière de lutte contre la pauvreté, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'input, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi de plusieurs indicateurs de résultats en Santé (taux de couverture vaccinale et taux de fréquentation) et en Education (taux de scolarisation et taux d'admission), même si ces derniers n'ont pas tous atteint les objectifs fixés. Certains indicateurs d'impact comme les taux de mortalité infantile et maternelle ont baissé. Néanmoins, malgré la croissance économique et les résultats sectoriels, l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso reste très forte. Les efforts doivent donc être maintenus et orientés encore davantage vers les populations cibles.

ii. Principaux aspects opérationnels

Les versements d'appui budgétaire se sont chiffrés à 37,55 Mio € en 2004, soit 24,65 milliards FCFA en deux versements en juin et juillet 2004.

L'année 2005 sera marquée si toutes les conditions sont réunies :

- ♦ par le versement de la dernière tranche d'appui budgétaire du programme ABRP 2002-2004, dont l'examen est en cours par les services de la CE et sera terminée après réception d'une demande de décaissement de l'ON ;
- ♦ par la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé « appui macroéconomique et la réduction de la pauvreté » d'une enveloppe indicative de 150 Mio € (98.4 milliards FCFA) doublée d'un appui sectoriel à l'Education de base dans le cadre de l'initiative Fast Track de l'Education pour Tous pour 15 Mio € (9.8 milliards FCFA) sur la période 2006-2008.

Les principaux points à traiter avant la fin du mois de février 2005 pour assurer une signature de cette Convention de financement au troisième trimestre de 2005 sont :

- ♦ *ABRP 2005-2008*
 - un calendrier d'opérationnalisation du PRGB précisant les dates ou périodes (i) de mise à disposition du diagnostic à fin 2004, (ii) de finalisation et d'adoption de la stratégie sectorielle, (iii) de formulation et d'adoption du CDMT sectoriel 2006-2008, (iv) de finalisation d'un plan d'activités prioritaires pour 2006 et (v) de préparation et d'adoption d'un jeu d'indicateurs de suivi et d'efficacité budgétaire ;
 - une proposition d'une liste préliminaire d'indicateurs de suivi du PRGB et d'efficacité budgétaire associés à des cibles pour 2004, 2005 et 2006 ;
 - une proposition d'une liste d'indicateurs relatifs aux secteurs « Santé » et « Education » concernés associés à des cibles pour 2004, 2005 et 2006 ;
- ♦ *Appui Initiative Fast-track pour l'éducation pour tous*
 - Estimation mise à jour du besoin de financement externe pour la mise en œuvre du Fast Track (2006, 2007 et 2008)
 - Calendrier prévisionnel du processus d'adaptation des objectifs du PDDEB au Fast Track.

Un plan de travail indicatif et les prévisions financières pour 2005 ont été préparés, présentés et agréés dans leurs grandes lignes par les différents acteurs.

Les versements envisagés en terme d'appui budgétaire en 2005 pourraient s'établir entre 37,5 et 40 Mio € entre 24,6 et 26,2 milliards FCFA.

iii. Points de discussion et d'échanges

Les parties ont convenu que l'ABRP 2002-2004 avait comme force de :

- ♦ se concentrer sur les résultats ce qui permettait de développer une plus grande appropriation par le Gouvernement de ses politiques.
- ♦ développer un véritable partenariat entre le Gouvernement et la CE basé sur un contrat d'objectifs avec une incitation à obtenir des résultats dans les secteurs prioritaires au profit des populations pour disposer de ressources additionnelles.

Toutefois, les parties ont reconnu la nécessité de revoir certaines modalités opérationnelles pour améliorer l'alignement des décaissements sur le cycle budgétaire et la prévisibilité des ressources additionnelles (tranches variables) afin de permettre une exécution régulière du budget et du programme prioritaire de lutte contre la pauvreté.

Pour un bon déroulement du programme il est primordial que l'INSD et les services statistiques du Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education de Base produisent dans des délais plus appropriés les données et les annuaires statistiques. Dans les secteurs sociaux, ils sont structurellement produits avec un certain retard (4^{ème} trimestre de l'année suivante) alors qu'il serait très utile aux différents services de planification au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre. Ceci est aussi important pour l'évaluation nécessaire pour la tranche variable, dont le montant devrait être déterminé pendant le premier semestre de l'année en cours pour pouvoir être intégré dans le projet de budget de l'année suivante.

L'opportunité des appuis institutionnels de la CE qui doivent démarrer en 2005 dans le domaine de la statistique a été saluée mais il a été proposé aussi que l'Etat consacre plus de moyens qu'il ne le fait pour assurer un bon fonctionnement du système statistique.

Pour limiter les blocages pour la finalisation de l'évaluation des tranches variables et compte tenu que le système statistique est encore en transition, les parties ont reconnu l'importance de retenir des indicateurs produits par le système statistique routinier de l'administration en limitant le recours aux enquêtes Ad hoc. La partie nationale a clairement demandé à réduire la rigidité du contrat d'objectifs pour tenir compte des évolutions de l'environnement d'intervention.

En terme général, la CE a clairement dressé ses attentes pour la seconde période du programme d'aide budgétaire pour la réduction de la pauvreté pour la période 2005-2008 :

- une consolidation des acquis en matière de gestion des finances publiques avec une opérationnalité plus grande de la Cour des Comptes pour veiller de manière indépendante à la bonne gestion des deniers publics et de l'appui budgétaire et la finalisation et la mise en place de la stratégie de renforcement des finances publiques ;
- un approfondissement du dialogue annuel autour de la formulation et la préparation budgétaire ;
- un bon fonctionnement du mécanisme institutionnel du CSLP avec respect des échéances prévues en matière de suivi/évaluation (revue annuelle, production des statistiques etc.) ;
- une animation par le Gouvernement de la coordination des partenaires effectuant des appuis budgétaires en assurant le bon fonctionnement du Cadre de Gestion des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP (CGAB-CSLP).

Un chronogramme des activités et des prévisions financières ont été préparés entre les parties qui conviennent d'en faire des instruments de suivi des interventions communautaires dans ce domaine.

2b. Secteur de concentration n°2 du 9ème FED : Infrastructures routières

i. Engagements et Performances

Compte tenu de son importance stratégique et l'avantage comparatif de la CE dans ce domaine, le secteur routier (entretiens périodiques et réhabilitations) a été sélectionné comme secteur de concentration dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED.

Les interventions dans le secteur du transport ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur.

Ce choix stratégique a réellement démontré sa pertinence en fin 2002 lors de la crise ivoirienne, avec un réaménagement complet des axes d'approvisionnement et commercialisation, qui s'est opéré dans des conditions relativement bonnes, malgré des surcharges importantes sur certains axes, du fait de l'existence d'infrastructures routières de contournement aménagées et en bon état.

Cette stratégie appuie la mise en œuvre du programme sectoriel transport (PST II), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et réformes sectorielles par le gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien routier par le budget national.

Cependant, le budget national prend en charge seulement l'entretien courant et pas le périodique. En outre, avec la suppression des dérogations et l'introduction dans le circuit intégré des dépenses, le financement de l'entretien courant pêche actuellement au niveau des paiements. Une étude de faisabilité est prévue, financée par la Banque Mondiale, pour examiner les conditions de mise en place d'un fonds routier (forme de la structure).

Le non-respect des charges à l'essieu constitue un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Tous les intervenants en sont conscients et conviennent de la nécessité de prendre des mesures appropriées pour imposer un meilleur respect des normes en la matière. La convention de financement (CF) a prévu des moyens et des actions pour s'attaquer à ce fléau. Après la signature des marchés RN1 et RN4, ce volet sera la prochaine priorité. Les constructions de stations de pesage/comptage (bâtiments, parkings) seront prises en charge dans le cadre des contrats de travaux déjà signés. Une étude d'impact sur les limitations des charges à l'essieu sera lancée via le programme TCF (9 BK 003), mais elle ne devrait pas retarder les autres mesures prévues.

La tenue de conférences annuelles sur les transports réunissant tous les acteurs du secteur (dont la première s'est tenue en décembre 2004) devrait être l'une des occasions pour améliorer la coordination entre les PTF et le gouvernement.

Les indicateurs de la Convention de Financement (cadre d'intervention) pourront être améliorés notamment pour refléter l'impact des programmes PST-2 sur la lutte contre la pauvreté. Des évaluations en ce sens sont en cours.

La matrice opérationnelle et les prévisions financières ont été partagées entre les parties qui conviennent d'en faire des instruments de suivi des interventions communautaires dans le secteur.

ii. Principaux aspects opérationnels

Les années 2003 et 2004 ont été consacrées :

- à la finalisation et au démarrage du projet pluriannuel 9.ACP.BK.001 de 115 Mio € financé dans le cadre du 9^{ème} FED, signé le 17/01/2004 ;
- à la fin des activités des programmes en appui au PASECT financés dans le cadre du 8^{ème} FED :
 - o 8 BK 004 / 7 BK 153 - Travaux d'entretien périodique, et de réhabilitation des routes bitumées (49 Mio €). Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 100% et 99%.
 - o 8 BK 017 - Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation des routes en terre (41 Mio €). Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 99% et 90%.

Si le marché pour les travaux de la RN1 peut être attribué vers fin avril (remise des offres le 31/3/2005), le taux d'engagement de la CF 9 ACP BK 001 atteindra alors environ 80%, ce qui la rapprochera des taux d'engagement du PST-2 (72% au 30/6/2004).

L'installation du comité de pilotage du projet FED a été reconnue comme une urgence.

L'insuffisance des ressources humaines (à la DGR, mais aussi dans les autres services du MITH) a été notée comme une limite à une gestion efficace des marchés FED. Les formations (de courtes durées mais surtout de longues durées) constituent une proposition intéressante pour tenter de remédier à cette situation.

Les procédures 9^{ème} FED sont lourdes mais les délais devraient s'améliorer avec l'expérience acquise lors des appels d'offres déjà lancés et les formations si elles peuvent se tenir dans des délais raisonnables.

Le régime fiscal et douanier des marchés financés par le FED mérite d'être défini clairement et de façon structurelle pour éviter des interventions ad hoc pendant les procédures d'appels d'offres. L'inscription des grands travaux routiers FED au PIP est déjà effectuée mais on pourrait améliorer la correspondance avec les prévisions à 12/24 mois qui sont maintenant préparées conjointement par la DGCOOP/DGR/DCE.

Le 10^{ème} FED ne devra pas être défini lors de la revue à mi-parcours mais il faut commencer dès maintenant à réfléchir à ce à quoi il pourrait ressembler (prévoir des études) et pour déterminer s'il convient de maintenir les transports routiers comme secteur de concentration.

2c. Secteur de concentration n°3 du 9^{ème} FED : Développement rural et sécurité alimentaire (y compris Hydraulique)

Le secteur du développement rural est un secteur de concentration avec un encours de projets important (environ 132 Mio € y compris l'hydraulique) résultant des engagements des FED précédents ou de lignes budgétaires. Les ressources de ce secteur proviennent pour l'essentiel du 8^{ème} FED et du Budget de l'UE. En effet, aucun projet «développement rural» n'a été programmé dans le cadre du 9^{ème} FED hormis un Appui Institutionnel auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire décidé en décembre 2004 (9 BK 004 – 0,9 Mio €). Au sens de la stratégie de coopération signée en mars 2002, l'hydraulique ne fait pas parti du secteur « développement rural » mais ces secteurs ont été regroupés à l'occasion de la revue opérationnelle par souci de cohérence institutionnelle.

Certaines matrices sectorielles sont d'ores et déjà partagées entre le Maître d'œuvre, l'ON et la DCE. D'autres en particulier pour le PAOSA (8 BK 014) et Alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou (8 BK 028) devront être finalisées entre les parties avant la fin du mois de février 2005.

Le PAOSA se termine le 30 juin 2005. Un avenant de prolongation de 30 mois a été soumis à la CE et la réponse, probablement positive, est attendue pour le 15 février 2005. Le taux d'absorption de ce programme reste faible. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 81% et 44%. Pour le Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural, les contrats de subvention de l'URCPO, URCPSO et du CIDR seront prorogés. En ce qui concerne le Plan d'Action pour la Filière Riz, un millier d'hectares de bas-fonds supplémentaires seront aménagés. Concernant la suite du Plan d'Action pour l'émergence des Organisations Professionnelles Agricoles, un appui sera apporté aux chambres régionales d'agriculture à travers notamment des contrats de service dans le cadre d'actions prévues dans la convention de financement. Le programme d'appui institutionnel sera également renforcé.

Les intervenants constatent que la mise en œuvre des programmes de développement rural souffre énormément de la réglementation en vigueur et de sa mise en application rigoureuse. Au-delà des retards causés, cet état de chose compromet l'efficacité des interventions, réduit leur impact et remet en cause leur substance.

Toutefois, les procédures du FED ont été définies au niveau central par l'entrée en vigueur du nouveau règlement financier du FED en 04/2003 et ne peuvent pas être modifiées pour le Burkina Faso. Un transfert de responsabilités vers les cadres nationaux a été opéré et ce transfert doit être accompagné d'une qualité élevée de la gestion financière et contractuelle. L'anticipation des échéances contractuelles et financières et la présentation de décomptes mensuels sont plus que jamais des éléments indispensables au bon déroulement des opérations.

Relevé de conclusions

Dans les échanges, les parties ont conclu à :

- ♦ l'existence de difficultés dans la mise en œuvre des actions et la gestion des engagements secondaires (devis programmes, contrats de subvention).
- ♦ la nécessité de renforcer la communication et la clarification entre les projets, les maîtres d'œuvre, la DG COOP et la DCE.
- ♦ la nécessité d'évaluer la pertinence de l'instrument financier utilisé par rapport aux actions à mettre en œuvre.
- ♦ l'importance de mettre en place des outils de gestion et de suivi des interventions par secteur (logiciel de gestion, indicateurs sectoriels, matrices sectorielles, suivi et prévisions financières).

2d. Autres secteurs d'intervention

i. Justice

Après une brève présentation de ce secteur et des documents de travail, la matrice spécifique des actions Justice ainsi que les prévisions financières 2005-2006 ont été approuvées.

Concernant le PADEG (8 BK 032), le programme 2005-2006 a été fait en tenant compte des modifications de la procédure d'exécution du programme. En effet, beaucoup d'engagements ne se feront plus en « régie » mais devront faire l'objet d'engagements spécifiques.

Le Ministère de la Justice a souligné que la revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la réforme de la Justice (PAN-RJ) 2002-2006 était en train d'être finalisée et ferait bientôt l'objet d'une nouvelle réunion du Comité de suivi de ce plan d'action dont font partie les différents partenaires. Cette revue permettra d'intégrer toutes les interventions financées sur ressources propres et avec le concours des partenaires.

La CE a indiqué que l'évaluation à mi-parcours du PADEG allait également avoir lieu cette année. Enfin, elle a souligné qu'il fallait d'ores et déjà préparer l'après 2006, c'est-à-dire la suite du PAN-RJ et la pérennisation des investissements du PADEG sur le budget national.

ii. Secteur privé

La matrice de suivi ainsi que le tableau de prévisions financières relatives aux interventions « secteur privé » ont été brièvement présentés. Les retards de démarrage du programme de renforcement des capacités des entreprises (PRCE - 7 BK 151) avaient suscité au départ des inquiétudes mais aujourd'hui les activités se déroulent de façon assez satisfaisante. La matrice examinée fournit les éléments de base pour effectuer entre les différentes parties le suivi global de la convention de financement. Elle repose évidemment sur des plans d'activités plus détaillés. Des réunions trimestrielles qui permettraient d'échanger sur la mise en œuvre de cette matrice sont envisagées.

iii. Culture

Les participants ont passé en revue le chronogramme de mise en œuvre et l'ont accepté comme outil de suivi de l'appui au secteur de la Culture pour 2005. Les différentes parties impliquées ont convenu que la préparation du programme cadre d'appui au secteur de la Culture devrait être l'occasion de passer d'une approche projets à une approche sectorielle et de mettre en place un dialogue régulier avec le Ministère technique. Par ailleurs, le souhait d'ajouter une matrice sectorielle Culture aux documents de travail a été exprimé.

iv. Acteurs Non Etatiques

La Stratégie de Coopération 2001-2007 et le Programme Indicatif National 9ème FED au Burkina Faso ont prévu une enveloppe maximale de 15 Mio € pour des appuis directs aux acteurs non étatiques de la société civile.

Tout en reconnaissant l'existence d'un certain retard dans l'identification et la mise en place de ces appuis, imputables à la nouveauté de l'approche, les parties ont réaffirmé la pertinence et l'importance de l'option proposée dans le Programme Indicatif National, qui traduit un engagement politique de promouvoir un développement participatif au Burkina Faso.

Deux études ont été effectuées les deux dernières années. La complexité du programme s'exprime dans l'identification du meilleur compromis entre les objectifs du programme et les contraintes procédurières du règlement financier FED. Cela justifie les quelques mois d'études internes au niveau de la CE nécessaires pour l'élaboration d'un projet de Proposition de financement. Il sera soumis à l'appréciation de l'ON et discutée avec l'Administration et les partenaires non étatiques avant d'entrer dans le circuit d'approbation formelle (Comité du FED). En général, le montage se base sur des appels à propositions en faveur des organisations de la société civile (OSC).

v. Appui institutionnel à l'Ordonnateur National

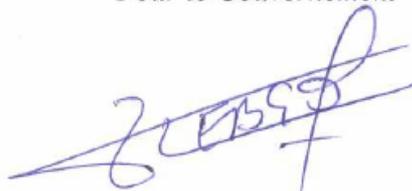
Le programme de travail/échéances 2005 et les prévisions financières 2005 pour les programmes d'appui à l'Ordonnateur National (7 BK 150) et de Facilité de Coopération Technique (9 BK 03) ont été agréés.

La TCF se met progressivement en place ; les premiers crédits ont été engagés. Le programme 7 BK 150 fait l'objet d'une demande de prolongation d'une année (échéance portée à fin 2006) et d'une évaluation qui constituera les bases pour identifier un nouveau programme à compter de la fin 2006. Une enveloppe de 2,8 Mio € a été réservée à cet effet.

A l'issue des travaux de la revue opérationnelle, les parties se sont félicitées de la qualité des discussions qui ont permis d'aboutir aux résultats ci-dessus mentionnés.

Fait en deux exemplaires à Ouagadougou, le 28 janvier 2005

Pour le Gouvernement



*Monsieur Léné Sebgo
Directeur Général de la Coopération
Ordonnateur National du FED Suppléant*

Pour la Commission européenne



*Monsieur Gerardus Gielen
Chef des Opérations
Délégation de la Commission européenne
Au Burkina Faso*

Annexe 1 de l'annexe C

Programme de travail et Ordre du jour « Revue Opérationnelle » - 28/01/2005

Durée	Contenu
8 h 00 à 8 h 15	Ouverture Revue Opérationnelle <ul style="list-style-type: none"> • Mme la Chef de la Délégation de la CE • M. le Ministre des Finances et du Budget, ON du FED
8 h 15 à 9 h 30	Coopération UE-Burkina Faso (hors régional y compris la gestion de la coopération) (i) Points saillants : Résultats RMP, Structure et absorption de l'aide fin 2003 et 2004, Portefeuille de projets, Perspectives 2005, gestion de la coopération (ii) Principales avancées et (iii) contraintes et difficultés et (iv) Propositions
9 h 45 à 11 h 00	<u>Secteur de concentration</u> Appui Budgétaire pour la réduction de la pauvreté y compris Education (et appuis institutionnels y relatifs) Situation Secteur (Suivi des engagements sectoriels et production des indicateurs) suivant les cadres d'intervention Réalizations et Prévisions financières (synthèse présentée par la DCE) Discussion sur le Programme de travail et échéances 2005 sur la base des matrices sectorielles Préparation des interventions pour la RMP (présentation powerpoint)
11 h 00 à 12 h 45	<u>Appuis hors des secteurs de concentration</u> Justice – Appui à l'ON – Secteur Privé – Appui Société civile - Culture Réalizations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2005
15 h 00 à 17 h 00	<u>Secteur de concentration:</u> Développement Rural / Sécurité alimentaire / hydraulique Situation Secteur (Suivi des engagements sectoriels et production des indicateurs) Réalizations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2005 Préparation des interventions pour la RMP
17 h 00 à 18 h 00	<u>Secteur de concentration: Transport - Infrastructures routières</u> Situation Secteur (Suivi des engagements sectoriels et production des indicateurs) Réalizations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2005 Préparation des interventions pour la RMP
18 h 00	Fin des travaux

Liste des principales réunions sectorielles

Date et heure	Lieu	Thématiques et structures impliquées
26/01/2005 à 9h	SP/PPF - MFB	Secteur de concentration ABRP : SP/PPF + DCE + DGCOOP
24/01/2005 à 15h30	DGR - MITH	Secteur de concentration Infrastructures Routières : DGR + DCE + DGCOOP
25/01/2005 à 15h30	DGCOOP - MFB	Secteur de concentration Sécurité alimentaire : SP/CPSA + SE/CNSA + DGAEP + DCE + DGCOOP
25/01/2005 à 9 h	DGCOOP - MFB	Hors concentration, Justice : DEP/MJ + DAF/MJ + PADEG + DCE + DGCOOP
24/01/2005 à 11h	DCE	Hors concentration, secteur privé : DGPS + UGP + DGCOOP + DCE
21/01/2005 à 16h30	DCE	Hors concentration Appui ON & TCF : DCE + DGCOOP

Annexe 2 de l'annexe C - Liste des principaux projets et programmes par secteur

Principaux projets et programmes en cours - situation définitive fin 2004 (€)						
Projet/Programme	Numéros	Décisions	Contracté	% déc.	Payé	% déc.
Secteur des transports						
Entretien périodique/réhabilitation routes bitumées	8 BK 4 / 7 BK 153	49 000 000	48 892 002	100%	48 459 940	99%
Entretien périodique/réhabilitation Routes en terre	8 BK 017	41 000 000	40 520 721	99%	37 484 414	91%
Appui au PST 2	9 BK 001	115 000 000	28 961 271	25%	134 917	0%
Etude entretien périodique routes bitumées	7 BK 154	1 370 000	1 178 000	86%	529 722	39%
Appui au cadre macroéconomique et réduction pauvreté						
ABRP 2002-2004	8 BK 040	125 000 000	123 925 460	99%	88 487 119	71%
Développement rural / sécurité alimentaire						
Sécurité alimentaire	Budget UE	5 700 000	5 700 000	100%	2 700 000	47%
PAOSA	8 BK 014	24 200 000	19 607 145	81%	10 710 321	44%
STABEX 1999	8 BK 034	744 830	744 830	100%	0	0%
Appui au CNSA	9 BK 004	900 000	0	0%	0	0%
Hydraulique						
Approvisionnement en eau potable de Ouagadougou	8 BK 028	30 000 000	23 893 482	80%	4 343 072	14%
Idem BEI** - Prêt)	8 BK 035	14 000 000	14 000 000	100%	12 093 000	86%
Valorisation des ressources en eau dans l'Ouest	8 BK 038	10 000 000	2 374 360	24%	601 625	6%
Programme régional solaire - volet national	8 BK 033	9 956 000	85 300	1%	0	0%
Autres secteurs						
Etat de droit et justice - PADEG - volet national	8 BK 032	12 500 000	10 697 448	86%	4 162 746	33%
Etat de droit et justice - Appui administration judiciaire	7 BK 145	1 350 000	1 259 143	93%	1 224 855	91%
Education - PASEB	8 BK 013	10 000 000	9 944 543	99%	9 817 964	98%
Environnement - ECOPAS - volet national	7 BK 143	3 000 000	2 657 199	89%	1 070 111	36%
Initiatives culturelles - PSIC	8 BK 012	1 800 000	1 706 361	95%	1 641 076	91%
Initiatives culturelles - PSIC II	8 BK 045	1 900 000	1 812 148	95%	1 005 367	53%
Initiatives culturelles - FESPACO 2003	7 BK 155	325 000	324 924	100%	303 906	94%
Initiatives culturelles - FESPACO 2005	9 BK 005	450 000	432 000	96%	0	0%
Appui institutionnel - Appui à l'Ordonnateur National	7 BK 150	1 400 000	1 017 500	73%	342 352	24%
Appui institutionnel - Facilité de Coopération Technique	9 BK 003	1 900 000	22 700	1%	0	0%
Appui institutionnel - PARI 2 - volet national	8 BK 022	1 500 000	1 492 146	99%	1 219 952	81%
PARI - Secteur privé - volet national	8 BK 027	1 500 000	1 500 000	100%	1 021 658	68%
Appui au secteur privé PRCE	7 BK 151	6 000 000	1 157 570	19%	394 269	7%
BEI Prêt global - Secteur Privé	7 BK 156	6 000 000	6 000 000	100%	4 780 408	80%
BEI Prêt global II - secteur Privé		12 000 000				
BEI Prêt SONABEL		15 250 000				
SYSMIN Cartographie géologique	7 BK 074	12 363 794	12 092 681	98%	11 599 755	94%
Divers projets sur lignes budgétaires	Budget UE	24 106 657	24 106 657	100%	10 408 914	43%
TOTAL sous forme de Dons		492 966 281	366 105 593	74%	237 664 055	48%
TOTAL sous forme de Prêt (BEI)		47 250 000				
TOTAL		540 216 281				

* Données en terme d'engagements et de paiements non disponibles

** BEI : Banque européenne d'investissement

Annexe 1A-1

Cadre d'intervention du secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »

Appui Budgétaire.	Indicateurs de Performance	Sources de contrôle	Hypothèses
I. Objectifs Nationaux pour la lutte contre la pauvreté			
<i>Croissance durable et équitable</i>	Croissance annuelle moyenne du PIB/capita assurant la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté	Mémorandum de Politique Economique dans le cadre des accords avec le FMI (Gouvernement / FMI)	Conditions climatiques favorables
<i>Réduction de la pauvreté</i>	- Réduction de l'incidence de la pauvreté de façon équilibrée et différenciée - Amélioration de l'indicateur IDH	Enquête prioritaire sur le profil de la pauvreté (INSD) Rapport annuel sur le Développement Humain (PNUD)	Cours des matières premières stables
<i>Amélioration de l'espérance de vie</i> <i>Amélioration de l'alphabétisation</i>	Prolongation de l'espérance de vie Accroissement sensible du taux d'alphabétisation	INSD Statistiques du Ministère de l'Education de Base	Stabilité politique
II. Objectifs de l'intervention communautaire dans le cadre des ABRP			
(i) Maintien d'un cadre macro-économique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO			
<i>Amélioration de la rigueur au niveau de la politique budgétaire</i>	Respect des critères structurels	- Mémorandum de Politique Economique dans le cadre des accords avec le FMI (Gouvernement / FMI) et conclusion du Conseil d'Administration du FMI	Conditions climatiques favorables
<i>Maintien de la stabilité monétaire</i>	Respect des critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA	- Rapport de surveillance multilatérale (CNPE) Directive de l'UEMOA sur la mise en oeuvre du pacte de convergence (UEMOA)	Cours des matières premières stables
<i>Gestion rigoureuse et prudente de l'endettement</i>			Volonté politique de d'approfondir le processus d'intégration régional

(ii) amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté			
1 Santé			
<i>1.1 Amélioration du financement du secteur de la santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Part du budget alloué au secteur santé - Taux d'exécution budgétaire dans le secteur santé - Part du budget hors niveau central avec une analyse par géographique et par échelon - Niveau de Fonctionnalité des CSPS (dotation en personnel requis avec une analyse géographique) - Niveau de couverture vaccinale - Rupture de stocks de vaccins - Fréquentation des centres de santé: nombre de nouveaux contacts par an et nombre d'accouchements assistés - Coûts des actes médicaux équitables (analyse des tarifications et des subventions) - Rupture de stocks en MEG au niveau de la CAMEG (niveaux central et périphérique) et au niveau des dépôts au niveau des districts - Niveau de fonctionnalité des dépôts MEG dans les CSPS 	<p>Budget National et Circuit informatisé de la dépense (Direction générale du budget et Direction des affaires administratives et financières - MS)</p> <p>Direction des Ressources Humaines MS Système d'information Sanitaire</p> <p>Donnée du PEV – Enquête de routine Données du PEV – Enquête de routine Système d'information Sanitaire</p> <p>Enquêtes</p> <p>Données CAMEG et Audit Données des Districts Système d'information sanitaire</p>	<p>Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté</p> <p>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</p> <p>Flux réguliers d'aides extérieurs</p>
<i>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité</i>			
<i>Amélioration de l'accessibilité au MEG</i>			
2 Education			
<i>Amélioration du financement du secteur de l'éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Part du budget alloué au secteur Education de Base - Taux d'exécution budgétaire dans le secteur Education de Base - Part du budget hors niveau central avec une analyse par géographique 	<p>Budget National et Circuit informatisé de la dépense (Direction générale du budget et Direction des affaires administratives et financières - MEBA)</p>	<p>Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté</p>
<i>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de fonctionnalité des écoles primaires: ratio élèves/professeur ou nombre livres /élève - Taux de scolarisation au primaire avec une diminution des écarts par sexe et entre les régions - Taux de réussite au CEP avec une diminution des écarts par sexe et entre les régions - Taux d'inscription au CP1 - Coûts de la scolarité équitables 	<p>Direction des Etudes et des Programmes - Carte scolaire</p> <p>Enquêtes</p>	<p>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</p> <p>Flux réguliers d'aides extérieurs</p>

<i>(iii) Amélioration de la bonne gouvernance économique, en particulier la gestion des finances publiques</i>			
<i>Amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques</i>	- Publication officielle et régulière d'information relative aux finances publiques	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Volonté politique
	- % des marchés supérieurs à 15 millions FCFA respectant la procédure normale (délais, appel à concurrence, publication des avis)	Direction des marchés publics / MEF	
	- Limitation au recours des avances de trésorerie	Direction Générale du Budget / MEF	Flux réguliers d'aides extérieures
	- respect des délais de production des comptes de gestion et des projets de lois de règlement	Direction Générale du Budget / MEF Direction Générale du Budget / MEF et Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor /MEF	
<i>Amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques</i>	- Production d'enveloppes sectorielles triennales pour initier la préparation budgétaire	STC-PDES / circulaire budgétaire	
	- Ecart de prix unitaire entre les commandes publiques et les prix de marché	Enquête annuelle INSD / DCCF	
	- Délai minimal de préparation budgétaire pour les ministères techniques	MEF / circulaire budgétaire	
	- Dotation et exécution du budget en faveur des secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté	MEF / Budget national et CID	
	- Taux d'exécution général du budget	MEF / Budget national et CID	
	- Taux de rejet des dossiers au stade ordonnancement et paiement	DGB et DGTCP / CID	
	- Respect des dates de clôture des engagements	Contrôle financier / CID	
	- Délais de règlements des commandes de l'Etat	DGTCP / CID	
	- Volume des dépenses non payées au terme de la journée complémentaire (28 février)	DGTCP / CID	

Les indicateurs retenus pour estimer le volume des tranches variables à décaisser, ont été sélectionnés pour la revue à mi-parcours du DSC. Ils font partie intégrante du CSLP. Ils sont présentés en gras. Les autres indicateurs pourront être fournis à titre indicatif en fonction de la disponibilité des données afin d'illustrer plus globalement l'évolution dans les secteurs concernés.

Annexe 1A-2

Indicateurs concernant le secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »

A. Efficacité budgétaire		1999	2001		2002		2003	
		réalisé	objectif*	réalisé	objectif *	réalisé	objectif *	Réalisé
A1	Prix unitaires des commandes publiques: Ecart moyen de prix unitaire par rapport aux standards du marché		Evolution favorable	Evolution défavorable	Evolution favorable	Evolution défavorable	Evolution favorable	légère amélioration
A3	Taux d'exécution du budget de l'Etat		-	-	> 85%	91%	> 85%	85%
A4	Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé		> 85%	94%	> 85%	95%	> 85%	98%
A5	Taux d'exécution du budget du Ministère de l'Education de Base		> 85%	98%	> 85%	88%	> 85%	90%
A6	Délais de règlement (liquidation et paiement)		-	-	50 j (indicatif) - Définition d'une situation de référence	42 jours et détermination d'une situation de référence	90 jours délais réglementaires / objectif de l'Administration 55 jours	48 jours

B. Santé		1999	2001		2002		2003	
		réalisé	objectif *	réalisé	objectif *	réalisé	objectif *	Réalisé
B1	Couverture vaccinale - BCG	60%	80%	84%	83%	90,3%	85%	86,3%
	Couverture vaccinale - DTCP 3	42%	60%	64%	65%	69,1%	70%	78,3%
	Couverture vaccinale - Rougeole (var)	53%	60%	65%	65%	64,1%	70%	71,1%
	Couverture vaccinale - Fièvre Jaune (vaa)	50%	60%	52%	65%	61,3%	70%	66,3%
B2	Nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau (CMA, CSPS)	0.2065	0,22	0,216	0,23	0,27	0,24	0,32
B3	Proportion des CSPS respectant les normes de personnel		75%	74%	80%	76,6%	85%	76,8%
B4	Accès au MEG - Taux moyen annuel de rupture CAMEG	2%	< 8%	0,19%	< 5%	2,90%	< 5%	1,84%
	Accès au MEG - Rupture au niveau des CSPS	-	-	-	Définition d'une situation de référence	Disponible - 10 molécules au niveau des CSPS	Non disponible	Non disponible
B5	Evolution du coûts des actes médicaux		Enquête réalisée; Analyse et progrès	En progrès	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Réduction globale constatée	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Non disponible
B6	Evolution des dotations allouées aux structures déconcentrées et périphériques du Ministère de la Santé, en particulier aux Centres de Santé et de protection sociale (CSPS)		Enquête réalisée et analyse	Appréciation favorable	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Appréciation favorable	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Non disponible

C. Education de Base

		2001/2002		2002/2003		2003/2004	
		objectif *	réalisé**	objectif ** / *	réalisé**	objectif ** / *	Réalisé
C4	Taux brut de scolarisation - Global	46,7%	45,1%	49,9%	47,5%	53,9%	52,2%
C5	Taux brut de scolarisation - Filles	39,4%	38,6%	39,4%	41,0%	47,7%	46,3%
C6	Taux brut de scolarisation - 20 régions les provinces défavorisées	31,5%	29,9%	34,9%	32,9%	41,3%	37,6%
C7	Evolution du coût de la scolarité	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution favorable - 4.418 FCFA	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution défavorable - 4.660 FCFA	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Non disponible
C8	Evolution des dotations allouées aux structures déconcentrées et périphériques du Ministère de l'Education, en particulier aux écoles	Enquête réalisée et analyse	Evolution favorable	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution favorable dans les 20 province prioritaires mais globalement défavorable pour les écoles	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Non disponible

** La série d'objectifs et de réalisation en matière d'éducation ont été changés pour tenir compte d'une évolution dans le calcul des données de population. (données lissées)

Source : Rapport de mise œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté en 2001 , 2000-2002, 2003
 Annuaire statistique de la Santé 2001, 2002, 2003
 Annuaire des statistiques scolaires 2000/2001; 2001/2002; 2002/2003 et 2003/2004
 Données du CID concernant les années budgétaires 2000, 2001, 2002, 2003
 Enquêtes INSD auprès des structures déconcentrées du MEBA et du MS: 2001, 2002, 2003
 Enquête INSD sur les écarts de prix 2001, 2002, 2003

Définition des indicateurs de suivi du CSLP utilisés dans le cadre des tranches variables 2002, 2003 et 2004 du programme communautaire ABRP 2002-2004

Ce document présente les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), que le Gouvernement a prévu de suivre dans le cadre des évaluations annuelles du CSLP et qui ont été retenus dans le cadre de l'évaluation des tranches variables de l'appui budgétaire 2002-2004 de la Commission européenne. Outre les objectifs pour les années 2001, 2002 et 2003, ce document présente succinctement pour chaque indicateur, sa définition, son mode de calcul et d'appréciation, ainsi que les sources utilisées ; il est basé sur le rapport de la mise en œuvre du CSLP pour l'année 2001, discuté lors de la revue annuelle réalisée les 11 et 12 juillet 2002 et validé par le Conseil des Ministres en sa séance du 18 septembre 2002.

A - INDICATEURS D'EFFICACITE BUDGETAIRE

A1. Prix unitaires des commandes publiques: Ecart moyen de prix unitaire par rapport aux standards du marché

Définition

Calcul de l'écart relatif de prix unitaire moyen

$$\frac{[(\text{prix unitaire moyen facturé à l'Etat y.c. TVA}) - (\text{prix unitaire moyen de marché y.c. TVA})]}{(\text{prix unitaire moyen de marché y.c. TVA})}$$

- **Source :** Il est proposé d'actualiser annuellement l'enquête réalisée en 2001 par l'INSD en collaboration avec la Direction Centrale du Contrôle Financier (DCCF) sur le sujet, selon la même méthodologie, en utilisant un échantillon de dépenses de fonctionnement de différents ministères (titre III) du budget de l'année en cours, dont les prix unitaires seront comparés aux prix unitaires dans le secteur privé.

Mode d'évaluation

Sur la base de l'enquête réalisée auprès des services publics et auprès des opérateurs économiques pour déterminer les écarts de prix pratiqués dans le privé et pour les marchés publics, l'indicateur sera évalué (i) sur la base de la situation globale et des évolutions enregistrées depuis la précédente enquête, (ii) des analyses produites par les structures concernées, des conclusions tirées de ces dernières et (iii) des mesures envisagées.

A2 - Sondage d'opinion auprès des opérateurs économiques sur les marchés de l'Etat

Indicateur

Appréciation globale des opérateurs économiques sur les marchés publics.

- **Source et Méthodologie** Il est proposé d'actualiser l'enquête réalisée en 2001 par l'INSD en collaboration notamment avec la Direction Centrale des Marchés Publics sur le sujet, selon la même méthodologie, en utilisant un échantillon de marchés passés et exécutés en 2001. Ce sondage sera désormais administré annuellement, néanmoins il ne sera utilisé que pour la tranche variable 2002.

Mode d'évaluation

L'indicateur sera évalué (i) sur la base de la situation globale et des évolutions enregistrées depuis la précédente enquête, (ii) des analyses produites par les structures concernées, des conclusions tirées de ces dernières et (iii) des mesures envisagées.

La démarche d'aller au contact des entreprises pour recueillir leur avis sur la qualité du système des marchés publics est une démarche faisant partie du processus participatif.

Cette étude n'est qu'un sondage et ne peut être utilisée que comme tel. On devrait s'attendre à une évolution favorable de l'appréciation portée par les opérateurs.

A3. Taux d'exécution du budget

▪ **Définition et éléments à produire**

L'exécution budgétaire 2002 (2003) est calculée en rapportant les liquidations effectuées au 28/02/2003 (28/02/2004) par la DCCF pour les titres II, III, IV, VI (hors dette, hors financement extérieur, hors exonération, hors PPTE) des différentes sections du budget sur les dotations votées dans la loi de finances 2002 (2003) (y compris les lois de finances rectificatives). L'analyse se fera globalement et par titre, aux différents stades de la chaîne de la dépense. Par ailleurs, elle sera complétée par une situation de l'exécution des ressources PPTE pour 2002 (2003), et dans la mesure du possible de l'exécution des financements extérieurs.

- **Sources** Circuit Informatisé de la Dépense, Comptabilité Intégrée de l'Etat, Sigaspe

A4. Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé

▪ **Définition et éléments à produire**

- Année 2001 (tranche 2002): L'exécution budgétaire 2001 est calculée en rapportant les engagements visés au 28/02/2002 par la DCCF pour les titres II, III, IV, VI (hors financement extérieur et PPTE) de la section 21 du budget 2001 sur les dotations votées (y compris la loi de finances rectificative) en faveur des titres de cette section. L'analyse se fera globalement et par titre, aux différents stades de la chaîne de la dépense. Par ailleurs, elle sera complétée par une situation de l'exécution des ressources PPTE pour 2001, et dans la mesure du possible de l'exécution des financements extérieurs.

- Années 2002 et 2003 (tranches 2003 et 2004): L'exécution budgétaire 2002 (2003) sera calculée en rapportant les liquidations effectuées au 28/02/2003 (28/02/2004) pour les titres II, III, IV, VI (hors financement extérieur et hors PPTE) de la section 21 du budget 2002 (2003) sur les dotations votées dans la loi de finances 2002 (2003) (y compris la loi de finances rectificative) en faveur des titres de cette section. L'analyse se fera globalement et par titre, aux différents stades de la chaîne de la dépense. Elle sera complétée par une situation de l'exécution des ressources PPTE pour 2002 (2003), et dans la mesure du possible de l'exécution des financements extérieurs.

- **Sources** Circuit Informatisé de la Dépense, Comptabilité Intégrée de l'Etat, Sigaspe

A5. Taux d'exécution du budget du Ministère de l'Education de Base

▪ **Mode de calcul et éléments à produire**

- Année 2001 (tranche 2002): L'exécution budgétaire 2001 est calculée en rapportant les engagements visés au 28/02/2002 par la DCCF pour les titres II, III, IV, VI (hors financement extérieur et PPTE) de la section 23 du budget 2001 sur les dotations votées (y compris la loi de finances rectificative) en faveur des titres de cette section. L'analyse se fera globalement et par titre, aux différents stades de la chaîne de la dépense. Par ailleurs, elle sera complétée par une situation de l'exécution des ressources PPTE pour 2001, et dans la mesure du possible de l'exécution des financements extérieurs.

- Années 2002 et 2003 (tranches 2003 et 2004): L'exécution budgétaire 2002 (2003) sera calculée en rapportant les liquidations effectuées au 28/02/2003 (28/02/2004) pour les titres II, III, IV, VI (hors financement extérieur et PPTE) de la section 23 du budget 2002 (2003) sur les dotations votées dans la loi de finances 2002 (2003) (y compris la loi de finances rectificative) en faveur des titres de

cette section. L'analyse se fera globalement et par titre, aux différents stades de la chaîne de la dépense. Elle sera complétée par une situation de l'exécution des ressources PPTE pour 2002 (2003), et dans la mesure du possible de l'exécution des financements extérieurs.

- **Sources** Circuit Informatisé de la Dépense, Comptabilité Intégrée de l'Etat, Sigaspe

A6. Délais de paiement

- **Mode d'appréciation et éléments à produire**

- Année 2002 (tranche 2003) : En l'absence de définition précise, l'objectif est de déterminer une situation de référence pour cet indicateur. Il s'agira de fournir la définition, la base de calcul, ainsi que les sources à utiliser, mais aussi un objectif crédible dans le cadre du suivi de cet indicateur pour les années à venir.

- Année 2003 (tranche 2004) : L'objectif sera fixé sur la base des travaux réalisés en 2002/03.

B - INDICATEURS DANS LE DOMAINE SANTE

B.1 Taux de couverture vaccinale par antigène en % (enfant de 0 à 1 an)

- **Définition** : Le taux de couverture vaccinale par antigène consiste à rapporter pour un vaccin donné, le nombre d'enfants du groupe d'âge considéré ayant reçu le vaccin, à l'effectif total du même groupe d'âge.

- **Mode de suivi et Information**

Cet indicateur fait partie des indicateurs retenus dans le cadre du plan triennal de mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001 – 2003 dans le volet « Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles » avec pour objectif de « réduire l'incidence et la prévalence des maladies d'intérêt en santé publique ».

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi mensuel dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV) au Ministère de la Santé.

- **Source** M.SANTE/PEV

B.2 Fréquentation des formations sanitaires de premier niveau

- **Définition du taux de fréquentation**

Nombre de nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau

0.24 signifie 24 nouveaux contacts pour 100 personnes par an.

- **Mode de suivi et Information**

Cet indicateur fait partie des indicateurs retenus dans le cadre du plan triennal de mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001 – 2003 dans le volet « Améliorer la Qualité des services de Santé » avec pour objectif de « développer une stratégie nationale d'assurance qualité des services ».

- **Source** Les données sont fournies par le MS / Système National d'Information Sanitaire (SNIS) et intégrées dans son rapport annuel. M.SANTE/DEP – Annuaire statistique

B.3 Accessibilité des Médicaments essentiels :

- **Définition**

Dans le cadre du plan triennal de mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001 – 2003 dans le volet « Améliorer la Qualité des services de Santé » avec pour objectif d'« améliorer la disponibilité des médicaments essentiels de qualité et leur accessibilité », il a été retenu

de suivre l'indicateur « Pourcentage des districts n'ayant pas connu de rupture de stock pour les dix (10) molécules les plus utilisées ». A défaut de pouvoir renseigner cet indicateur pour l'année 2001, le suivi s'effectue au niveau de la CAMEG.

On recense le nombre de ruptures pour un panier de 45 produits sensibles pendant plus d'une semaine dans le mois au niveau du dépôt central de la CAMEG. Un produit est déclaré en rupture, s'il n'est pas disponible pendant une semaine dans le mois. Un produit en rupture pendant une semaine fait varier l'indicateur de 2.22% sur un mois et de 0.19% sur une année. Un taux de 5 % signifierait que 26 produits ont été indisponibles plus d'une semaine sur un mois au niveau de la CAMEG.

▪ **Eléments à produire et base d'appréciation**

- Année 2001 (tranche 2002) : Les éléments à produire se limiteront au résultat pour l'indicateur « *taux de rupture au niveau de la CAMEG* ».

- Année 2002 (tranche 2003) : Outre la production des données du taux de rupture au niveau de la CAMEG, l'objectif est de déterminer une situation de référence pour l'indicateur « *Pourcentage des districts n'ayant pas connu de rupture de stock pour les dix (10) molécules les plus utilisées* ». Il s'agira de fournir une définition précise, la base de calcul, ainsi que les sources à utiliser, mais aussi un objectif crédible dans le cadre du suivi de cet indicateur pour les années à venir.

- Année 2003 (tranche 2004) : Les données à produire concernent les deux indicateurs :

- « *Taux de rupture au niveau de la CAMEG* »
- « *Pourcentage des districts n'ayant pas connu de rupture de stock pour les dix (10) molécules les plus utilisées* » (dont l'objectif sera fixé sur la base des travaux menés en 2003)

▪ **Sources des données**

- *Taux de rupture au niveau de la CAMEG* : Les données proviennent de la CAMEG et vérifiées par audit.
- « *Pourcentage des districts n'ayant pas connu de rupture de stock pour les dix (10) molécules les plus utilisées* » : Les sources des données seront identifiées au cours de l'année 2002/03. A priori, les données seront produites par le MS/SNIS et disponibles dans l'annuaire statistique annuel.

B.4 Pourcentage des CSPS remplissant les normes en matière de personnel

▪ **Définition**

Dans le cadre du plan triennal de mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001 – 2003 dans le volet « Développer les ressources humaines en santé » avec pour objectif de « satisfaire les besoins du système de santé en ressources humaines selon les normes », il a été retenu de suivre les indicateurs « Pourcentage des CSPS, CMA, CHR remplissant les normes en personnel ». Au niveau des Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), la norme en personnel est la suivante : (i) un infirmier d'Etat ou breveté (IE), (ii) une accoucheuse auxiliaire (AA), et (iii) un agent itinérant de santé (AIS) ou un manœuvre.

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre de CSPS respectant la norme sur le nombre de CSPS.

- **Sources** : M.SANTE/DEP/DRH – Annuaire statistique ou enquête

B.5 Evolution du Coût des actes médicaux

▪ **Eléments à déterminer et analyse à produire**

« Améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé » avec pour objectif la « Réduction des coûts des prestations sanitaires et du coût des médicaments » constitue un volet clef du plan triennal de mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001 – 2003.

Le CSLP définit clairement des axes de mise en œuvre (p.51) :

- (i) Réduction des coûts des actes préventifs (vaccin, suivi d'une grossesse),
- (ii) Réduction du coût des accouchements,
- (iii) Réduction des ordonnances avant acte; Rationalisation des coûts d'accès aux soins (moindre hétérogénéité des coûts et modularité enfant/adulte).

Le but est de voir si, d'une part certaines orientations définies dans le CSLP 2000-2003 et dans le plan triennal du PNDS, et d'autre part les décisions prises chaque année sont suivies des faits et, appliquées sur le terrain.

- **Source** Cet indicateur sera apprécié sur la base de l'actualisation des enquêtes INSD auprès des services déconcentrés de la Santé, réalisées annuellement depuis 2000.
- **Mode d'appréciation**

L'indicateur sera évalué sur la base (i) de la situation globale et des évolutions enregistrées par rapport à l'enquête précédente, (ii) des analyses produites par les structures concernées, des conclusions tirées de ces dernières et (iii) des mesures envisagées.

B.6 Evolution des dotations allouées aux structures déconcentrées et périphériques du Ministère de la Santé, en particulier aux Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS)

- **Eléments à déterminer et analyse à produire**

L'objectif est de suivre les dotations qui reviennent aux structures déconcentrées et périphériques (Direction Régionale, District, CMA, CSPS) et d'estimer les dotations moyennes revenant aux CSPS par voie d'enquête, en actualisant celle effectuée annuellement.

Les résultats seront analysés en terme relatif et en tenant compte de la répartition du budget du Ministère de la Santé entre le niveau central et le niveau déconcentré pour les différents types de dépenses : personnel, matériel, transferts et investissement [titres II, III (dont les crédits délégués), IV et VI].

- **Source**

- Enquête « Santé » réalisée par l'INSD en collaboration avec le MEBA/DEP et DAF(même enquête que pour l'indicateur B.5) ;
- Données budgétaires issues du Circuit informatisé de la dépense et du Sigaspe

- **Mode d'appréciation**

L'indicateur sera évalué sur la base (i) de la situation globale et des évolutions enregistrées par rapport aux résultats de l'enquête précédente, (ii) des analyses produites par les structures concernées, des conclusions tirées de ces dernières et (iii) des mesures envisagées.

C - INDICATEURS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

C.1 Taux d'inscription au CP1 ou taux brut d'admission (public + privé) :

- **Définition**

Le taux brut d'inscription en CP1 est égal au nombre de nouveaux inscrits en CP1 divisé par la population d'âge légal d'admission (7 ans).

- **Source** DEP/MEBA - annuaires statistiques

C.2 Taux d'inscription au CP1 ou taux brut d'admission (public + privé) des filles

Voir indicateur C.1.

C.3 Taux d'inscription au CP1 ou taux brut d'admission (public + privé) dans les 20 provinces les plus défavorisées

Voir indicateur C.1.

La liste des 20 provinces les plus défavorisées (en matière d'éducation) reste identique à celle utilisée en 2001.

C.4 Taux brut de scolarisation

▪ **Définition**

Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire (public et privé) rapporté à la population scolarisable (7 à 12 ans), exprimé en pourcentage.

- **Source** DEP/MEBA - annuaires statistiques

C.5 Taux brut de scolarisation des Filles

Voir indicateur C.4.

C.6 Taux brut de scolarisation dans les 20 provinces les plus défavorisées

Voir indicateur C.4 La liste des 20 provinces les plus défavorisées (en matière d'éducation) reste identique à celle utilisée en 2001.

C.7 Evolution des Coûts de scolarité

▪ **Éléments à déterminer et analyse à produire**

L'objectif est de suivre l'évolution du coût de la scolarité supporté par les ménages en cohérence avec le CSLP et le PDDEB et de suivre si les avancées dans la mise en œuvre de certaines orientations définies dans le CSLP et le PDDEB et de certaines décisions prises chaque année, sont suivies des faits. Le coût de la scolarité comprend, notamment l'achat du paquet minimum et les différentes cotisations.

- **Source** Cet indicateur sera apprécié sur la base de l'actualisation des enquêtes INSD auprès des services déconcentrés du MEBA réalisée annuellement depuis 2000.
- **Mode d'appréciation**

L'indicateur sera évalué sur la base (i) de la situation globale et des évolutions enregistrées par rapport aux résultats de l'enquête précédente, (ii) des analyses produites par les structures concernées, des conclusions tirées de ces dernières et (iii) des mesures envisagées.

C.8 Evolution des dotations allouées aux structures déconcentrées et périphériques du Ministère de l'Education, en particulier aux écoles

▪ **Éléments à déterminer et analyse à produire**

L'objectif est de suivre les dotations qui reviennent aux structures déconcentrées et périphériques (DREBA, DPEBA) et d'estimer les dotations moyennes revenant aux écoles par voie d'enquête, en actualisant celle effectuée chaque année.

Les résultats seront analysés en terme relatif et en tenant compte de la répartition du budget du Ministère de l'Education de base entre le niveau central et le niveau déconcentré pour les différents types de dépenses : personnel, matériel, transferts et investissement [titres II, III (dont les crédits délégués), IV et VI].

▪ **Source avec le MEBA/DEP et DAF**

- Enquête « Education » réalisée par l'INSD en collaboration (même enquête que pour l'indicateur C.7)
- Données budgétaires issues du Circuit informatisé de la dépense et du Sigaspe

▪ **Mode d'appréciation**

L'indicateur sera évalué sur la base (i) de la situation globale et des évolutions enregistrées par rapport aux résultats de l'enquête précédente, (ii) des analyses produites par les structures concernées, des conclusions tirées de ces dernières et (iii) des mesures envisagées

Annexe 1B-1

Cadre d'intervention du secteur « Transport – Infrastructures routières »

	Logique d'intervention	Indicateurs de suivi	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs sectoriels nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des échanges commerciaux nationaux et internationaux sur des bases de développement socio-économiques durables ✓ Amélioration des conditions de désenclavement local, national et sous-régional ✓ Amélioration de l'état du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Volumes de trafics interurbains et de trafics internationaux ✓ Coûts unitaires <ul style="list-style-type: none"> - Hors fret - fret ✓ Temps de transport. ✓ Pourcentage du réseau routier prioritaire en bon état ✓ Respect de la charge à l'essieu ✓ Dotation et exécution des lignes budgétaires concernant l'entretien courant et périodique (en FCFA et en Km) ✓ Recette de péage (en FCFA) ✓ Investissements réalisés dans le cadre du Programme sectoriel transport (en FCFA et en Km) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comptages et enquêtes de trafic réalisées par la Direction générale des Routes ✓ IHPC produit par INSD ✓ CBC ✓ Rapport de la DGR (à préciser) ✓ Rapport de la DGR (à préciser) ✓ Rapport de la DGR (à préciser) ✓ - Loi de finances et situation budgétaire (CID) (DAF/ MIHU – DGB/MFB) - Audit ✓ Loi de finances et situation budgétaire / TOFE - (DGTCP/MFB) ✓ Rapports d'avancement du Programme Sectoriel Transports 2, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Situation de stabilité politique et sociale maintenue (au Burkina Faso et dans les pays côtiers limitrophes). ✓ Croissance économique maintenue. ✓ Finalisation du schéma de mise en oeuvre du PST 2 agréé par le Gouvernement et les bailleurs. ✓ Maintien du flux d'aide au développement. ✓ Les efforts financiers pour la réhabilitation des pistes rurales sont coordonnés avec les efforts en ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien le PST et notamment l'entretien du réseau classé. ✓ Fluidité accrue du trafic
Objectif d'Intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution à la mise en oeuvre de la politique sectorielle des transports (secteur routier) via les volets prioritaires du PST 2. 	Indicateurs identiques pour les tronçons concernant les routes financées sur fonds communautaires	Source identique.	Hypothèse identique

Annexe 1B-2

Indicateurs concernant le secteur « Transport – Infrastructures routières »

		2000	2001	2002	2003 objectifs	2003 réalisés	2004 objectifs	
Indicateurs d'observation du secteur								
1	Trafic interurbain	Routes Nationales	241	257	275		265*	
		Routes Bitumées	519	559	603		705*	
		Routes en Terre	63	68	73		90*	
		Routes financées sur fonds communautaires				Détermination des données de base	1142*	
2	Trafic international	Général	113	136	135		165*	
		Routes Bitumées	181	208	222		268*	
		Routes en Terre	36	53	49		60*	
		Routes financées sur fonds communautaires				Détermination des données de base	639*	
3	Temps de transport	Réseau de Référence				Détermination de la méthode et du réseau de référence	Méthode définie et réseau de référence déterminé	Détermination situation de référence
		Routes financées sur fonds communautaires				Détermination de la méthode et du réseau de référence	Méthode définie et réseau de référence déterminé	Détermination situation de référence
4	Coût du transport	indice du coût de transport hors fret						Détermination de la méthode et de la situation de référence
		coût du fret routier						Détermination de la méthode et de la situation de référence
		Routes financées sur fonds communautaires						Détermination de la méthode et de la situation de référence
Indicateurs de suivi sectoriel								
5	Etat du réseau routier principal	Bon Etat	32%	32%	58%		54%	
		Moyen	23%	23%	13%		22%	
		Mauvais Etat	35%	34%	13%		3%	
		En travaux	9%	11%	17%		21%	
6	Suivi des campagnes de pesage	10 points de pesage sur routes principales			Première campagne de référence	Détermination des premières évolutions	Situation stable	Fixations d'objectifs annuels et étude sur l'application du texte relatif à la limitation des charges à l'essieu
		Routes financées sur fonds communautaires			Première campagne de référence	Détermination des premières évolutions	Situation stable	Fixations d'objectifs annuels et étude sur l'application du texte relatif à la limitation des charges à l'essieu

			2000	2001	2002	2003 objectifs	2003 réalisés	2004 objectifs
Indicateurs de suivi sectoriel (suite)								
7	Ressources Nationales consacrées à l'entretien routier	Dotation budgétaire pour l'entretien routier	5 000 000 000	5 000 000 000	6 250 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000	7 750 000 000
		Consommation budgétaire pour l'entretien routier	4 579 751 566	4 486 818 304	4 783 008 349		6 139 635 776	
		Kilométrage entretenu	9 687	10 076	10 752		12 153	
8	Prise en charge de l'entretien par les usagers (Recettes des péages)	Loi de Finances (en FCFA)	2 450 000 000	2 800 000 000	3 000 000 000	3 600 000 000		4 000 000 000
		Réalisation (en FCFA)	1 639 545 000	1 724 486 000	2 171 919 000		3 350 786 000	
		Taux de réalisation (en FCFA)	66,90%	61,60%	72,40%		93,08%	
9	Investissements dans le PST	Montant en F CFA						
		Réalisation en Km						
10	Investissements effectués sur financement communautaire	Montant engagé en F CFA	20 045 002 948	21 059 525 067	14 583 585 649		2 587 305 626	11 765 113 561
		Montant payé en F CFA	1 721 682 466	10 123 493 926	21 640 277 909		15 569 338 806	10 995 130 899
		Réalisation en Km						

*: Données provisoires établies sur la base de la première campagne de comptage 2003

Définitions et commentaires sur les indicateurs relatifs au secteur « Infrastructures routières »

I. Indicateurs d'observation du secteur

Les indicateurs dits d'observation du secteur sont des indicateurs qui mesurent l'état du secteur des infrastructures routières et des transports, sans que pour autant l'Etat ne puisse influencer d'une manière déterminante sur leur évolution

1. Volume de trafic interurbain

Cet indicateur est obtenu par les campagnes de comptages réalisées par la Direction Générale des Routes (DGR) avec une fréquence biannuelle.

Ces campagnes de comptages font ressortir les Trafics Moyens Journaliers Annuels (TMJA).

Les comptages sont effectués selon la même méthode depuis plusieurs années et une tendance peut être dégagée afin de fixer les objectifs pluriannuels.

Les comptages peuvent être ventilés selon la nature et/ou la classification des différentes routes (Nationales, Bitumées, en terre). Les données présentées dans la première version du Rapport Annuel Conjoint 2003 sont issues de la première campagne de comptage/pesage qui s'est déroulée en avril 2003. Les résultats de la seconde campagne (novembre 2003) seront intégrés dès qu'ils seront disponibles.

Les données de « routes financées sur fonds communautaires » s'attachent aux mesures effectuées sur les tronçons pré-identifiés pour une intervention sur les fonds du programme d'appui au PST 2 (9 BK 01). Les tronçons correspondants à cet indicateurs sont ceux de la RN1 (entre Ouagadougou et- Bobo – Dioulasso), de la RN 4 (entre Ouagadougou et Koupéla) et de la RN 16 (entre Koupéla et la frontière du Togo).

2. Volume de trafic international

Cet indicateur est obtenu par les campagnes de comptages réalisées par la Direction Générale des Routes (DGR) avec une fréquence biannuelle. Un traitement spécifique de l'information globale, pour une focalisation sur les points de comptage frontaliers permet d'avoir une représentation réaliste et fiable du trafic international, ainsi que son évolution.

Ces campagnes de comptages font ressortir les Trafics Moyens Journaliers Annuels (TMJA). Les données présentées dans la première version du Rapport Annuel Conjoint 2003 sont issues de la première campagne de comptage/pesage qui s'est déroulée en avril 2003. Les résultats de la seconde campagne (novembre 2003) seront intégrés dès qu'ils seront disponibles.).

Les données de « routes financées sur fonds communautaires » s'attachent aux mesures effectuées sur les tronçons pré-identifiés pour une intervention sur les fonds du programme d'appui au PST 2 (9 BK 01), le seul tronçon correspondant à cet indicateur est celui de la frontière du Togo (RN 16)

3. Temps de transport sur les routes principales

La Direction Générale des Routes est actuellement en cours de définition de la méthode source qui va être utilisée pour permettre le suivi des performances des réseaux routiers.

La méthodologie telle que définie pour le moment a été élaborée en 2003, ainsi que le réseau de référence. Ce réseau de référence représente 2500 Km de routes est tout à fait représentatif des routes principales.

Les situations de référence, selon le chronogramme de travail en annexe, seront disponibles à la fin du premier trimestre 2004.

4. Coûts du transport

Cet indicateur pourra se décomposer en un indicateur relatif au coût du transport (hors fret routier) et en un indicateur de coût du fret routier.

Le premier de ces deux indicateurs est disponible mensuellement (INSD) et est produit mensuellement sur la base de l'indice des prix harmonisé des transports (prix du transport interurbain, taxi...). Le second de ces deux indicateurs devrait pouvoir l'être (CBC) facilement.

La détermination des indices et des situations de référence sera effectuée pour l'année 2004.

II. Indicateurs de suivi sectoriel

Les indicateurs de suivi sectoriel sont ceux sur lesquels l'Etat, par l'adaptation de ses politiques sectorielles peut avoir une influence et permettre leur évolution favorable.

1. Etat du réseau routier principal

Une analyse est disponible pour près de 2500 Km de routes bitumées, classifiant l'état des routes en trois volets : bon, moyen, mauvais et un état intermédiaire (en travaux).

2. Suivi des campagnes de pesage – charges à l'essieu constatées

Depuis 2002, la Direction Générale des Routes étudie avec précision, par campagnes complètes, les charges supportées par les routes.

Ces études, même si elles n'ont pas encore un caractère systématique (elles ont une fréquence annuelle) donnent une idée précise de la surcharge constatée sur le réseau du Burkina Faso et pourront servir de base à des objectifs pluriannuels après la réalisation de l'étude d'impact multisectoriel sur le contrôle de la charge à l'essieu.

premières mesures observées constatent une surcharge généralisée des véhicules (sans grande variation entre 2002 et 2003), une analyse de la répartition de ces surcharges n'est pour le moment pas encore disponible....)

Les données disponibles seront utilisées dans le courant de l'année 2004 pour la mise en œuvre de l'étude d'application du texte relatif à la limitation des surcharges à l'essieu

3. Ressources nationales consacrées à l'entretien routier courant

La rubrique budgétaire consacrée à l'entretien routier courant témoigne de la forte préoccupation de l'Etat pour ce thème.

Une étude détaillée non seulement des dotations budgétaires, mais aussi de leur consommation (en excluant les fonds destinés au fonctionnement de la DGR et du coût de la maîtrise d'ouvrage assuré par celle-ci sur les entretiens et les nouveaux projets, qui sont prélevés sur cette ligne budgétaire) permettront d'avoir une vision globale et réelle des fonds mis à disposition du Ministère chargé des Routes pour leur entretien.

De plus, une décomposition entre Routes en Terre et Routes Bitumées est disponible, ainsi que les kilométrages entretenus.

En l'état actuel, l'entretien routier périodique ne fait pas l'objet de dotations budgétaires.

Le suivi des consommations budgétaires s'effectue sur la base des contrats d'entretien signés par la DGR, pour un suivi plus rapproché et détaillé de ces consommations budgétaires.

4. Prise en charge de l'entretien périodique par les usagers

Les données concernant les ressources tirées des péages routiers sont disponibles trimestriellement et peuvent faire l'objet d'une analyse détaillée. Ces données sont disponibles pour les dernières années auprès du Trésor Public. (Source TOFE : Ministère chargé des Finances, Nomenclature : Titre II, section 14, Service 112, Paragraphe 3)

Ces données doivent toutefois être nuancées par le fait que la comptabilité publique applique l'unicité de caisse, ce qui ne permet pas l'affectation de ressources particulières à des dépenses précises.

5. Investissements réalisés sur le Programme Sectoriel des Transports

Ces données sont disponibles pour les dernières années en terme de consommation budgétaire. Elles le seront dès 2003 à la fois en terme de consommation budgétaire, mais aussi en terme d'exécution physique des investissements.

6. Investissements réalisés sur les appuis communautaires

Ces données sont disponibles pour les dernières années en terme de consommation budgétaire.

7. Investissements réalisés sur les appuis communautaires

Ces données sont disponibles pour les dernières années en terme de consommation budgétaire.

Par mesure de suivi pluriannuels et d'objectivité des données, les financements communautaires sont compris comme étant ceux qui ont été exécutés depuis l'année 2000.

Les projets pris en compte sont donc à la fois le Programme 9^{ème} FED (9 BK 01), mais aussi l'ensemble des interventions sur les 7^o et 8^ole 8^{ème} FED (projets 7 BK 52, 7 BK 68, 7 BK 69, 7 BK 95, 7 BK 153, 8 BK 4, 8 BK 17 et 8 BK 29), afin de pouvoir disposer de séries statistiques de moyen terme, permettant une analyse objective et fiable.

Annexe 1C-1

Cadre d'intervention du secteur « Sécurité Alimentaire »

	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Hypothèses principales
<p>Objectif sectoriel national à long terme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles 2. Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée 3. Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires 4. Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro-climatique à se procurer des produits alimentaires 5. Réduire la malnutrition des populations, particulièrement des groupes vulnérables 6. Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Malnutrition : émaciation ; insuffisance pondérale ; retard de croissance ✓ Moyenne de la production alimentaire/producteur/jour : kcal / personne rurale / jour et protéines/personnes rurale / jour ✓ Valorisation des productions agricoles / producteur / jour (culture vivrière, culture de rente ; production végétale) ✓ Disponible alimentaire global / habitant 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annuaire statistique du Ministère de la Santé et Enquête triennale Démographie et Santé ✓ Ministère de l'Agriculture (à préciser) ✓ Production : DGPSA ✓ Prix : SIM & Sonagess ✓ Production : DGPSA ✓ Population : INSD 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stabilité économique et politique des principaux pays de la sous-région ✓ Mise en œuvre du CSLP traduisant la priorité des politiques en faveur de la lutte contre la pauvreté ✓ Situation de référence pour l'ensemble des indicateurs de la stratégie de sécurité alimentaire disponible
<p>Objectifs de l'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires, 2. Faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires, 3. Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stock National de sécurité : stock physique et stock financier ✓ Dynamique du dispositif de gestion de la sécurité alimentaire : Nombre de réunion du Comité Paritaire de Gestion et situation des décisions prises engagées et abouties ✓ Réforme institutionnelle du dispositif concernant la stratégie de sécurité alimentaire, le plan d'action SISA et la révision de l'accord cadre Etat-Partenaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ SONAGESS et SP/CPC-SA ✓ Compte-rendu CPG ✓ Compte-rendu CPG, conseil des Ministres, décrets.... 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence d'aléas climatiques majeurs ✓ Mise en œuvre de la stratégie dans les délais prévus

Annexe 1C-2

Indicateurs concernant le secteur « sécurité alimentaire »

Suivi des indicateurs : Sécurité Alimentaire

1	Malnutrition	1999 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
1 a	Poids enfants (<5ans) /taille, émaciation	13%	-	-	-	-	19%	A déterminer
1 b	Poids enf. (<5ans) /âge, insuffisance pondérale	34%	-	-	-	-	42,2%	A déterminer
1 c	Taille enfants (<5ans) /âge, retard de croissance	37%	-	-	-	-	44,5%	A déterminer
2	Moyenne de la production alimentaire/producteur/jour	2000 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
2 a	Kcal/personne rurale/jour			2367	2499	2383	2453	2400
2 b	Protéines (g)/personne rurale /jour			13	30	14	30	15
3	Valorisation des productions agricoles / producteur / jour	2000 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
3a	Valorisation des cultures vivrières/personne rurale/jour							Choix méthodo. et sit. de référence
3b	Valorisation des cultures de rente/personne rurale/jour							Choix méthodo. et sit. de référence
3c	Valorisation des productions végétales/personne rurale/jour							Choix méthodo. et sit. de référence
4	Disponible alimentaire global/habitant	2000 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
	Kg éq céréales/Hab/an	213	185	234	235	236,3	272	238

Suivi des indicateurs : Sécurité alimentaire et Lettre Officielle 2001, Sécurité Alimentaire

5	Etat d'engagement des ressources	2000 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
5 a	Engagé (Millions d'euros)				1		0,246	0,75
5 b	Dépensé (Millions d'euros)				1		1,118	2,160
6	Stock National de Sécurité (SNS)	2000 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
6 a	Stock physique (KT)			35	13,625	35	29,882	35
6 b	Stock financier (Millions FCFA)			5000	3694	5000	3720	5000
7	Dynamique du dispositif national de gestion de la sécurité alimentaire	2000 -réalisé	2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
7 a	Nombre de CPG				8	6	7	6
7 b	Nombre, initiation, et niveau de réalisation des décisions				28 / 77% / 71%		28 / 85% / 72%	
8	Réforme institutionnelle du dispositif.		2001 - réalisé	2002 - objectif	2002 - réalisé	2003 - objectif	2003 - réalisé	2004 - objectif
8 a	Avancement SNSA		5	8, 9, 10	0	0	0	8, 10
8 b	Avancement PA-SISA			2, 4	0	4, 0	0	5, 7; 8, 9, 10
8 c	Avancement accord-cadre Etat-Partenaires					4, 5, 6	0, 4,5	6, 7, 0

Définitions et commentaires sur les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire

La sélection des indicateurs repris dans la thématique sécurité alimentaire s'est opérée durant l'année 2003 après consultation entre la Délégation et la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles, et la Direction Générale de la Coopération.

Les indicateurs du tableau 1 concernent l'évolution du secteur de la sécurité alimentaire en général, alors que ceux du tableau 2 reprennent ceux qui font l'objet d'un ciblage plus particulier de la L.O.

Pour rappel, les engagements sur la LO étaient liés à la signature préalable du protocole d'exécution (mi-2002).

Toutes les données quantitatives ne sont pas disponibles. A défaut et dans l'intervalle, des appréciations qualitatives ou des valeurs approchées ont été reprises, et seront remplacées par les valeurs confirmées au fur et à mesure de la mise en place du dispositif de suivi des indicateurs.

1. Malnutrition

Les indicateurs nutritionnels figurent parmi les plus importants témoins d'appréciation de l'évolution (courte ou longue selon les indicateurs choisis : poids/taille, poids/âge) de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'indicateurs intégratifs des résultantes des déterminants de la sécurité alimentaire (revenu, santé, disponible alimentaire, accès à la nourriture, qualité de la nourriture, habitudes alimentaires, etc.).

Les normes nutritionnelles et les dépenses des ménages constituent la base à partir de laquelle les calculs des indices de pauvreté sont déclinés.

Les informations sont disponibles dans les annuaires statistiques du Ministère de la Santé, au niveau de désagrégation des régions et districts sanitaires, mais ne sont pas agrégées au niveau national.

Les délais de remontées des données collectées sur le terrain au niveau central ne permettent pas d'envisager l'exploitation des informations dans le trimestre suivant l'année échu.

Les enquêtes de Démographie et de Santé, conduites tous les 3 ans, constituent la principale source de données et d'analyses.

Le Plan National d'Action pour la Nutrition (version révisée, Août 2001) ne reprend pas d'objectifs chiffrés pour la réduction de la malnutrition infantile.

Remarquons que dans les indicateurs suivis par l'ONAPAD (CSLP, objectifs de développement du millénaire, ...), seules les prévalences de cécités crépusculaires et des goitres sont repris parmi les indicateurs nutritionnels. Il sera difficile d'évaluer les progrès en matière de lutte contre la faim sans recourir au suivi des mesures anthropométriques. Ces questions devront être débattues entre les instances chargées de sécurité alimentaire, de nutrition et de lutte contre la pauvreté.

La SNSA s'était fixé comme objectif une réduction du retard de croissance de 46% à 23% pour les enfants de moins de 5 ans à l'horizon 2010.

2. Production alimentaire (protéino-énergétique)/producteur/jour

Ce ratio ne semble pas être disponible comme tel. Il pourrait cependant être facilement calculé à partir des statistiques agricoles (disponibles annuellement à l'échelle de la province), en additionnant les productions céréalières et non céréalières mesurées, après conversion, en kilocalories et en protéines. La moyenne mobile sur trois ans, incluant l'année en cours, servira d'indicateur. Ce procédé permet de prendre en considération l'effet des campagnes agricoles précédentes dans la tendance générale.

Cette information permet de comparer les données à des normes internationales, et de contourner la difficulté d'interprétation des déficits céréalières pour les zones ou pour les groupes de population dont l'économie ou les habitudes alimentaires ne sont pas strictement liées à la production céréalière.

La production alimentaire/personne/jour évalue grossièrement l'« autonomie » alimentaire générée par la seule production saisonnière. Pour les besoins du suivi des indicateurs, les objectifs fixés par le CSLP ont été linéairement répartis sur l'horizon de programmation comme suit :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Kcal	2300	2317	2333	2350	2367	2383	2400	2417	2433	2450	2467	2483	2500
Prot (Kg/han/an)	9,3	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

$$\text{Kcal}=16,666*\text{année}-31000, \text{protéine}=0,975*\text{année} -1938,75$$

A titre d'exemple, un calcul simplifié pour 2002 et 2003se présenterait comme suit :

Calories	2001/2002					2002/2003			
	Culture hors (huile de) coton	Production brute (T)	Facteur conver.	Production nette (T)	Kcal/Kg après transf.	Kcal/pers/jour	Production brute (T)	Production nette (T)	Kcal/Kg après transf.
Mil	1 009 044	0,85	857 687	1987,5	497	994 661	845 462	1987,5	490
Sorgho blanc	1 038 426	0,85	882 662	2587,5	666	982 176	834 850	2587,5	630
Sorgho rouge	333 143	0,85	283 172	2587,5	214	391 155	332 482	2587,5	251
Maïs	606 291	0,85	515 347	2576	387	653 081	555 119	2576	417
Riz	109 868	0,65	71 414	2465,6	51	89 104	57 918	2465,6	42
Fonio	12 320	0,85	10 472	2617,5	8	8 873	7 542	2617,5	6
Niébé	376 225	0,90	339 355	3360	333	330 210	297 849	3360	292
Voandzou	37 680	0,90	33 987	3690	37	36 246	32 694	3690	35
Igname	70 669	0,77	54 698	925	15	25 187	19 495	925	5
Arachide	301 092	0,51	152 353	5490	244	323 642	163 763	5490	262
Sésame	31 230	0,85	26 546	5580	43	14 706	12 500	5580	20
Soja	3 814	0,92	3 509	3980	4	2 533	2 330	3980	3
Total					2499				2453

Protéines	2001/2002					2002/2003			
	Culture hors (huile de) coton	Production brute (T)	Facteur conver.	Production nette (T)	Prot g./kg après transf.	Prot /pers/jour	Production brute (T)	Production nette (T)	Prot g./kg après transf.
Mil	1 009 044	0,85	857 687	73	18	994 661	0,85	845 462	73
Sorgho blanc	1 038 426	0,85	882 662	78	20	982 176	0,85	834 850	78
Sorgho rouge	333 143	0,85	283 172	78	6	391 155	0,85	332 482	78
Maïs	606 291	0,85	515 347	94	14	653 081	0,85	555 119	94
Riz	109 868	0,65	71 414	25	1	89 104	0,65	57 918	25
Fonio	12 320	0,85	10 472	74	0	8 873	0,85	7 542	74
Niébé	376 225	0,90	339 355	96	10	330 210	0,90	297 849	96
Voandzou	37 680	0,90	33 987	209	2	36 246	0,90	32 694	209
Igname	70 669	0,77	54 698	15	0	25 187	0,77	19 495	15
Arachide	301 092	0,51	152 353	232	10	323 642	0,51	163 763	232
Sésame	31 230	0,85	26 546	179	1	14 706	0,85	12 500	179
Soja	3 814	0,92	3 509	310	0	2 533	0,92	2 330	310
G/hab/jour					83				83
Kg/hab/na					30				30

Population totale (2001/2002, DGPSA) :11 74 2000 hab , population rurale estimée (80%) :9 393 600 hab

Population totale (2002/2003, DGPSA) :12 009 274 hab , population rurale estimée (80%) :9 607 419 hab

Source des facteurs de conversion des aliments : principalement « Table de composition des principaux aliments consommés au Burkina Faso et Table des besoins nutritionnels au Burkina Faso ».

Remarque : le tableau est repris ici à titre d'exemple en vue d'une première approximation grossière. Les hypothèses de travail considérées dans cet exemple proviennent de plusieurs sources et n'ont pas encore été discutées avec les départements techniques.

La SNSA retient comme résultat (R1.2.) une augmentation de la production annuelle de 5% à 10% à l'horizon 2010.

3. Valorisation des productions agricoles

Par simplification méthodologique des enquêtes qu'il faudrait conduire sur le suivi du pouvoir d'achat des ménages ruraux, les productions agricoles (disponibles par provinces, DGPSA) seront valorisées au prix moyen du marché (données disponibles au SIM-SONAGESS et à l'INSD).

La même approche sera suivie pour les cultures de rente. Dans un premier temps, il est vraisemblable que les données ne seront disponibles que pour la principale filière de rente (coton).

Les données issues de tels calculs ne sont pas immédiatement disponibles. Les modes de calculs devront s'inspirer de ceux utilisés par ailleurs (détermination des seuils de pauvreté, la composante agricole du PIB, taux d'accroissement de la production agricole en valeur -voir annexe 2, IAP agro-, etc.)

La SNSA table sur une augmentation des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de 3% par an.

4. Disponibles alimentaire global/habitant

Cet indicateur mentionne, en plus du disponible net issu de la production de la saison, le disponible en provenance des reports des stocks d'une année sur l'autre, et de la balance entre importation et exportations. Ces chiffres sont disponibles pour les céréales (référéncés sous le titre « consommation apparente »). Ils pourront être complétés par d'autres denrées dès lors que la méthodologie et les moyens supplémentaires permettront de faire évoluer le bilan céréalier vers un bilan alimentaire. Les diverses productions seront converties en kg équivalent céréales, sur la base de leur valeur énergétique respective.

Il n'existe pas d'objectifs connus en matière de production en terme de céréale ou d'équivalent céréales. L'hypothèse de travail provisoire retenue est de retenir l'objectif de 2500 Kcal à l'horizon 2010, converti en équivalent céréales (3680 Kcal/kg) pour déterminer des objectifs pour la rubrique 4.

Campagne	1987 /88	1989 /90	1990 /91	1991 /92	1992 /93	1993 /94	1994 /95	1995 /96	1996 /97	1997 /98	1998 /99	1999 /2000	2000 /01	2001 /02	2002 /03 (*)
Population (milliers habitants)	8 304	8 761	8 999	9 243	9 494	9 752	10 017	10 289	10 561	10 840	10 955	11 246	11 547	11 742	12 308
Consommation apparente /habitant.	177	212	175	240	240	233	224	198	213	172	216	213	185	235	272

(*) prévisions

Voir également annexe 3 : fiche ONAPAD, taux de couverture céréalier apparent.

Note sur les indicateurs de sécurité alimentaire : Le suivi d'indicateurs de sécurité alimentaire autres que ceux issus du bilan céréalier ne fait pas encore l'objet de calculs et de publications systématiques. Le Plan d'action sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire en cours d'officialisation, prévoit un suivi plus rapproché de ce type d'indicateurs. La récente enquête nationale sur le cheptel et l'étude (en cours de finalisation) sur les paramètres zootechniques devrait permettre à terme de mieux intégrer les productions animales dans le suivi des indicateurs de sécurité alimentaire (cf. économie des communautés pastorales et consommations de protéines). Ces informations seront intégrées dans les indicateurs dès qu'elles seront disponibles.

5. Etat d'engagement des ressources de la LO

Ce suivi se ferait toutes rubriques confondues (hors assistance technique) au niveau des engagements et au niveau des dépenses. Les données chiffrées sont disponibles auprès de la DG Coop et de la Délégation.

6. Stock National de Sécurité (SNS)

Ce stock est prévu pour l'intervention dans des cas de crises alimentaires et est mobilisé selon de seuils d'alerte définis dans un cadre normatif (Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation). Les prélèvements s'opèrent normalement à hauteur des engagements de reconstitutions des quantités mobilisées dans les opérations d'urgence. Le dispositif actuel prévoit un SNS physique de 35 000 T et un stock financier permettant l'achat de 25 000 T complémentaires.

Les données chiffrées sont disponibles auprès de la Société Nationale de Gestion des stocks de Sécurité (SONAGESS) et du SP/CPC-SA.

7. Dynamique du dispositif national de gestion de la Sécurité alimentaire

La Commission Européenne est le chef de file des bailleurs de fonds pour la sécurité alimentaire. Le Comité Paritaire de Gestions (CPG) est l'instance grâce à laquelle les questions de sécurité alimentaire sont traitées sur le plan essentiellement technique, organisationnel et financier. Il s'agit d'un espace actif de dialogue entre la partie nationale et les PTF. Une réunion du CPG tous les deux mois constitue le minimum pour le traitement adéquat des dossiers (6 réunions par an). L'indicateur « nombre de décisions prises » / « nombre de décisions engagées » / « nombre de décisions abouties » constitue un indicateur composite récapitulatif. Les informations ont été compilées de 2002 à décembre 2003 (voir synthèse en annexe 4) et reprises dans le tableau de suivi.

8. Réforme institutionnelle du dispositif

La mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire se concrétise par l'exécution de plans d'actions sectoriels et trans-sectoriels, mais engage également le dispositif de gestion de la sécurité alimentaire dans un processus de réformes institutionnelles (composition, fonctionnement, réglementation, mode de financement, etc.).

Plusieurs de ces processus cheminent en parallèle, à des rythmes différents, et nécessitent pour la continuité du dialogue, une très forte disponibilité de l'assistance technique. Les trois processus de réforme institutionnelle majeurs concernant la LO sont : la stratégie nationale de sécurité alimentaire, le Plan d'action SISA, la révision de l'accord-cadre Etat-Partenaires.

Les codes retenus pour séquencer l'état d'avancement sont identiques pour tous les processus de réforme et repris comme suit :

Code	Signification
1	Décision et entame de travaux préparatoire à la réforme
2	Constitution des dossiers techniques et financiers
3	Validation niveau Technique
4	Validation par le CPG
5	Validation par le Conseil des Ministres
6	Signature par les bailleurs
7	Signature des décrets d'application
8	Mise en place des organes de gestion/ de concertation
9	Table ronde des bailleurs, négociations financières
10	Mise en œuvre
0	Révision périodique des textes

Ce mode de notation prévaut pour la phase préparatoire. La phase de mise en œuvre fera par la suite l'objet d'indicateurs distincts.

Annexe 2

Chronogramme prévisionnel des principales étapes relatives aux décisions de financement 2004-2005 du 9^{ème} FED

Secteurs et Interventions envisagées	Montants	Période : Identification	Période : Evaluation	Période de Décision de financement	Durée d'exécution envisagée
<i>Secteur de concentration 1 : Appui macroéconomique et pour la Réduction de la Pauvreté</i>					
Programme triennal d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2005 – 2008 ABRP 2005-2008	150 Mio €	2 ^{ème} semestre 2004 en cohérence avec étude sur l'évaluation / identification des appuis budgétaires et du Processus de révision du CSLP	2 ^{ème} semestre 2004 en cohérence avec la revue annuelle du CSLP 2003 et la révision du CSLP	3 ^{ème} trimestre 2005	2005-2009
<i>Hors concentration</i>					
Appui à la société civile	15 Mio €	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestres 2004	1 ^{er} trimestre 2005	2 ^{ème} semestre 2005	2006-2008
Appui institutionnel : Facilité de Coopération Technique	1,9 Mio €	3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestres 2003	4 ^{ème} trimestre 2003	4 ^{ème} trimestre 2004	2005-2007
Appui institutionnel : Sécurité alimentaire	0,9 Mio €	1 ^{er} trimestre 2004	2 ^{ème} trimestre 2004	4 ^{ème} trimestre 2004	2005-2007
Programme cadre culture	1,35 Mio €	1 ^{er} semestre 2005	2 ^{ème} semestre 2005	2 ^{ème} semestre 2005	2004-2006
Appui Fespaco	0,450 Mio €	3 ^{ème} trimestre 2004	4 ^{ème} trimestre 2004	4 ^{ème} trimestre 2004	
Appui institutionnel : Appui au PRGB (inclus dans le programme ABRP2005-2008)	-	4 ^{ème} trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2005	3 ^{ème} trimestre 2005	2005-2007
Appui institutionnel : Secteurs sociaux (inclus dans le programme ABRP2005-2008)	-	4 ^{ème} trimestre 2004	1 ^{er} trimestre 2004	3 ^{ème} trimestre 2005	2005-2006
Appui institutionnel Ordonnateur National	2,9 Mio €	4 ^{ème} trimestre 2005	1 ^{er} trimestre 2006	1 ^{er} / 2 ^{ème} trimestres 2006	2006-2008

Annexe 3a

Prévisions des décisions de financement, des engagements et des décaissements pour 2004-2005

(Préparé en février 2004 sans tenir compte de la décision de la revue à mi-parcours)

FED		Dotation	2002			2003			2004			2005		
			Eng. Glob.	Eng. Glob. Cumulés	% dotation	Eng. Glob.	Eng. Glob. Cumulés	% dotation	Eng. Glob.	Eng. Glob. Cumulés	% dotation	Eng. Glob.	Eng. Glob. Cumulés	% dotation
6	PIN	107 500 000	-78 385	106 565 399	99	0	106 565 399	99	0	106 565 399	99%	0	106 565 399	-
7	PIN	149 300 000	11 036 349	148 257 975	99	-283 939	147 974 036	99	-132 000	147 842 036	99%	0	147 842 036	-
8	PIN	180 000 000	-78 200	179 839 421	100	156 000	179 995 421	100	-612 856	179 382 565	100%	0	179 382 565	-
9	env. A	275 000 000	135 000 000	135 000 000	49	117 010 000	252 010 000	92	6 100 000	258 110 000	94%	19 900 000	278 010 000	-
		711 800 000	145 879 764	569 662 795	80	116 882 061	686 544 856	96	5 355 144	691 900 000	97%	19 900 000	711 800 000	100%

Engagements individuels

FED		Dotation	2002			2003			2004			2005		
			Eng. Ind.	Eng. Ind. Cumulés	% dotation	Eng. Ind.	Eng. Ind. Cumulés	% dotation	Eng. Ind.	Eng. Ind. Cumulés	% dotation	Eng. Ind.	Eng. Ind. Cumulés	% dotation
6	PIN	107 500 000	-15 853	106 565 399	99	0	106 565 399	99	0	106 565 399	99%	0	106 565 399	99%
7	PIN	149 300 000	5 331 246	136 636 842	92	3 917 556	140 554 398	94	5 680 000	146 234 398	98%	1 740 000	147 974 398	99%
8	PIN	180 000 000	25 753 940	114 388 528	64	37 814 720	152 203 248	85	1 190 000	153 393 248	85%	12 660 000	166 053 248	92%
9	env. A	275 000 000	122 500 000	122 500 000	45	2 179 186	124 679 186	45	22 490 000	147 169 186	54%	76 590 000	223 759 186	81%
		711 800 000	153 569 333	480 090 769	67	43 911 462	524 002 231	74	29 360 000	553 362 231	78%	90 990 000	644 352 231	91%

Paiements

FED		Dotation	2002			2003			2004			2005		
			paiements	paiements cumulés	% dotation									
6	PIN	107 500 000	0	106 565 399	99	0	106 565 399	99	0	106 565 399	99%	0	106 565 399	99%
7	PIN	149 300 000	1 182 058	130 791 834	88	5 233 428	136 025 262	91	4 300 000	140 325 262	94%	4 027 000	144 352 262	97%
8	PIN	180 000 000	40 227 194	66 023 646	37	28 505 160	94 528 807	53	34 300 000	128 828 807	72%	18 475 000	147 303 807	82%
9	env. A	275 000 000	19 500 000	19 500 000	7	31 613 536	51 113 536	19	39 770 000	90 883 536	33%	60 555 000	151 438 536	55%
		711 800 000	60 909 252	322 880 879	45	65 352 125	388 233 004	55	78 370 000	466 603 004	66%	83 057 000	549 660 004	77%

NB : En 2005, les engagements globaux du 9^{ème} FED / enveloppe A sont supérieurs à 275.000.000 € en raison des transferts progressifs des reliquats des FED antérieurs et gérés selon la procédure du 9^{ème} FED.

Annexe 3b

Liste des projets financés sur les lignes budgétaires de Commission européenne avec un démarrage en 2004

	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Montant total	Montant EU	Période D'exécution
	Ligne budgétaire B7-201				
FOOD/2003/057046	Des organisations paysannes au Burkina Faso renforcent leurs stratégies de sécurité alimentaire par le développement des filières maraîchage et niébé	AGRICULTEUR FRANÇAIS POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONNAL	877 876	622 677	2003-2007
FOOD/2003/056769	Structuration de micro filières de production, transformation et commercialisation de produits vivriers	CENTRE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE	605 813	455 025	2003-2006
FOOD/2003/056844	Projet de valorisation de ressources hydrauliques et d'appui à la production et commercialisation de produits agricoles en appui à 7 unions des groupements Naam Nord Burkina Faso	COMUNITA IMPEGNO SERVIZIO VOLONTARIATO	532 000	478 000	2003-2006
Contrat en cours de signature	Réduction de la pauvreté dans les provinces de Soum, Bam et Passoré, à travers la sécurité alimentaire, moyennant un programme intégral pour le renforcement et diversification des activités rurales, Burkina Faso	CRUZ ROJA ESPANOLA	897 458.85	628 223	2004-2008
FOOD/2003/056766	Projet de développement intégré de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PISAN)	DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE	886 608	797 947	2003-2008
FOOD/2003/056775	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire régions de l'Est et du Sahel	EAU VIVE	981 601	785 281	2003-2006
FOOD/2003/057054	Promotion et organisation des communautés rurales et mise en place d'actions structurantes pour répondre aux situations d'insécurité alimentaire au Burkina Faso	FEDERATION PEUPLES SOLIDAIRES	575 407	517 866	2003-2006
FOOD/2003/057073	Promotion de l'agro-écologie et de l'éducation environnementale comme voie d'amélioration de la qualité de vie des populations des provinces du Gourma, de la Gnagna et de la Komondjari	INTERMON OXFAM	823 447.79	412 240	2003-2006
	Ensemble des activités programmées avec démarrage en 2004		4 459 305	4 697 259	2004-2008
	Ligne budgétaire cofinancement B7-6000				
Contrat non encore signé	Projet d'appui au développement local	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	-	-	-
Contrat non encore signé	Appui à la direction générale sanitaire de Ouahigouya	PHARMACIENS SANS FRONTIERES	-	-	-
Contrat non encore signé	Projet de développement de douze villages	Deutsche WELTHUNGERHILFE	-	-	-

Annexe 4 Matrice des donateurs

Intervenants	Bailleurs multilatéraux	Bailleurs bilatéraux	Etats membres	CE	Porte parole proposé par le gouvernement
Agriculture/Elevage	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BOAD, OPEP, BADEA, BID	Canada, Chine, Japon, Suisse,	Autriche, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Italie	Oui	Banque mondiale, Allemagne
Energie	BID, FAD, Banque Mondiale	-	Danemark, France	Oui	Banque mondiale, Danemark
Infrastructures (y compris eau et assainissement)	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BOAD, OPEP, BADEA, BID	Canada, Chine	Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg	Oui	CE, Allemagne
Mines	Banque mondiale, Système Nations Unies,	-	-		Banque mondiale
Education	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BADEA, BID, BOAD	Canada, Japon, Suisse, Norvège, Chine	Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Autriche, Luxembourg, Danemark	Oui	Banque Mondiale, Pays-Bas, Belgique
Santé	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, OPEP, BID, BOAD	Canada, Japon, Suisse, Chine	Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Italie	Oui	OMS, Belgique,
Démocratie/développement institutionnel (renforcement capacités)	Banque mondiale, Système Nations Unies, BOAD, FAD	Canada, Chine	Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suède, Finlande	Oui	PNUD, France, Allemagne
Environnement	Banque mondiale, Système Nations Unies, BOAD, FAD	Canada, Chine, Japon	Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Finlande	Oui	PNUD, Allemagne
Secteur privé	Banque mondiale, BOAD, BID	Suisse, Canada, Chine	France, Danemark, Luxembourg	Oui	Banque mondiale, France
Culture, Communication et Artisanat	-	Chine, Canada	Danemark, France, Autriche, Belgique, Luxembourg	Oui	CE, Danemark
Appui budgétaire en appui au CSLP	Banque mondiale, FMI, FAD	Suisse	Pays-Bas, France, Suède	Oui	CE, Banque mondiale, Suisse

Matrice arrêtée par la Direction Générale de la Coopération fin 2003

Le Burkina Faso vit des problèmes environnementaux occasionnés et/ou aggravés de nature et d'origines diverses dont notamment la sécheresse et la désertification. La connaissance de l'état de l'environnement en général, et de ces problèmes en particulier, est un préalable à des prises de décisions éclairées et à l'établissement de mécanismes opérationnels pour la préservation et la gestion durable de l'environnement. C'est pour répondre à un tel impératif stratégique et historique, qu'a été élaboré et validé le premier Rapport de l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB) en mars 2002.

Le premier Rapport de l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB), élaboré sous l'égide du CONAGESE constitue un document de référence pour l'information environnementale, un outil de base pour la planification des actions et programmes touchant à l'environnement, un instrument de négociation entre l'Etat et les partenaires de coopération.

Ce document à caractère scientifique et informatif, présente la situation de l'environnement avec objectivité et autant que possible, selon une approche systémique et holistique. L'intérêt et l'originalité d'une telle démarche, c'est de collecter, traiter et analyser le plus d'informations possibles, de manière " croisée " sans en altérer la qualité. De ce fait, le Rapport sur l'état de l'Environnement vise doublement à respecter et permettre la mise en œuvre du principe de l'information et de celui du développement durable. Il met en évidence les forces et les faiblesses de la politique environnementale du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Ainsi, le document original du REEB comprend un peu plus de 200 pages avec 11 cartes, 26 encadrés, 15 figures, 20 photos et 57 tableaux. Il se structure ainsi qu'il suit :

- ♦ Une préface du Ministre en charge de l'Environnement situe l'importance du processus et de l'exercice d'élaboration du REEB pour le Burkina ; suivent ensuite la présentation des équipes de rédaction de lecture critique et de finalisation du document, les sigles et abréviations, l'avant propos et l'introduction qui situent davantage sur les objectifs, la portée, la méthodologie et les limites du rapport.
- ♦ Le corps du rapport comprend, les chapitres décrivant l'état du milieu et des ressources naturelles (chapitre 1 sur le cadre politique et économique, chapitre 2 sur les ressources naturelles, chapitre 3 sur les hommes et leurs activités), les chapitres présentant les pressions (problèmes) sur l'environnement (chapitre 4 sur les sources de pression sur l'environnement, chapitre 5 sur les problèmes d'environnement) et l'énumération de quelques réponses aux problèmes faite dans le chapitre 6.
- ♦ Des références bibliographiques et des annexes sur les programmes et projets en cours et en développement ainsi que sur les conventions ratifiées par le Burkina Faso parachèvent le REEB.

Les principaux auteurs du REEB sont des spécialistes des sciences de la terre et des sciences humaines. La coordination technique et administrative a été assurée par les représentants des structures membres et l'organe de coordination du PNGIM. A leur côté, ont également participé les membres du groupe de travail du volet " Environnement " du PRECAGEME, les Personnalités et Directeurs Centraux et techniques du Ministère de l'Environnement et de l'Eau ainsi que des personnes ressources des secteurs parapublic et du privé de même que celles de la société civile.

Le présent résumé du Rapport de l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso a pour objectif de donner la substance dudit rapport en suivant la même approche méthodologique " état - pressions - réponses ". Les impacts de l'état des problèmes et des réponses aux problèmes sont traités dans chacune de ces parties.

Certes ce premier rapport a des limites objectives liées à des données disponibles dépassées collectées. La parution périodique tous les quatre ans permettra de lever les insuffisances de ce document pionnier.

¹² Ce rapport est disponible en ligne sur le site : http://www.agora21.org/gm-lcd/burkina/Base_doc.htm

Annexe 6

Exécution financière du Programme Indicatif National 9^{ème} FED en 2003

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03		
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décassements
ENVELOPPE A										
8.ACP BK.038	Valorisation ressources en eau de surface	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	79 530,06	10 000 000,00	280 000,00	79 530,06
8.ACP BK.040	Appui budgétaire réduction lutte contre la pauvreté	125 000 000,00	122 500 000,00	19 500 000,00	0,00	0,00	31 100 000,00	125 000 000,00	122 500 000,00	50 600 000,00
8.ACP BK.45	PSIC II	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	1 899 185,99	434 006,27	1 900 000,00	1 899 185,99	434 006,27
9.ACP.BK.001	Appui au programme sectoriel des transports PST 2	0,00	0,00	0,00	115 000 000,00	0,00	0,00	115 000 000,00	0,00	0,00
9.ACP BK.002	Etude de faisabilité du programme d'appui à la société civile	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
TOTAL		135 000 000,00	122 500 000,00	19 500 000,00	117 010 000,00	2 179 185,99	31 613 536,33	252 010 000,00	124 679 185,99	51 113 536,33

Annexe 7

Exécution financière du Programme Indicatif National 8ème FED en 2003

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
AIDE PROGRAMMABLE											
4	Entretien périodique axes routiers	44 000 000,00	42 754 365,08	37 520 780,26	0,00	1 242 242,55	4 923 530,59	44 000 000,00	43 996 607,63	42 444 310,85	
7	Assistance technique au Ministère de l'Education de base	375 000,00	279 569,49	253 027,87	0,00	0,00	0,00	375 000,00	279 569,49	253 027,87	
8	Appui à la décentralisation	310 000,00	245 000,00	205 681,22	0,00	0,00	0,00	310 000,00	245 000,00	205 681,22	
9	AT Ministère de l'Enseignement de base	308 334,22	308 334,22	308 334,22	0,00	0,00	0,00	308 334,22	308 334,22	308 334,22	18/07/2001
10	AT au ministère de la Santé	378 414,11	378 414,11	378 414,11	0,00	0,00	0,00	378 414,11	378 414,11	378 414,11	08/11/2002
11	Contrat cadre services ajustement structurel	750 000,00	725 000,00	464 416,93	0,00	0,00	46 161,71	750 000,00	725 000,00	510 578,64	
12	PSIC	1 800 000,00	1 710 255,60	1 415 131,63	0,00	-3 827,83	224 800,67	1 800 000,00	1 706 427,77	1 639 932,30	
13	Programme d'appui au secteur de l'éducation de base	10 000 000,00	7 779 077,86	5 849 351,49	0,00	2 193 579,67	2 419 429,70	10 000 000,00	9 972 657,53	8 268 781,19	
14	Plan d'actions organisation secteur agricole	24 200 000,00	15 656 750,41	6 100 013,85	0,00	3 451 845,95	2 465 925,63	24 200 000,00	19 108 596,36	8 565 939,48	
16	Etude faisabilité programme coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13/09/2002
17	Appui au programme sectoriel PASEC-T	41 000 000,00	38 893 000,00	12 160 470,36	0,00	2 084 104,75	14 181 372,66	41 000 000,00	40 977 104,75	26 341 843,02	
22	Appui régional à l'intégration PARI	1 500 000,00	1 497 000,00	478 009,27	0,00	3 000,00	561 187,22	1 500 000,00	1 500 000,00	1 039 196,49	
23	Etude faisabilité PRS II	74 405,94	74 405,94	74 405,94	0,00	0,00	0,00	74 405,94	74 405,94	74 405,94	08/01/2002
24	AT Contrôle interne projet PAPME	34 477,40	34 477,40	34 477,40	0,00	0,00	0,00	34 477,40	34 477,40	34 477,40	27/08/2001
25	Préparation 3ème Conférence NU sur les PMA	15 698,56	15 698,56	15 698,56	0,00	0,00	0,00	15 698,56	15 698,56	15 698,56	08/01/2002
26	Etude faisabilité valorisation ressources en eau	77 886,15	77 886,15	77 886,15	0,00	0,00	0,00	77 886,15	77 886,15	77 886,15	07/02/2002
27	Appui régional à l'intégration PARI	1 500 000,00	823 472,00	0,00	0,00	256 200,00	699 903,48	1 500 000,00	1 079 672,00	699 903,48	
28	Approvisionnement en eau potable de Ouagadougou	30 000 000,00	1 269 600,00	479 207,09	0,00	22 629 800,00	289 753,31	30 000 000,00	23 899 400,00	768 960,40	
29	Etudes entretien périodique route Piega-Niger	400 000,00	376 100,00	184 568,51	0,00	-25,50	138 049,72	400 000,00	376 074,50	322 618,23	
32	Consolidation processus démocratique	12 500 000,00	1 297 916,35	2 916,35	0,00	5 391 000,00	2 296 251,25	12 500 000,00	6 688 916,35	2 299 167,60	
33	PRS II	9 956 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 956 000,00	0,00	0,00	
36	AT Développement logiciels DGR	43 905,00	43 905,00	20 855,03	0,00	0,00	23 049,97	43 905,00	43 905,00	43 905,00	16/12/2003
37	AT Direction Hydraulique	450 000,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00	0,00	450 000,00	404 000,00	0,00	
41	Etude évaluation appuis communautaires programme transports	62 300,00	53 900,00	0,00	0,00	0,00	40 939,57	62 300,00	53 900,00	40 939,57	
42	AT juridique au Ministère de la santé	33 000,00	31 400,00	0,00	26 000,00	25 900,00	44 357,32	59 000,00	57 300,00	44 357,32	
43	Etude appui à la société civile	70 000,00	63 000,00	0,00	10 000,00	17 000,00	78 507,59	80 000,00	80 000,00	78 507,59	
46	AT ministère promotion droits humains	0,00	0,00	0,00	120 000,00	119 900,00	71 940,00	120 000,00	119 900,00	71 940,00	
	TOTAL	179 839 421,38	114 388 528,17	66 023 646,24	156 000,00	37 814 719,59	28 505 160,39	179 995 421,38	152 203 247,76	94 528 806,63	

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décassements	
AIDE NON PROGRAMMABLE											
AIDE D'URGENCE											
39	Aide d'urgence	175 000,00	175 000,00	87 500,00	0,00	-71 162,06	16 337,94	175 000,00	103 837,94	103 837,94	
	TOTAL AIDE D'URGENCE	175 000,00	175 000,00	87 500,00	0,00	-71 162,06	16 337,94	175 000,00	103 837,94	103 837,94	
FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL											
3	Appui au PAS 1997-98	13 350 000,00	13 350 000,00	13 350 000,00	0,00	0,00	0,00	13 350 000,00	13 350 000,00	13 350 000,00	05/09/2001
5	Appui complémentaire PAS1998	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	26/01/2001
6	Appui complémentaire PAS1997-98	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	26/01/2001
18	Appui au PAS 1999-00	39 200 000,00	36 904 206,18	36 754 653,69	0,00	-1,00	5 992,00	39 200 000,00	36 904 205,18	36 760 645,69	
19	Appui au PAS 1999-00 (IR)	5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00	0,00	0,00	0,00	5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00	27/06/2001
20	Appui au PAS 1999-00 (PSTE)	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	27/06/2001
30	APRB 2001	20 400 000,00	20 042 400,00	16 926 623,23	0,00	-3 093 034,28	6 888,00	20 400 000,00	16 949 365,72	16 933 511,23	16/10/2000
31	APRB 2001	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	16/10/2000
	TOTAL FAS	93 450 000,00	90 796 606,18	87 531 276,92	0,00	-3 093 035,28	12 880,00	93 450 000,00	87 703 570,90	87 544 156,92	
CAPITAUX A RISQUE											
35	AEP ouagadougou	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	7 093 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	
44	Formal sector institutions	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23/10/2003
	TOTAL CAPITAUX A RISQUE	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	7 093 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	
STABEX											
1	1995 : peaux brutes	658 848,00	658 848,00	658 848,00	0,00	0,00	0,00	658 848,00	658 848,00	658 848,00	13/01/2000
2	1996 : haricots	100 787,00	100 787,00	100 787,00	0,00	0,00	0,00	100 787,00	100 787,00	100 787,00	13/09/2000
34	1999 : haricots	677 914,00	677 914,00	677 914,00	0,00	0,00	0,00	677 914,00	677 914,00	677 914,00	30/04/2002
	TOTAL STABEX	1 437 549,00	1 437 549,00	1 437 549,00	0,00	0,00	0,00	1 437 549,00	1 437 549,00	1 437 549,00	
	TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	115 062 549,00	112 409 155,18	89 056 325,92	-6 000 000,00	-9 164 197,34	7 122 217,94	109 062 549,00	103 244 957,84	96 178 543,86	
	TOTAL FED 8	294 901 970,38	226 797 683,35	155 079 972,16	-5 844 000,00	28 650 522,25	35 627 378,33	289 057 970,38	255 448 205,60	190 707 350,49	

Annexe 8

Exécution financière du Programme Indicatif National 7^{ème} FED en 2003

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
AIDE PROGRAMMABLE											
1	Réhabilitation route Koupela-frontière Togo	11 143 178,96	11 143 178,96	11 143 178,96	0,00	0,00	0,00	11 143 178,96	11 143 178,96	11 143 178,96	29/03/1995
3	Appui au PAS	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	09/03/1995
5	Etude projet électrification 3 centres secondaires	59 300,49	59 300,49	59 300,49	0,00	0,00	0,00	59 300,49	59 300,49	59 300,49	29/03/1995
7	AT organisation SIAO 1992	50 287,43	50 287,43	50 287,43	0,00	0,00	0,00	50 287,43	50 287,43	50 287,43	16/12/1994
8	Foires commerciales et touristiques 1992	95 414,33	95 414,33	95 414,33	0,00	0,00	0,00	95 414,33	95 414,33	95 414,33	21/02/1995
9	Foires commerciales et touristiques 1992	58 356,26	58 356,26	58 356,26	0,00	0,00	0,00	58 356,26	58 356,26	58 356,26	16/12/1994
10	Film "20 millions pour un mariage forcé"	47 000,00	38 022,34	38 022,34	0,00	0,00	0,00	47 000,00	38 022,34	38 022,34	
11	Film "les trois amis"	366 125,64	366 125,64	366 125,64	0,00	0,00	0,00	366 125,64	366 125,64	366 125,64	10/11/1994
12	DAO électrification Diebouyou, Kongoussi, et Nouna	54 991,75	54 991,75	54 991,75	0,00	0,00	0,00	54 991,75	54 991,75	54 991,75	29/03/1995
13	AT ministère agriculture et élevage	149 760,48	149 760,48	149 760,48	0,00	0,00	0,00	149 760,48	149 760,48	149 760,48	10/11/1994
17	Valorisation ressources en eau dans le Sud ouest	13 391 201,04	13 391 201,04	13 391 201,04	0,00	0,00	0,00	13 391 201,04	13 391 201,04	13 391 201,04	26/01/2001
18	Route Tougan-Ouahigouya-Mali	102 421,58	102 421,58	102 421,58	0,00	0,00	0,00	102 421,58	102 421,58	102 421,58	29/03/1995
19	Etude faisabilité PRS II	1 124 019,01	1 124 019,01	1 124 019,01	0,00	0,00	0,00	1 124 019,01	1 124 019,01	1 124 019,01	12/11/1997
20	AT Contrôle interne projet PAPME	701 191,91	701 191,91	701 191,91	0,00	0,00	0,00	701 191,91	701 191,91	701 191,91	16/05/2000
22	Préparation 3ème Conférence NU sur les PMA	4 807 707,16	4 807 707,16	4 807 707,16	0,00	0,00	0,00	4 807 707,16	4 807 707,16	4 807 707,16	26/01/2001
23	Etude faisabilité valorisation ressources en eau	62 410,23	62 410,23	62 410,23	0,00	0,00	0,00	62 410,23	62 410,23	62 410,23	27/09/1996
24	Appui régional à l'intégration PARI	1 916 264,48	1 916 264,48	1 916 264,48	0,00	0,00	0,00	1 916 264,48	1 916 264,48	1 916 264,48	08/07/1999
25	Approvisionnement en eau potable de Ouagadougou	30 031,49	30 031,49	30 031,49	0,00	0,00	0,00	30 031,49	30 031,49	30 031,49	22/04/1997
26	Semaine internationale du cuir 1993	16 000,00	16 000,00	14 227,99	0,00	0,00	-21,34	16 000,00	16 000,00	14 206,65	
30	Etude filière charité	56 063,00	56 063,00	56 063,00	0,00	0,00	0,00	56 063,00	56 063,00	56 063,00	06/01/1997
31	Confection d'outils cartographique	1 893 704,77	1 893 704,77	1 893 704,77	0,00	0,00	0,00	1 893 704,77	1 893 704,77	1 893 704,77	04/08/2000
32	Appui à la création de PME	7 629 981,07	7 629 981,07	7 629 981,07	0,00	0,00	0,00	7 629 981,07	7 629 981,07	7 629 981,07	15/12/2000
33	Aménagement hydroagricole de Bagré	2 000 000,00	1 801 135,17	1 797 318,55	-202 681,45	-3 816,62	0,00	1 797 318,55	1 797 318,55	1 797 318,55	28/03/2003
34	PASA	9 599 990,41	9 599 990,41	9 599 990,41	0,00	0,00	0,00	9 599 990,41	9 599 990,41	9 599 990,41	30/04/2002
46	Etude évaluation relance cinéma africain	53 830,02	53 830,02	53 830,02	0,00	0,00	0,00	53 830,02	53 830,02	53 830,02	08/03/1999
49	Consolidation mise en valeur aménagement hydro agricole Douna	699 506,14	699 506,14	699 506,14	0,00	0,00	0,00	699 506,14	699 506,14	699 506,14	16/05/2000
50	Appui stratégie intervention MST VIH/SIDA	1 350 000,00	1 272 963,99	1 272 963,99	-77 036,01	0,00	0,00	1 272 963,99	1 272 963,99	1 272 963,99	10/04/2003
52	Aménagement axe routier Tougan-Ouahigouya-Mali	12 300 053,72	12 300 053,72	12 300 053,72	0,00	0,00	0,00	12 300 053,72	12 300 053,72	12 300 053,72	26/01/2001
54	Programme d'appui au secteur céréalier	1 620 358,52	1 620 358,52	1 620 358,52	0,00	0,00	0,00	1 620 358,52	1 620 358,52	1 620 358,52	10/07/2000
55	Appui au centre culturel Raadga	74 072,00	37 751,67	21 064,15	0,00	0,00	-2 123,71	74 072,00	37 751,67	18 940,44	
56	PARC	1 263 773,41	1 263 773,41	1 263 773,41	0,00	0,00	0,00	1 263 773,41	1 263 773,41	1 263 773,41	27/08/2001
58	Appui au PAS 1994/95	8 946 632,01	8 946 632,01	8 946 632,01	0,00	0,00	0,00	8 946 632,01	8 946 632,01	8 946 632,01	06/11/2001
59	AT au Ministère de l'Education de base	59 360,84	59 360,84	59 360,84	0,00	0,00	0,00	59 360,84	59 360,84	59 360,84	08/03/1999
61	PFIE	593 470,10	593 470,10	593 470,10	0,00	0,00	0,00	593 470,10	593 470,10	593 470,10	21/02/2002
62	Etude faisabilité lutte contre la drogue	14 110,00	14 110,00	14 110,00	0,00	0,00	0,00	14 110,00	14 110,00	14 110,00	06/01/1997
63	AT préparation suivi table ronde bailleurs de fonds 1995	40 927,93	40 927,93	40 927,93	0,00	0,00	0,00	40 927,93	40 927,93	40 927,93	08/03/1999
65	Appui au PAS 1995-96	11 597 112,23	11 597 112,23	11 597 112,23	0,00	0,00	0,00	11 597 112,23	11 597 112,23	11 597 112,23	18/12/2000
66	Appui à la réforme du secteur pharmaceutique	114 144,26	114 144,26	114 144,26	0,00	0,00	0,00	114 144,26	114 144,26	114 144,26	29/02/2000
67	Etude organisation Ministère travaux publics	8 736,79	8 736,79	8 736,79	0,00	0,00	0,00	8 736,79	8 736,79	8 736,79	26/08/1999
68	Appui au programme sectoriel PASEC	6 380 441,77	6 380 441,77	6 380 441,77	0,00	0,00	0,00	6 380 441,77	6 380 441,77	6 380 441,77	31/08/2002
70	Evaluation Société africaine de cinéma	52 466,14	52 466,14	52 466,14	0,00	0,00	0,00	52 466,14	52 466,14	52 466,14	17/03/1999
72	Elaboration d'un indice de la production industrielle	27 024,98	27 024,98	27 024,98	0,00	0,00	0,00	27 024,98	27 024,98	27 024,98	01/10/1999
73	AT Secteur Education de base et formation	122 310,59	122 310,59	122 310,59	0,00	0,00	0,00	122 310,59	122 310,59	122 310,59	26/01/2001
76	Etude sur les arrières intérieurs	57 888,49	57 888,49	57 888,49	0,00	0,00	0,00	57 888,49	57 888,49	57 888,49	17/03/1999
78	Evaluation première phase du PASA	56 822,61	56 822,61	56 822,61	0,00	0,00	0,00	56 822,61	56 822,61	56 822,61	17/03/1999
80	Suivi appuis secteur de la santé	63 855,81	63 855,81	63 855,81	0,00	0,00	0,00	63 855,81	63 855,81	63 855,81	17/03/1999
82	Séminaire procédures FED	45 178,83	45 178,83	45 178,83	0,00	0,00	0,00	45 178,83	45 178,83	45 178,83	12/11/1997
85	Etat des lieux décentralisation	26 438,49	26 438,49	26 438,49	0,00	0,00	0,00	26 438,49	26 438,49	26 438,49	17/03/1999
86	Etude de faisabilité route Niorida-Manga	55 491,13	55 491,13	55 491,13	0,00	0,00	0,00	55 491,13	55 491,13	55 491,13	17/03/1999
87	Construction pavillon SIAO	150 469,67	150 469,67	150 469,67	0,00	0,00	0,00	150 469,67	150 469,67	150 469,67	17/03/1999
88	Etude promotion gomme arabique	41 141,34	41 141,34	41 141,34	0,00	0,00	0,00	41 141,34	41 141,34	41 141,34	01/10/1999

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
92	Etude riziculture	136 878,97	136 878,97	136 878,97	0,00	0,00	0,00	136 878,97	136 878,97	136 878,97	22/03/1999
93	Revue dépenses publiques secteur agricole	58 151,31	58 151,31	58 151,31	0,00	0,00	0,00	58 151,31	58 151,31	58 151,31	22/03/1999
94	Communication sur la décentralisation	176 079,32	176 079,32	176 079,32	0,00	0,00	0,00	176 079,32	176 079,32	176 079,32	16/05/2000
95	Etude travaux routiers PASEC	2 539 208,90	2 539 208,90	2 539 208,90	0,00	0,00	0,00	2 539 208,90	2 539 208,90	2 539 208,90	22/03/2002
97	AT Ministère de la santé	314 210,59	314 210,59	314 210,59	0,00	0,00	0,00	314 210,59	314 210,59	314 210,59	15/12/2000
98	Appui au troisième recensement général de la population	831 317,16	831 317,16	831 317,16	0,00	0,00	0,00	831 317,16	831 317,16	831 317,16	28/04/2000
99	Appui au PAS 196-97	5 232 145,00	5 232 145,00	5 232 145,00	0,00	0,00	0,00	5 232 145,00	5 232 145,00	5 232 145,00	25/01/2000
101	AT Ministère de l'enseignement de base	344 154,22	344 154,22	344 154,22	0,00	0,00	0,00	344 154,22	344 154,22	344 154,22	15/12/2000
102	Audit partiel gestion SOFITEX	139 388,86	139 388,86	139 388,86	0,00	0,00	0,00	139 388,86	139 388,86	139 388,86	22/03/1999
103	Analyse mécanismes entrée producteurs de capital SOFITEX	59 120,00	59 120,00	59 120,00	0,00	0,00	0,00	59 120,00	59 120,00	59 120,00	16/05/2000
104	AT Ministère de l'enseignement de base	337 451,30	337 451,30	337 451,30	0,00	0,00	0,00	337 451,30	337 451,30	337 451,30	06/11/2001
105	Etude préparation PSIC	44 539,24	44 539,24	44 539,24	0,00	0,00	0,00	44 539,24	44 539,24	44 539,24	30/01/2001
106	Plan d'actions financement monde rural	55 096,20	55 096,20	55 096,20	0,00	0,00	0,00	55 096,20	55 096,20	55 096,20	22/03/1999
107	Plan d'actions structuration OPA	59 800,00	59 800,00	59 800,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00	59 800,00	59 800,00	16/05/2000
108	Etude projet approvisionnement eau potable	103 814,92	103 814,92	103 814,92	0,00	0,00	0,00	103 814,92	103 814,92	103 814,92	16/05/2000
109	Séminaire procédures FED	63 993,54	63 993,54	63 993,54	0,00	0,00	0,00	63 993,54	63 993,54	63 993,54	22/03/1999
110	Appui association "modernité et tradition"	45 840,56	45 840,56	45 840,56	0,00	0,00	0,00	45 840,56	45 840,56	45 840,56	01/10/1999
111	AT mise en œuvre coopération décentralisée 8ème FED	226 778,29	226 778,29	226 778,29	-0,01	0,00	0,00	226 778,29	226 778,29	226 778,29	10/04/2003
112	Amélioration formation professionnelles dans les ENEP	37 914,37	37 914,37	37 914,37	0,00	0,00	0,00	37 914,37	37 914,37	37 914,37	22/03/1999
113	Appui alphabétisation et formation professionnelle	42 498,57	42 498,57	42 498,57	0,00	0,00	0,00	42 498,57	42 498,57	42 498,57	01/10/1999
114	Expertise identification processus électoral	44 392,91	44 392,91	44 392,91	0,00	0,00	0,00	44 392,91	44 392,91	44 392,91	22/03/1999
115	Etude amélioration conditions de vie des maîtres	32 962,90	32 962,90	32 962,90	0,00	0,00	0,00	32 962,90	32 962,90	32 962,90	01/10/1999
116	Etude appui organisation mise en place structures déconcentrées	53 826,66	53 826,66	53 826,66	0,00	0,00	0,00	53 826,66	53 826,66	53 826,66	22/03/1999
117	Film "l'épopée des Mossis"	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	12/08/1997
118	Finalisation programme actions secteur agricole	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	16/05/2000
119	Etude actualisation projet Musée Ouagadougou	99 528,22	99 528,22	99 528,22	0,00	0,00	0,00	99 528,22	99 528,22	99 528,22	22/03/1999
120	Appui à l'association des maires du Burkina	90 710,19	90 710,19	90 710,19	0,00	0,00	0,00	90 710,19	90 710,19	90 710,19	13/04/2000
121	Appui Forum national sur la politique culturelle	27 049,07	27 049,07	27 049,07	0,00	0,00	0,00	27 049,07	27 049,07	27 049,07	22/03/1999
122	Appui à la formation de responsables culturels	59 184,71	59 184,71	59 184,71	0,00	0,00	0,00	59 184,71	59 184,71	59 184,71	15/10/1999
123	Réouverture projet 5.ACP BK.41	29 462,94	29 462,94	29 462,94	0,00	0,00	0,00	29 462,94	29 462,94	29 462,94	19/08/1997
124	Appui à l'organisation des états généraux du cinéma	22 013,03	22 013,03	22 013,03	0,00	0,00	0,00	22 013,03	22 013,03	22 013,03	18/07/2001
125	Etude faisabilité projet santé 8ème FED	182 988,06	182 988,06	182 988,06	0,00	0,00	0,00	182 988,06	182 988,06	182 988,06	29/02/2000
126	Etude faisabilité création centre promotion arts plastiques	28 768,61	28 768,61	28 768,61	0,00	0,00	0,00	28 768,61	28 768,61	28 768,61	28/03/2000
128	Appui PAS 1997-98	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	27/06/2001
129	Mise en œuvre 8ème FED développement rural	9 762,00	9 762,00	9 762,00	0,00	0,00	0,00	9 762,00	9 762,00	9 762,00	16/05/2000
130	Aménagement forêt classée ville de Ouagadougou	495 000,00	495 000,00	495 000,00	0,00	0,00	0,00	495 000,00	495 000,00	495 000,00	15/12/2000
132	centre d'études européennes	104 179,88	104 179,88	104 179,88	0,00	0,00	0,00	104 179,88	104 179,88	104 179,88	08/11/2002
133	Séminaire procédures FED	55 248,03	55 248,03	55 248,03	0,00	0,00	0,00	55 248,03	55 248,03	55 248,03	01/10/1999
134	Appui 4ème symposium sculpture Laongo	78 716,52	78 716,52	78 716,52	0,00	0,00	0,00	78 716,52	78 716,52	78 716,52	13/04/2000
135	Appui troupe théâtrale Royal de luxe	22 226,82	22 226,82	22 226,82	0,00	0,00	0,00	22 226,82	22 226,82	22 226,82	28/03/2000
136	Mise en œuvre PASA 2	80 181,62	80 181,62	80 181,62	0,00	0,00	0,00	80 181,62	80 181,62	80 181,62	18/09/2000
138	Mission d'appui Ministère Communication et Culture	7 636,05	7 636,05	7 636,05	0,00	0,00	0,00	7 636,05	7 636,05	7 636,05	29/02/2000
139	Appui création théâtrale "Noces"	19 970,82	19 970,82	19 970,82	0,00	0,00	0,00	19 970,82	19 970,82	19 970,82	26/08/1999
140	Etude système judiciaire	33 562,00	33 562,00	33 562,00	0,00	0,00	0,00	33 562,00	33 562,00	33 562,00	04/08/2000
141	Suivi révision listes electorales	56 549,18	56 549,18	56 549,18	0,00	0,00	0,00	56 549,18	56 549,18	56 549,18	13/07/2001
142	Suivi révision listes electorales	24 527,58	24 527,58	24 527,58	0,00	0,00	0,00	24 527,58	24 527,58	24 527,58	13/07/2001
143	ECOPAS	3 000 000,00	1 736 776,80	622 099,86	0,00	265 100,00	228 605,13	3 000 000,00	2 001 876,80	850 704,99	
144	Appui institutionnel renforcement système judiciaire	75 126,49	75 126,49	75 126,49	0,00	0,00	0,00	75 126,49	75 126,49	75 126,49	15/12/2000
145	Appui administration judiciaire	1 350 000,00	1 252 088,88	1 210 234,24	0,00	9 969,96	14 620,45	1 350 000,00	1 262 058,84	1 224 854,69	
147	Film "Gorel ou le mil promis"	50 000,00	50 000,00	40 000,00	-4 221,28	-4 221,28	5 778,72	45 778,72	45 778,72	45 778,72	
148	Film "Siraba"	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	10/03/2003
149	Film "Boukary Koutou"	500 000,00	500 000,00	300 000,00	0,00	0,00	200 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
150	Appui à l'ON	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00	17 839,21	1 400 000,00	860 000,00	17 839,21	
151	Développement secteur privé	6 000 000,00	60 800,00	0,00	0,00	613 000,00	72 507,17	6 000 000,00	673 800,00	72 507,17	
152	AT direction hydraulique	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	
153	Augmentation montant 8.ACP BK.4	5 000 000,00	4 382 000,00	0,00	0,00	618 000,00	4 302 796,76	5 000 000,00	5 000 000,00	4 302 796,76	
154	Etude entretien trois routes bitumées	1 370 000,00	0,00	0,00	0,00	948 000,00	189 554,20	1 370 000,00	948 000,00	189 554,20	
155	FESPACO 2003	325 000,00	13 400,00	0,00	0,00	311 524,43	203 871,85	325 000,00	324 924,43	203 871,85	
	TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	148 257 974,93	136 636 841,77	130 791 834,04	-283 938,75	3 917 556,49	5 233 428,44	147 974 036,18	140 554 398,26	136 025 262,48	

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
AIDE NON PROGRAMMABLE											
AIDE D'URGENCE											
28	Réfugiés Touaregs du Mali	474 650,95	474 650,95	474 650,95	0,00	0,00	0,00	474 650,95	474 650,95	474 650,95	18/03/1997
90	Lutte contre la méningite	275 865,64	275 865,64	275 865,64	0,00	0,00	0,00	275 865,64	275 865,64	275 865,64	28/06/1999
146	Aide humanitaire d'urgence	200 000,00	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00	
	TOTAL AIDE D'URGENCE	950 516,59	950 516,59	850 516,59	0,00	0,00	0,00	950 516,59	950 516,59	850 516,59	
FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL											
2	Appui au PAS	12 446 611,15	12 446 611,15	12 446 611,15	0,00	0,00	0,00	12 446 611,15	12 446 611,15	12 446 611,15	08/03/1999
27	Appui au PAS 1993-95	45 540 489,74	45 540 489,74	45 540 489,74	0,00	0,00	0,00	45 540 489,74	45 540 489,74	45 540 489,74	18/07/2001
57	Appui au PAS 1994-95	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00	13/08/1996
64	Appui au PAS 1995-96	18 300 000,00	18 300 000,00	18 300 000,00	0,00	0,00	0,00	18 300 000,00	18 300 000,00	18 300 000,00	25/08/1997
127	Appui au PAS 1997-98	5 475 629,86	5 475 629,86	5 475 629,86	0,00	0,00	0,00	5 475 629,86	5 475 629,86	5 475 629,86	08/11/2002
	TOTAL FAS	83 412 730,75	83 412 730,75	83 412 730,75	0,00	0,00	0,00	83 412 730,75	83 412 730,75	83 412 730,75	
CAPITAUX A RISQUE											
6	SONABEL (BEI 70862)	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	0,00	0,00	0,00	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	26/05/1997
29	FASOPLAST II ((BEI 70930)	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	0,00	0,00	0,00	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	21/10/1996
83	SITARAIL (BEI 71014)	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	0,00	0,00	0,00	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	13/01/2003
84	SITARAIL	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	0,00	0,00	0,00	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	13/02/1998
91	SOFITEX (BEI 71053)	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	09/12/1999
137	FILSAH SA (BEI 71119)	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10/02/1999
156	FORMAL SECTOR FINANCIAL INSTITUTIONS	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	
	TOTAL CAPITAUX A RISQUE	17 660 585,06	17 660 585,06	17 660 585,06	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	23 660 585,06	23 660 585,06	22 440 993,06	
STABEX											
4	1990 : Cuirs et peaux	386 502,00	386 502,00	386 502,00	0,00	0,00	0,00	386 502,00	386 502,00	386 502,00	19/02/1993
14	1991 : Cuirs et peaux	685 522,00	685 522,00	685 522,00	0,00	0,00	0,00	685 522,00	685 522,00	685 522,00	19/02/1993
15	1991 : tourteaux d'oléagineux	354 316,00	354 316,00	354 316,00	0,00	0,00	0,00	354 316,00	354 316,00	354 316,00	19/02/1993
16	1991 : Karité	713 067,00	713 067,00	713 067,00	0,00	0,00	0,00	713 067,00	713 067,00	713 067,00	19/02/1993
47	1992 : Cuirs et peaux	783 508,00	783 508,00	783 508,00	0,00	0,00	0,00	783 508,00	783 508,00	783 508,00	16/09/1996
48	1992 : Coton	792 762,00	792 762,00	792 762,00	0,00	0,00	0,00	792 762,00	792 762,00	792 762,00	16/09/1996
53	1993 : Coton	733 163,00	733 163,00	733 163,00	0,00	0,00	0,00	733 163,00	733 163,00	733 163,00	13/06/1997
71	1994 : Coton	13 916 449,00	13 916 449,00	13 916 449,00	0,00	0,00	0,00	13 916 449,00	13 916 449,00	13 916 449,00	03/10/1996
89	Reversement excédent premier protocole financier	261 077,00	261 077,00	261 077,00	0,00	0,00	0,00	261 077,00	261 077,00	261 077,00	13/06/1997
	TOTAL STABEX	18 626 366,00	18 626 366,00	18 626 366,00	0,00	0,00	0,00	18 626 366,00	18 626 366,00	18 626 366,00	
PRODUITS MINIER											
21	Instruction requête SYSMIN	31 280,26	31 280,26	31 280,26	0,00	0,00	0,00	31 280,26	31 280,26	31 280,26	29/03/1995
35	SOREMIB phase I	897 244,74	897 244,74	897 244,74	0,00	0,00	0,00	897 244,74	897 244,74	897 244,74	08/03/1999
51	Finalisation requête SYSMIN	27 146,29	27 146,29	27 146,29	0,00	0,00	0,00	27 146,29	27 146,29	27 146,29	08/03/1999
60	Diagnostic complémentaire Soremib	137 184,00	137 184,00	137 184,00	0,00	0,00	0,00	137 184,00	137 184,00	137 184,00	12/11/1997
74	Cartographie géologique	15 000 000,00	10 528 719,02	8 769 029,74	-2 636 206,36	1 612 198,13	1 664 710,83	12 363 793,64	12 140 917,15	10 433 740,57	
75	Réhabilitation mine de Poura	8 793 880,12	8 793 880,12	8 793 880,12	0,00	0,00	0,00	8 793 880,12	8 793 880,12	8 793 880,12	26/11/2002
	TOTAL PRODUITS MINIER	24 886 735,41	20 415 454,43	18 655 765,15	-2 636 206,36	1 612 198,13	1 664 710,83	22 250 529,05	22 027 652,56	20 320 475,98	
TRANSFERTS FONDS ANTERIEURS											
36	Formation jeunes agriculteurs	-82 092,65	-82 092,65	-82 092,65	0,00	0,00	0,00	-82 092,65	-82 092,65	-82 092,65	30/08/1995
40	Aménagement hydroagricole plaine Douna	11 347,55	11 347,55	11 347,55	0,00	0,00	0,00	11 347,55	11 347,55	11 347,55	19/06/1995
41	Approvisionnement eau potable Yatenga	31 104,44	31 104,44	31 104,44	0,00	0,00	0,00	31 104,44	31 104,44	31 104,44	29/03/1995
42	3ème programme microréalisations	-79 700,75	-79 700,75	-79 700,75	0,00	0,00	0,00	-79 700,75	-79 700,75	-79 700,75	21/12/1994
43	Valorisation potentiel halieutique	159 662,30	159 662,30	159 662,30	0,00	0,00	0,00	159 662,30	159 662,30	159 662,30	28/02/1995
69	Appui au PASEC	1 664 770,21	1 664 770,21	1 664 770,21	0,00	0,00	0,00	1 664 770,21	1 664 770,21	1 664 770,21	21/02/2002
100	Appui au PAS 1996-97	1 167 855,00	1 167 855,00	1 167 855,00	0,00	0,00	0,00	1 167 855,00	1 167 855,00	1 167 855,00	14/02/1997
	TOTAL TRANSFERTS FED ANTERIEURS	2 872 946,10	2 872 946,10	2 872 946,10	0,00	0,00	0,00	2 872 946,10	2 872 946,10	2 872 946,10	
	TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	148 409 879,91	143 938 598,93	142 078 909,65	3 363 793,64	7 612 198,13	6 445 118,83	151 773 673,55	151 550 797,06	148 524 028,48	
	TOTAL FED 7	296 667 854,84	280 575 440,70	272 870 743,69	3 079 854,89	11 529 754,62	11 678 547,27	299 747 709,73	292 105 195,32	284 549 290,96	

Annexe 9

Exécution financière du Programme Indicatif National 6^{ème} FED en 2003

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			31/12/2003			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
SUBVENTIONS (PIN)											
3	AT Fespaco	28 826,96	28 826,96	28 826,96	0,00	0,00	0,00	28 826,96	28 826,96	28 826,96	16/03/1993
4	Vlorisation bois Kompienga	1 371 489,16	1 371 489,16	1 371 489,16	0,00	0,00	0,00	1 371 489,16	1 371 489,16	1 371 489,16	20/08/1996
5	AT programme développment intégré Sourou	106 245,34	106 245,34	106 245,34	0,00	0,00	0,00	106 245,34	106 245,34	106 245,34	26/07/1993
6	Bourses	339 155,81	339 155,81	339 155,81	0,00	0,00	0,00	339 155,81	339 155,81	339 155,81	26/11/2002
7	Programme intégré Sourou Yatenga	43 984 147,07	43 984 147,07	43 984 147,07	0,00	0,00	0,00	43 984 147,07	43 984 147,07	43 984 147,07	08/11/2002
9	Elaboration programme développement aménagement rural	123 208,02	123 208,02	123 208,02	0,00	0,00	0,00	123 208,02	123 208,02	123 208,02	24/11/1994
10	Elaboration programme de formation	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	04/08/1992
11	Etude d'identification Barrage Sissili	38 636,83	38 636,83	38 636,83	0,00	0,00	0,00	38 636,83	38 636,83	38 636,83	30/04/1990
12	AT cellule de coordination programme Sissili	385 444,51	385 444,51	385 444,51	0,00	0,00	0,00	385 444,51	385 444,51	385 444,51	26/05/1994
17	Plaine Douna aménagement hydroagricole	1 778 081,96	1 778 081,96	1 778 081,96	0,00	0,00	0,00	1 778 081,96	1 778 081,96	1 778 081,96	31/10/1989
19	Programme de formation II	149 975,01	149 975,01	149 975,01	0,00	0,00	0,00	149 975,01	149 975,01	149 975,01	25/05/1994
20	AT Infrastructures	59 670,97	59 670,97	59 670,97	0,00	0,00	0,00	59 670,97	59 670,97	59 670,97	16/03/1993
22	Prog. Musée national	55 334,87	55 334,87	55 334,87	0,00	0,00	0,00	55 334,87	55 334,87	55 334,87	09/12/1994
23	AT ministère du plan et Coopération	384 251,61	384 251,61	384 251,61	0,00	0,00	0,00	384 251,61	384 251,61	384 251,61	28/12/1995
24	Développement rural province Sissili	31 393 608,16	31 393 608,16	31 393 608,16	0,00	0,00	0,00	31 393 608,16	31 393 608,16	31 393 608,16	26/01/2001
26	Etude route yako-Ouahigouya	129 302,71	129 302,71	129 302,71	0,00	0,00	0,00	129 302,71	129 302,71	129 302,71	09/12/1994
27	Programme de formation	1 341 004,60	1 341 004,60	1 341 004,60	0,00	0,00	0,00	1 341 004,60	1 341 004,60	1 341 004,60	26/11/2002
28	Salon SMTV paris tourisme	9 410,94	9 410,94	9 410,94	0,00	0,00	0,00	9 410,94	9 410,94	9 410,94	08/02/1999
29	Renforcement route Yako-Ouahigouya	10 154 358,85	10 154 358,85	10 154 358,85	0,00	0,00	0,00	10 154 358,85	10 154 358,85	10 154 358,85	20/06/1995
30	AT 2ème salon artisanal promotion Europe	53 688,16	53 688,16	53 688,16	0,00	0,00	0,00	53 688,16	53 688,16	53 688,16	09/12/1994
31	Opération riz Comoé II	3 256 794,18	3 256 794,18	3 256 794,18	0,00	0,00	0,00	3 256 794,18	3 256 794,18	3 256 794,18	08/03/1999
32	AT Ministère du plan	299 883,88	299 883,88	299 883,88	0,00	0,00	0,00	299 883,88	299 883,88	299 883,88	20/06/1995
33	Etude marché d'emploi	24 365,84	24 365,84	24 365,84	0,00	0,00	0,00	24 365,84	24 365,84	24 365,84	09/12/1994
35	Mission d'appui acridologue	34 908,17	34 908,17	34 908,17	0,00	0,00	0,00	34 908,17	34 908,17	34 908,17	09/12/1994
36	Etude projet développement PME/PMI	88 536,76	88 536,76	88 536,76	0,00	0,00	0,00	88 536,76	88 536,76	88 536,76	29/03/1995
37	AT prép ajust sectoriel transport	302 289,18	302 289,18	302 289,18	0,00	0,00	0,00	302 289,18	302 289,18	302 289,18	14/03/1996
38	Expertise gestion organisation SIAO	38 002,76	38 002,76	38 002,76	0,00	0,00	0,00	38 002,76	38 002,76	38 002,76	21/03/1994
39	AT projet sectoriel transport	45 903,39	45 903,39	45 903,39	0,00	0,00	0,00	45 903,39	45 903,39	45 903,39	09/12/1994
40	Concours architecture Musée national	121 818,72	121 818,72	121 818,72	0,00	0,00	0,00	121 818,72	121 818,72	121 818,72	20/06/1995
48	programme hydraulique rurale sud ouest	105 212,11	105 212,11	105 212,11	0,00	0,00	0,00	105 212,11	105 212,11	105 212,11	16/09/1996
49	Etude identification microréalizations	34 569,47	34 569,47	34 569,47	0,00	0,00	0,00	34 569,47	34 569,47	34 569,47	09/12/1994
50	Film "Laafi"	44 769,69	44 769,69	44 769,69	0,00	0,00	0,00	44 769,69	44 769,69	44 769,69	29/03/1995
51	Contrat cadre PASA	686 673,87	686 673,87	686 673,87	0,00	0,00	0,00	686 673,87	686 673,87	686 673,87	01/10/1999
52	Contrat cadre PASA	716 008,62	716 008,62	716 008,62	0,00	0,00	0,00	716 008,62	716 008,62	716 008,62	08/03/1999
54	Réhabilitation route Koupéla-Togo	1 784 342,67	1 784 342,67	1 784 342,67	0,00	0,00	0,00	1 784 342,67	1 784 342,67	1 784 342,67	07/11/1996
55	Programme opération hydroagricole Douma	150 196,76	150 196,76	150 196,76	0,00	0,00	0,00	150 196,76	150 196,76	150 196,76	28/02/1995
56	ITB Berlin	2 765,00	2 765,00	2 765,00	0,00	0,00	0,00	2 765,00	2 765,00	2 765,00	06/01/1997
58	Foires Top Resa deauville 1992	8 735,43	8 735,43	8 735,43	0,00	0,00	0,00	8 735,43	8 735,43	8 735,43	20/06/1995
59	Etude podologique périmètre irrigué	42 962,24	42 962,24	42 962,24	0,00	0,00	0,00	42 962,24	42 962,24	42 962,24	05/07/1995
60	AT dépouillement offers partenaires relance SOREMIB	39 686,35	39 686,35	39 686,35	0,00	0,00	0,00	39 686,35	39 686,35	39 686,35	22/04/1997
62	Formation agents DG COOP	255 346,86	255 346,86	255 346,86	0,00	0,00	0,00	255 346,86	255 346,86	255 346,86	26/01/2001
64	Appui au PASEC	6 575 785,41	6 575 785,41	6 575 785,41	0,00	0,00	0,00	6 575 785,41	6 575 785,41	6 575 785,41	29/01/2001
	TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	106 565 398,90	106 565 398,90	106 565 398,90	0,00	0,00	0,00	106 565 398,90	106 565 398,90	106 565 398,90	

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			31/12/2003			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
AIDE NON PROGRAMMABLE											
AIDE D'URGENCE											
1	Fourniture pesticides lutte anti acridienne	204 423,79	204 423,79	204 423,79	0,00	0,00	0,00	204 423,79	204 423,79	204 423,79	04/02/1993
2	Lutte anti acridienne	149 646,20	149 646,20	149 646,20	0,00	0,00	0,00	149 646,20	149 646,20	149 646,20	21/03/1994
	TOTAL AIDE D'URGENCE	354 069,99	354 069,99	354 069,99	0,00	0,00	0,00	354 069,99	354 069,99	354 069,99	
CAPITAUX A RISQUE											
8	SONACEB (BEI 70728)	1 867 930,50	1 867 930,50	1 867 930,50	0,00	0,00	0,00	1 867 930,50	1 867 930,50	1 867 930,50	21/03/1994
21	FASOPLAST (BEI 70762)	1 651 549,97	1 651 549,97	1 651 549,97	0,00	0,00	0,00	1 651 549,97	1 651 549,97	1 651 549,97	28/02/1995
25	SHSB (BEI 70783)	624 011,90	624 011,90	624 011,90	0,00	0,00	0,00	624 011,90	624 011,90	624 011,90	24/11/1994
57	SONABEL (BEI 707861)	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	28/02/1995
65	ONATEL	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	08/11/2002
	TOTAL CAPITAUX A RISQUE	12 743 492,37	12 743 492,37	12 743 492,37	0,00	0,00	0,00	12 743 492,37	12 743 492,37	12 743 492,37	
STABEX											
13	1986 : Coton en masse	1 782 613,00	1 782 613,00	1 782 613,00	0,00	0,00	0,00	1 782 613,00	1 782 613,00	1 782 613,00	31/10/1989
14	1986 : Karité	2 690 995,00	2 690 995,00	2 690 995,00	0,00	0,00	0,00	2 690 995,00	2 690 995,00	2 690 995,00	31/10/1989
15	1986 : Sésame	364 879,00	364 879,00	364 879,00	0,00	0,00	0,00	364 879,00	364 879,00	364 879,00	31/10/1989
16	1987 : Karité	2 479 053,00	2 479 053,00	2 479 053,00	0,00	0,00	0,00	2 479 053,00	2 479 053,00	2 479 053,00	31/10/1989
	TOTAL STABEX	7 317 540,00	7 317 540,00	7 317 540,00	0,00	0,00	0,00	7 317 540,00	7 317 540,00	7 317 540,00	
TRANSFERTS FONDS ANTERIEURS											
41	Bourses (du FED 4)	55 344,75	55 344,75	55 344,75	0,00	0,00	0,00	55 344,75	55 344,75	55 344,75	20/06/1995
42	Barrages ruraux	-11 084,83	-11 084,83	-11 084,83	0,00	0,00	0,00	-11 084,83	-11 084,83	-11 084,83	10/04/1995
43	Elevage Yatanga	-42 546,56	-42 546,56	-42 546,56	0,00	0,00	0,00	-42 546,56	-42 546,56	-42 546,56	10/04/1995
44	Sahel élevage	121 901,64	121 901,64	121 901,64	0,00	0,00	0,00	121 901,64	121 901,64	121 901,64	29/03/1995
45	Elevage Comoé	369 949,83	369 949,83	369 949,83	0,00	0,00	0,00	369 949,83	369 949,83	369 949,83	28/02/1995
47	Hydraulique villages Comoé	349 917,53	349 917,53	349 917,53	0,00	0,00	0,00	349 917,53	349 917,53	349 917,53	29/03/1995
53	Réhabilitation route Koupela-Togo	2 976 409,48	2 976 409,48	2 976 409,48	0,00	0,00	0,00	2 976 409,48	2 976 409,48	2 976 409,48	13/03/1996
63	Appui programme sectoriel PASEC	2 762 200,92	2 762 200,92	2 762 200,92	0,00	0,00	0,00	2 762 200,92	2 762 200,92	2 762 200,92	29/01/2001
	TOTAL TRANSFERTS FED ANTERIEURS	6 582 092,76	6 582 092,76	6 582 092,76	0,00	0,00	0,00	6 582 092,76	6 582 092,76	6 582 092,76	
	TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	26 997 195,12	26 997 195,12	26 997 195,12	0,00	0,00	0,00	26 997 195,12	26 997 195,12	26 997 195,12	
	TOTAL FED 6	133 562 594,02	133 562 594,02	133 562 594,02	0,00	0,00	0,00	133 562 594,02	133 562 594,02	133 562 594,02	

Annexe 10

Exécution des opérations financées par la Banque Européenne d'Investissement en 2003

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	
FED 6											
8	SONACEB (BEI 70728)	1 867 930,50	1 867 930,50	1 867 930,50	0,00	0,00	0,00	1 867 930,50	1 867 930,50	1 867 930,50	21/03/1994
21	FASOPLAST (BEI 70762)	1 651 549,97	1 651 549,97	1 651 549,97	0,00	0,00	0,00	1 651 549,97	1 651 549,97	1 651 549,97	28/02/1995
25	SHSB (BEI 70783)	624 011,90	624 011,90	624 011,90	0,00	0,00	0,00	624 011,90	624 011,90	624 011,90	24/11/1994
57	SONABEL (BEI 707861)	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00	28/02/1995
65	ONATEL	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	08/11/2002
	TOTAL	12 743 492,37	12 743 492,37	12 743 492,37	0,00	0,00	0,00	12 743 492,37	12 743 492,37	12 743 492,37	
FED 7											
6	SONABEL (BEI 70862)	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	0,00	0,00	0,00	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	26/05/1997
29	FASOPLAST II ((BEI 70930)	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	0,00	0,00	0,00	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	21/10/1996
83	SITARAIL (BEI 71014)	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	0,00	0,00	0,00	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	13/01/2003
84	SITARAIL	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	0,00	0,00	0,00	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	13/02/1998
91	SOFITEX (BEI 71053)	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	09/12/1999
137	FILSAH SA (BEI 71119)	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10/02/1999
156	Formal sector institutions	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	
	TOTAL	17 660 585,06	17 660 585,06	17 660 585,06	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	23 660 585,06	23 660 585,06	22 440 993,06	
FED 8											
35	AEP ouagadougou	14 000 000,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	7 093 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	
44	Formal sector institutions	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23/10/2003
	TOTAL	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	7 093 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	
FED 7 REGIONAL											
469	Interconnexion électrique Côte d'Ivoire-Burkina	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	13/01/2003
	TOTAL	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	

Annexe 11

Exécution de la Coopération régionale 8^{ème}, 7^{ème} et 6^{ème} FED en 2003

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements		
FED 8												
AIDE PROGRAMMABLE												
ROC	3	AT secrétariat Executif du CILSS	256 698,83	256 698,83	256 698,83	0,00	0,00	0,00	256 698,83	256 698,83	256 698,83	15/12/2000
	4	Mécanisme interne de coordination et de suivi du PIR	410 000,00	162 362,73	162 362,73	-247 637,27	0,00	0,00	162 362,73	162 362,73	162 362,73	12/02/2003
	11	PROCORDEL	8 000 000,00	7 556 847,62	4 305 823,90	0,00	295 874,47	1 678 500,06	8 000 000,00	7 852 722,09	5 984 323,96	
	21	Appui régional à l'intégration PARI UEMOA phase II	53 000 000,00	20 539 300,00	18 243 350,51	0,00	19 020 711,64	17 394 727,64	53 000 000,00	39 560 011,64	35 638 078,15	
	26	Appui institutionnel au CILSS	1 950 000,00	1 871 509,20	1 526 563,46	0,00	-21 848,67	96 443,11	1 950 000,00	1 849 660,53	1 623 006,57	
	31	Appui régional à l'intégration PARI UEMOA phase II	3 000 000,00	2 575 944,00	2 068 667,98	0,00	142 079,00	-277 922,96	3 000 000,00	2 718 023,00	1 790 745,02	
	34	Série télévisée "Sita"	110 000,00	88 000,00	88 000,00	-22 000,00	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00	10/04/2003
	37	FESPACO 2001	394 157,00	364 124,77	364 124,77	-30 032,23	0,00	0,00	364 124,77	364 124,77	364 124,77	08/04/2003
	39	Renforcement indépendance vaccinale	5 500 000,00	3 202 500,00	1 016 172,09	0,00	1 928 380,30	1 721 355,03	5 500 000,00	5 130 880,30	2 737 527,12	
	42	Programme régional solaire II	26 205 000,00	4 697 512,98	1 185 641,95	0,00	5 321 110,15	1 362 920,22	26 205 000,00	10 018 623,13	2 548 562,17	
	48	Lutte contre l'onchocercose V	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	
	51	Promotion des énergies PREDAS	5 400 000,00	137 000,00	39 139,76	0,00	2 132 300,00	491 963,56	5 400 000,00	2 269 300,00	531 103,32	
	55	Etude sur les festivals de théâtre en Afrique subsaharienne	110 000,00	110 000,00	88 000,00	0,00	0,00	20 085,59	110 000,00	110 000,00	108 085,59	
	57	Etude sur la circulation de l'image au sein de l'UEMOA	39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	38 272,00	39 000,00	39 000,00	38 272,00	
	58	FESPACO 2003	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	0,00	
TPS	24	Appui 3ème édition festival du cinéma et des arts visuels	117 863,91	117 863,91	117 863,91	0,00	0,00	0,00	117 863,91	117 863,91	117 863,91	29/01/2001
	36	Appui à l'organisation du projet TRANSAFRICA	100 000,00	92 517,43	92 517,43	0,00	0,00	0,00	100 000,00	92 517,43	92 517,43	
	40	PROCORDEL	1 800 000,00	1 800 000,00	531 384,00	0,00	0,00	454 146,74	1 800 000,00	1 800 000,00	985 530,74	
	42	Film "Voyage à Ouagadougou"	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	21/02/2003
	64	Programme d'appui au cinéma ACP	6 800 000,00	3 220 300,00	1 728 162,66	0,00	1 247 250,38	1 171 932,81	6 800 000,00	4 467 550,38	2 900 095,47	
	96	ARIVA	1 000 000,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	410 000,00	0,00	
	101	Appui consolidation processus démocratique	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	
	129	16ème édition du film francophone de Namur	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	14/06/2002
	139	12ème conférence internationale SIDA	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
	159	FESPACO 2003	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	
<i>TOTAL AIDE PROGRAMMABLE</i>			<i>122 967 719,74</i>	<i>52 441 481,47</i>	<i>37 014 473,98</i>	<i>-299 669,50</i>	<i>30 140 857,27</i>	<i>24 152 423,80</i>	<i>122 668 050,24</i>	<i>82 582 338,74</i>	<i>61 166 897,78</i>	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Aide d'urgence												
GPR	22	Aide d'urgence Burkina Faso et Niger	0,00	0,00	0,00	945 000,00	945 000,00	629 527,21	945 000,00	945 000,00	629 527,21	
<i>TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>945 000,00</i>	<i>945 000,00</i>	<i>629 527,21</i>	<i>945 000,00</i>	<i>945 000,00</i>	<i>629 527,21</i>	
TOTAL FED 8			122 967 719,74	52 441 481,47	37 014 473,98	645 330,50	31 085 857,27	24 781 951,01	123 613 050,24	83 527 338,74	61 796 424,99	

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements		
FED 7												
AIDE PROGRAMMABLE												
RPR	37	Construction logements pour le corps enseignant	2 444 555,60	2 444 555,60	2 444 555,60	0,00	0,00	0,00	2 444 555,60	2 444 555,60	2 444 555,60	16/02/2001
	93	Lutte contre la trypanosomiase animale	8 505 810,00	8 488 205,90	8 452 692,26	0,00	17 604,10	0,00	8 505 810,00	8 505 810,00	8 452 692,26	
	278	Film "Le cri du cœur"	448 055,00	448 055,00	448 055,00	0,00	0,00	0,00	448 055,00	448 055,00	448 055,00	13/08/1996
	280	Organisation pavillon créativité au SIAO 1994	215 001,74	215 001,74	215 001,74	0,00	0,00	0,00	215 001,74	215 001,74	215 001,74	24/03/1998
	288	Instruction phase II du PFIE	89 360,65	89 360,65	89 360,65	0,00	0,00	0,00	89 360,65	89 360,65	89 360,65	11/08/2000
	296	Rapport d'activité coopération régionale	59 783,72	59 783,72	59 783,72	0,00	0,00	0,00	59 783,72	59 783,72	59 783,72	06/09/1996
	312	Conférence sur schistosomiasis	645,23	645,23	645,23	0,00	0,00	0,00	645,23	645,23	645,23	16/12/1994
	363	Programme de communication sur l'UEMOA	160 000,00	160 000,00	77 762,68	-95 483,92	-95 483,92	-13 246,60	64 516,08	64 516,08	64 516,08	27/03/2003
	394	Appui au PASEC	10 631 679,24	10 631 679,24	10 631 679,24	0,00	0,00	0,00	10 631 679,24	10 631 679,24	10 631 679,24	21/02/2002
	398	Emission TV "reflets de lune"	122 600,00	122 600,00	122 600,00	0,00	0,00	0,00	122 600,00	122 600,00	122 600,00	03/10/1996
	417	Mission de suivi du SIAO 1994	28 406,50	28 406,50	28 406,50	0,00	0,00	0,00	28 406,50	28 406,50	28 406,50	22/03/1999
	418	Europe Africa cooperation for handicap	2 137 240,13	2 137 240,13	2 137 240,13	0,00	0,00	0,00	2 137 240,13	2 137 240,13	2 137 240,13	28/04/2000
	426	FESPACO 1995	307 460,01	307 460,01	307 460,01	0,00	0,00	0,00	307 460,01	307 460,01	307 460,01	22/04/1997
	434	Film "Keita"	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	13/08/1996
	485	Appui à la surveillance multilatérale UEMOA	628 824,79	628 824,79	628 824,79	0,00	0,00	0,00	628 824,79	628 824,79	628 824,79	26/01/2001
	489	Film "Buud Yaam"	450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	27/08/1997
	490	Panafrican rinderpest campaign	2 197 244,50	2 197 244,50	2 197 244,50	0,00	0,00	0,00	2 197 244,50	2 197 244,50	2 197 244,50	05/09/2001
	498	Mission d'appui auprès de la Commission de l'UEMOA	21 463,26	21 463,26	21 463,26	0,00	0,00	0,00	21 463,26	21 463,26	21 463,26	28/04/2000
	510	Renforcement indépendance vaccinale ARIVA	4 500 000,00	4 058 040,73	4 058 040,73	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	4 058 040,73	4 058 040,73	
	558	AT auprès Secrétariat Exécutif CILSS	376 777,19	376 777,19	376 777,19	0,00	0,00	0,00	376 777,19	376 777,19	376 777,19	26/01/2001
	564	Appui programme 3ème cycle interuniversitaire	1 976 000,00	1 705 651,00	1 705 651,00	0,00	0,00	0,00	1 976 000,00	1 705 651,00	1 705 651,00	
	567	Festival des cinémas d'Afrique	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	14/02/1997
	570	Expertise appui "Sahel 21"	550 000,00	550 000,00	450 961,56	0,00	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	450 961,56	
	571	Réunions régionales de coordination "Sahel 21"	347 062,38	347 062,38	347 062,38	0,00	0,00	0,00	347 062,38	347 062,38	347 062,38	26/08/1999
	574	Brochure "1er sommet des Chefs d'Etat de l'UEMOA"	12 046,33	12 046,33	12 046,33	0,00	0,00	0,00	12 046,33	12 046,33	12 046,33	26/08/1999
	576	Programme d'appui à l'UEMOA	14 400 000,00	12 863 661,69	8 682 158,01	-700 000,00	-500 967,54	1 270 449,81	13 700 000,00	12 362 694,15	9 952 607,82	
	582	Réunion "coopération 21" Bruxelles octobre 1996	37 205,05	37 205,05	37 205,05	0,00	0,00	0,00	37 205,05	37 205,05	37 205,05	28/04/2000
	609	Avenir de l'UEMOA	187 105,00	187 105,00	187 105,00	0,00	0,00	0,00	187 105,00	187 105,00	187 105,00	28/04/2000
	612	Appui à l'ENAREF	900 000,00	900 000,00	360 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	360 000,00	
	614	Appui à la FEPACI	43 994,59	43 994,59	43 994,59	0,00	0,00	0,00	43 994,59	43 994,59	43 994,59	22/03/1999
	626	FESPACO 1997	299 877,19	299 877,19	299 877,19	0,00	0,00	0,00	299 877,19	299 877,19	299 877,19	25/01/2001
	631	Etude préféabilité PREDAS	139 029,28	139 029,28	139 029,28	0,00	0,00	0,00	139 029,28	139 029,28	139 029,28	18/07/2001
	703	FESPACO 1999	285 226,48	285 226,48	285 226,48	0,00	0,00	0,00	285 226,48	285 226,48	285 226,48	18/07/2001
	711	Faisabilité technique, préparation DAO	421 817,85	421 817,85	421 817,85	0,00	0,00	0,00	421 817,85	421 817,85	421 817,85	24/01/2003
	735	Film "Yennenga"	378 000,00	378 000,00	226 800,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00	378 000,00	226 800,00	
	742	ECOPAS	11 000 000,00	8 506 080,79	3 282 655,15	0,00	650 744,09	1 243 840,22	11 000 000,00	9 156 824,88	4 526 495,37	
		TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	64 572 271,71	59 812 101,82	49 499 183,10	-795 483,92	71 896,73	2 501 043,43	63 776 787,79	59 883 998,55	52 000 226,53	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Transferts FED précédents												
	128	Coopération commerciale	0,00	0,00	0,00	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	15/04/2003
	179	DIAPER	55 708,55	55 708,55	55 708,55	0,00	0,00	0,00	55 708,55	55 708,55	55 708,55	10/04/1996
	189	Surveillance ressources renouvelables	14 461,49	14 461,49	14 461,49	0,00	-10 248,74	-10 248,74	14 461,49	4 212,75	4 212,75	
	226	AT Organisation colloque	80 271,78	80 271,78	80 271,78	0,00	0,00	0,00	80 271,78	80 271,78	80 271,78	19/08/1997
		TOTAL Transferts	150 441,82	150 441,82	150 441,82	-3 978,92	-14 227,66	-14 227,66	146 462,90	136 214,16	136 214,16	
Capitaux à risque												
	469	Interconnexion électrique	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	13/01/2003
		TOTAL Capitaux à risque	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	
		TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	9 496 675,58	9 496 675,58	9 496 675,58	-3 978,92	-14 227,66	-14 227,66	9 492 696,66	9 482 447,92	9 482 447,92	
		TOTAL FED 7	74 068 947,29	69 308 777,40	58 995 858,68	-799 462,84	57 669,07	2 486 815,77	73 269 484,45	69 366 446,47	61 482 674,45	

N° comptable	INTITULE	au 01/01/03			mouvements de l'exercice			au 31/12/03			Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements		
FED 6												
AIDE PROGRAMMABLE												
	12	AT valorisation bois Komienga	155 000,00	155 000,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	20/08/1996
	19	AT centre recherche trypanosomiase	293 622,13	293 622,13	293 622,13	0,00	0,00	0,00	293 622,13	293 622,13	293 622,13	27/03/1995
	21	Etude CILSS	673 533,38	673 533,38	673 533,38	0,00	0,00	0,00	673 533,38	673 533,38	673 533,38	13/12/1999
	22	Etude CILSS énergie solaire photovoltaïque	320 259,81	320 259,81	320 259,81	0,00	0,00	0,00	320 259,81	320 259,81	320 259,81	27/03/1995
	24	Valorisation bois Komienga	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	20/08/1996
	32	CILSS programme formation national	41 849,20	41 849,20	41 849,20	0,00	0,00	0,00	41 849,20	41 849,20	41 849,20	26/08/1999
	38	Etude CILSS gaz butane	127 316,35	127 316,35	127 316,35	0,00	0,00	0,00	127 316,35	127 316,35	127 316,35	31/07/1990
	45	Identification PFIE	305 817,24	305 817,24	305 817,24	0,00	0,00	0,00	305 817,24	305 817,24	305 817,24	17/03/1993
	50	CILSS Lutte contre la désertification	39 172,48	39 172,48	39 172,48	0,00	0,00	0,00	39 172,48	39 172,48	39 172,48	26/08/1999
	59	Mission DIAPER CILSS	35 057,55	35 057,55	35 057,55	0,00	0,00	0,00	35 057,55	35 057,55	35 057,55	02/10/1995
	61	Participation experts sahéliens instruction programme	10 710,24	10 710,24	10 710,24	0,00	0,00	0,00	10 710,24	10 710,24	10 710,24	27/03/1995
	64	Film "Luttons contre le désert"	5 314,45	5 314,45	5 314,45	0,00	0,00	0,00	5 314,45	5 314,45	5 314,45	27/03/1995
	72	AT CIRDES	238 980,22	238 980,22	238 980,22	0,00	0,00	0,00	238 980,22	238 980,22	238 980,22	26/01/2001
	79	DIAPER	7 705 000,00	6 833 662,67	6 719 883,19	0,00	0,00	0,00	7 705 000,00	6 833 662,67	6 719 883,19	
	98	Réunion régionale Directions Hydrauliques	9 904,47	9 904,47	9 904,47	0,00	0,00	0,00	9 904,47	9 904,47	9 904,47	29/11/1991
	104	AT CILSS Energie solaire photovoltaïque	139 354,64	139 354,64	139 354,64	0,00	0,00	0,00	139 354,64	139 354,64	139 354,64	21/08/1996
	114	Etude CRTA	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	20/08/1996
	133	AT Secrétariat Exécutif CILSS	603 931,61	603 931,61	603 931,61	0,00	0,00	0,00	603 931,61	603 931,61	603 931,61	24/02/1995
	149	Etude identification équipement photovoltaïque	56 888,34	56 888,34	56 888,34	0,00	0,00	0,00	56 888,34	56 888,34	56 888,34	31/10/1990
	158	Utilisation Gaz butane	19 589,92	19 589,92	19 589,92	0,00	0,00	0,00	19 589,92	19 589,92	19 589,92	29/11/1991
	159	FESPACO 1989	301 118,32	301 118,32	301 118,32	0,00	0,00	0,00	301 118,32	301 118,32	301 118,32	12/08/1993
	172	Utilisation Gaz butane	8 260 000,00	6 947 307,09	6 577 011,61	0,00	0,00	0,00	8 260 000,00	6 947 307,09	6 577 011,61	
	178	Information CILSS contrat qualité	5 969,76	5 969,76	5 969,76	0,00	0,00	0,00	5 969,76	5 969,76	5 969,76	31/05/1990
	185	Renforcement équipement pédagogique	142 156,00	142 156,00	142 156,00	0,00	0,00	0,00	142 156,00	142 156,00	142 156,00	27/09/1996
	198	PRS	4 913,98	4 913,98	4 913,98	0,00	0,00	0,00	4 913,98	4 913,98	4 913,98	30/04/1990
	200	Informatisation gestion CILSS	129 597,12	129 597,12	129 597,12	0,00	0,00	0,00	129 597,12	129 597,12	129 597,12	15/05/1995
	216	Utilisation énergie solaire photovoltaïque	32 417 739,03	32 417 739,03	32 417 739,03	0,00	0,00	0,00	32 417 739,03	32 417 739,03	32 417 739,03	19/09/2000
	254	CRTA Centre recherche trypanosomiase animale	1 142 512,19	1 142 512,19	1 142 512,19	0,00	0,00	0,00	1 142 512,19	1 142 512,19	1 142 512,19	27/09/1996
	291	15ème Conseil des Ministres	28 876,89	28 876,89	28 876,89	0,00	0,00	0,00	28 876,89	28 876,89	28 876,89	19/03/1996
	308	Relance cinéma africain	297 234,37	297 234,37	297 234,37	0,00	0,00	0,00	297 234,37	297 234,37	297 234,37	22/04/1997
	328	Colloque artisanal Ouagadougou	129 056,59	129 056,59	129 056,59	0,00	0,00	0,00	129 056,59	129 056,59	129 056,59	18/05/1999
	364	FESPACO 1991	302 365,81	302 365,81	302 365,81	0,00	0,00	0,00	302 365,81	302 365,81	302 365,81	13/03/1996
	373	PARC II	339 500,78	339 500,78	339 500,78	0,00	0,00	0,00	339 500,78	339 500,78	339 500,78	19/04/1999
	489	FESPACO 1993	256 054,61	256 054,61	256 054,61	0,00	0,00	0,00	256 054,61	256 054,61	256 054,61	18/11/1998
	508	Soutien au processus de relance et de redressement du CILSS	37 789,97	37 789,97	37 789,97	0,00	0,00	0,00	37 789,97	37 789,97	37 789,97	26/08/1999
	525	AT au CRTA	88 225,52	88 225,52	88 225,52	0,00	0,00	0,00	88 225,52	88 225,52	88 225,52	08/03/1999
		TOTAL AIDE PROGRAMMABLE	58 724 412,97	56 540 382,73	56 056 307,77	0,00	0,00	0,00	58 724 412,97	56 540 382,73	56 056 307,77	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Transferts FED précédents												
	397	Aide navigation aérienne	24 523,52	24 523,52	24 523,52	0,00	0,00	0,00	24 523,52	24 523,52	24 523,52	31/10/1996
	403	Lutte contre les grandes endémies	-384,57	-384,57	-384,57	0,00	0,00	0,00	-384,57	-384,57	-384,57	04/05/1998
		TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE	24 138,95	24 138,95	24 138,95	0,00	0,00	0,00	24 138,95	24 138,95	24 138,95	
		TOTAL FED 6	58 748 551,92	56 564 521,68	56 080 446,72	0,00	0,00	0,00	58 748 551,92	56 564 521,68	56 080 446,72	
TOTAL GENERAL COOP. REGIONALE												
			255 785 218,95	178 314 780,55	152 090 779,38	-154 132,34	31 143 526,34	27 268 766,78	255 631 086,61	209 458 306,89	179 359 546,16	

Annexe 12

Liste des projets financés sur les lignes budgétaires de la Commission européenne en cours d'exécution en 2003

* projets régionaux	Titre du projet	maître d'ouvrage	Montant Total	Montant UE	Période d'exécution
Ligne Budgétaire: Initiative Européenne de Démocratie et Droits de l'Homme (IEDDH)			3 677 585 €	3 026 107 €	2000-2005
B7-7020/BK/VN/30/99	ENFANTS ET JEUNES DES RUES	CROIX ROUGE BELGE ET BURKINABE	1 005 783 €	919 415 €	2000-2005
B7-7020/BK/ED/41/99	APPUI INSTITUTIONNEL (promotion, protection et défense des droits de l'Homme)	MBDHP	877 977 €	503 081 €	2001-2004
B7-7011/2001/0932	SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES ACTEURS JUDICIAIRES	WILDAF/FEDDAF	853 611 €	853 611 €	2002-2004
B7-7011/2001/3182*	EMPOWERING CIVIL SOCIETY TO FIGHT CORRUPTION IN WEST AFRICA	TRANSPARENCY INTERNATIONAL	940 214 €	750 000 €	2002-2005
Ligne Budgétaire: Cofinancement ONG - B7/6000			18 503 292 €	12 111 062 €	1997-2010
ONG-PVD/PVD/1997/281/BF	APPUI TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES DE READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE (RBC)	INTERACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT	454 911 €	172 118 €	1997-2000
ONG-PVD/PVD/1997/497/BF	PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DANS LE DIOCESE DE NOUNA-DEDOUGOU	ENTRAIDE ET FRATERNITE	846 133 €	423 066 €	1997-2002
ONG-PVD/PVD/1997/586/BF	APPUI A LA CREATION DE PROGRAMMES INTER-VILLAGEOIS AUBURKINA-FASO AMELIORATION DES PRODUCTIONS ET ACCES AU CREDIT	PEUPLES SOLIDAIRES	696 493 €	346 687 €	1997-2003
ONG-PVD/PVD/1997/65/ROC*	FORMATION SPECIALISEE EN VUE DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES AFRICAINES EN TROISIEME ANNEE DE FORMATION ET DES ANCIENNES DES FOYERS CLAIR LOGIS-AFRIQUE	CLAIR LOGIS AFRIQUE	546 872 €	259 745 €	1997-2001
ONG-PVD/PVD/1998/314/BF	PROGRAMME D'APPUI ET DE CONSEIL A LA PROMOTION DES ACTIVITES FEMININES DANS LES PROJETS DE L'ENTWICKLUNGSWERKSTATT AUSTRIA (EWA)	ENTWICKLUNGSWERKSTATT AUSTRIA	443 738 €	221 869 €	1999-2002
ONG-PVD/PVD/2000/169/BF	PROGRAMME DE REALISATIONS HYDRAULIQUES	EAU VIVE	494 024 €	359 693 €	2001-2004
ONG-PVD/PVD/2000/196/BF	PROGRAMME HYDRO-AGRICOLE DE ZOUGOUNGOU EN APPUI A L'UNION NAAM DE GOMPONSOM PROVINCE DU PASSORE - BF	COMUNITA' IMPEGNO SERVIZIO VOLONTARIATO	611938	302 361 €	2001 - 2003
ONG-PVD/PVD/2000/238/ROC*	APPUI A UN PROGRAMME DE FORMATION EN SANTE REPRODUCTIVE MENE AUPRES DES ADOLESCENTS AU BF ET AU NIGER	DEUTSCHE STIFTUNG WELTBEOELKERUNG	744 234 €	450 000 €	2001-2005
ONG-PVD/PVD/2000/290/BF	APPUI A UN PROGRAMME VISANT A CREER LES CONDITIONS DE BASE POUR L'AUTOPROMOTION DE GROUPEMENTS FEMININS PAYSANS DANS LES PROV. DU SOUM ET DU SENO	DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE eV	306 000 €	227 563 €	2000-2004
ONG-PVD/PVD/2000/291/BF	APPUI A LA PROTECTION ET A LA RESTAURATION DES SOLS ET DU COUVERT VEGETAL AFIN DE GARANTIR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE, DEP SABCE, PROV. DU BAM	DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE eV	317 159 €	235 936 €	2000-2004
ONG-PVD/PVD/2000/701/BF	MISE EN PLACE D'UNE ENTREPRISE D'INSERTION AU SEIN DU CENTRE SAINT PHILIPPE A KOUEPELA	AUTEUIL INTERNATIONAL	402 496 €	193 460 €	2001-2003
ONG-PVD/PVD/2000/715/BF	PROJET D'APPUI A LA REGION SANITAIRE DE OUAHIGOUYA - MISE EN PLACE, SUIVI ET RATIONALISATION D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE MEDICAMENTS ESSENTIELS GENERIQUES	PHARMAIOENS SANS FRONTIERES	943 403 €	449 931 €	2000-2006
ONG-PVD/PVD/2000/716/BF	APPUI AU PROGRAMME DE SANTE BUCCO-DENTAIRE DANS LES PROVINCES DU HOUEI, COMOE, KENEDOUGOU, TUY ET LEREBE	AIDE ODONTOLOGIQUE INTERNATIONALE	710 888 €	296 535 €	2000-2005
ONG-PVD/PVD/2000/824/BF	REALISATION DE 32 FORAGES AU CENTRE-EST	CHRETIENS POUR LE SAHEL	246 158 €	108 399 €	2001-2003
ONG-PVD/PVD/2000/877/BF	PROJET D'AIDE AU DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL	AMITIE EMBRUN TIERS MONDE	118 486 €	60 808 €	2001-2006
ONG-PVD/PVD/2001/218/BF	DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE DEPARTEMENT DE MEGUET	WERKHOF, VEREIN ZUR FOERDERUNG DER SELBSTHILFE	432 732 €	324 549 €	2001-2009
ONG-PVD/PVD/2001/287/BF	FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACTIVITES AGRICOLES DES JEUNESDES RUES DE TAMPUI	SOS LAYETTES	693 549 €	520 162 €	2001-2009
ONG-PVD/PVD/2001/362/BF	PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	STICHTING REFORMATORISCHE HULPAKTIE WOORD EN DAAD (WOORD EN DAAD)	833 884 €	625 413 €	2001-2008
ONG-PVD/PVD/2001/455/BF	RENFORCEMENT DU PROGRAMME D'EDUCATION DE BASE DANS LA ZONE D'INTERVENTION DE LA FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FDC-BF) AU BAZEGA	STICHTING REDT DE KINDEREN (NEDERLAND)	1 389 426 €	986 492 €	2001-2009
ONG-PVD/2003/ 020-155/BF	INTEGRATED INCOME GENERATION FOR COMMUNITIES IN RURAL AND PERI-URBAN BURKINA FASO	UNITED NATIONS ASSOCIATION INTERNATIONAL SERVICE	490 836 €	367 836 €	2003-2008
ONG-PVD/2003/ 020-161/BF	LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PAR L'APPUI AUX OPERATRICES DE L'ALIMENTATION DE RUE (RESTAURATION DE RUE ET TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX) DANS LA VILLE DE OUGADOUGOU, BURKINA FASO	SOLIDARITE SOCIALISTE - FONDS DE COOP. AU DEVELOPPEMENT	380 986 €	285 739 €	2003-2010
ONG-PVD/2003/ 020-163/BF	POUR UNE JUSTICE EN FAVEUR DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI, PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI, COMME ALTERNATIVE A LA DETENTION - BURKINA FASO	FONDAZIONE TERRE DES HOMMES ITALIA ONLUS	864 298 €	635 950 €	2003-2008
ONG-PVD/2003/ 021-126/TPS*	PRO-POOR PRODUCTION AND EXPORT OF FAIRTRAIDE AND ORGANIC FRUITS FROM GHANA AND BURKINA FASO	STICHTING INTERKERKELIJKE ACTIE VOOR LATIJNS AMERICA SOLIDARIDAD	2 107 413 €	1 500 000 €	2003-2010
ONG-PVD/2003/ 021-320/CAS*	DONATION GLOBALE 2002	INCONTRO FRA I POPOLI	717 233 €	609 456 €	2003-2006
ONG-PVD/2003/ 021-321/TPS*	BLOCK GRANT 2002	MOVIMENTO LAICI AMERICA LATINA	779 198 €	662 319 €	2003-2006
ONG-PVD/2003/ 027-182/TPS*	DONATION GLOBALE 2002	CENTRE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE	649 328 €	485 481 €	2003-2007
ONG-PVD/2003/ 027-220/CAS *	BLOCK GRANT 2002	KATHOLISCHE ZENTRALSTELLE FUER ENTWICKLUNGSHILFE	1 281 476 €	999 494 €	2003-2008
Ligne Budgétaire: Sécurité alimentaire - B7/201			11 222 134 €	10 698 973 €	2002-2005
B7-201 GPR/AIDCO/2000/2015/33	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL ET D'APPUI AUX GROUPEMENTS FEMININS POUR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE CENTRE-NORD	LVIA (IT)	710 711 €	639 639 €	2002-2004
B7-201 GPR/AIDCO/2001/0188/14	PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET D'AMELIORATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN APPUI AUX ORGANISATION PAYSANNES DES PROVINCES DU LOBA ET DU TUY	CISV (IT)	635 900 €	572 000 €	2002-2004
B7-201 GPR/AIDCO/2001/0188/15	PROJET D'APPUI AUX BANQUES DE CEREALES VILLAGEOISES POUR UNE SECURITE ALIMENTAIRE DE PROXIMITE	ISCOS (IT)	932 116 €	838 913 €	2002-2004
B7-201 GPR/AIDCO/2001/0188/42	PROJET D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE	CRUS (BK)	464 578 €	406 850 €	2003-2005
B7-201 GPR/AIDCO/2001/0188/17	LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS LE NORD	MOVIMONDO (IT)	921 137 €	772 484 €	2002-2004
B7-201 GPR/AIDCO/2001/0188/18	PROJET DE SECURITE ALIMENTAIRE EN APPUI A LA PROVINCE DE YATENGA	GVC (IT)	557 692 €	469 087 €	2002-2004
B7-201- LO n°20093/2001	PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE A LA SECURITE ALIMENTAIRE 2001	Gouvernement - Burkina Faso	7 000 000 €	7 000 000 €	2002-2004
Ensemble des activités en cours d'exécution ou non clôturées en 2003 et couvrant la période 1997-2009			33 403 011 €	25 836 142 €	1997-2009

Annexe 13 Situation des appuis budgétaires au 31/12/2003

Convention	N° projet	Source	Dotation initiale en M.€	Paiement effectué en M.€	Ciblé / non ciblé
VIIème FED			131,25	131,25	
CF 5010/BK - Appui budgétaire 1991/1992			22,00	22,00	ciblé
	7 BK 02	FAS	12,00	12,00	
	7 BK 03	PIN	10,00	10,00	
CF 5216/BK - Appui budgétaire 1993/1995	7 BK 27	FAS	45,25	45,25	ciblé
Stabex 1991 - Gain de change		Stabex	1,10	1,10	
CF 5433/BK - Appui budgétaire 1994/1999			10,35	10,35	ciblé
	7 BK 57	FAS	1,65	1,65	
	7 BK 58	PIN	8,70	8,70	
CF 5552/BK - Appui budgétaire 1998 / 1999			29,15	29,15	ciblé
	7 BK 64	FAS	18,30	18,30	
	7 BK 65	PIN	10,85	11,50	
Stabex 94 - Composante Appui budgétaire		Stabex	7,00	7,00	ciblé
CF 5703/BK - Appui budgétaire 1998 / 1999			6,40	6,40	ciblé
	7 BK 99	PIN	5,23	5,23	
	7 BK 100	5ème FED	1,17	1,17	
CF 5778/BK - Appui budgétaire 1997 / 1998			10,00	10,00	ciblé
	7 BK 127	FAS	5,00	5,00	
	7 BK 128	PIN	5,00	5,00	
VIIIème FED			108,75	97,63	
CF 6005/BK - Appui budgétaire 1998/1999			26,95	20,95	ciblé
	8 BK 003	FAS	19,35	13,35	
	8 BK 005	FAS	4,60	4,60	
	8 BK 006	FAS	3,00	3,00	
CF 6200/BK - Appui budgétaire 1999/2000			48,20	46,179	non ciblé
	8 BK 018	FAS	38,40	36,38	
	8 BK 019	FAS	5,90	5,90	
	8 BK 020	FAS	3,90	3,90	
CF 6243/REG - PARI II/ Axe 3	8 ROC 21	PIR ROC	10,50	10,50	non ciblé
CF 6413/BK - Appui budgétaire 2001			23,10	20	non ciblé
	8 BK 030	FAS	20,00	16,9	
	8 BK 031	FAS	3,10	3,1	
IXème FED			122,50	50,60	
CF 6553/BK - Appui budgétaire 2002-2004	8 BK 40	Env. A	122,50	50,6	non ciblé
TOTAL			362,50	279,48	
				non ciblé	127,28
				ciblé	152,20